Octobre 1896 N° 34 3e Année

REVUE MENSUELLE

Religieuse, Politique, Scientifique

FAISANT SUITE A LA PUBLICATION

LE DIABLE AU XIXE SIÈCLE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 83, Rue de Rennes, PARIS

LE CONGRÈS DE TRENTE

Le Congrès Antimaçonnique International de Trente a eu tout le succès qu'on pouvait attendre d'une Assemblée hautement patronnée et plusieurs fois bénie par Sa Sainteté Léon XIII, composée des représentants les plus autorisés du monde catholique, inspirée par l'idée la plus élevée et la plus sainte, celle d'opposer une forte digue aux empiètements toujours croissants de l'impiété maçonnique, et de délivrer l'Eglise et la société de leurs plus mortels ennemis.

Sa voix, partie du lieu prédestiné d'où furent lancés les anathèmes qui écrasèrent le protestantisme naissant, a été entendue de tout l'univers, et de tous les coins de la catholicité a retenti l'écho du cri de guerre sainte déclarée au nom de Dieu et de son Vicaire à la secte infernale.

Un rugissement de terreur et de colère a répondu, du fond des antres ténébreux où Satan est adoré, à cet appel généreux de la religion et de la foi : Dieu le veut : *Quis ut Deus?*

Définir le but et l'esprit de cette nouvelle croisade, faire connaître les forces et les desseins de l'ennemi à combattre, démasquer ses fourberies et ses embûches, délimiter le champ de la lutte, indiquer les moyens les plus efficaces, les armes les plus sûres pour faire reculer le monstre et remporter la victoire finale, telle a été l'œuvre du Congrès de Trente ; soit que, dans les assemblées générales, par la voix d'illustres et éloquents orateurs, il ait exposé les principes fondamentaux qui doivent présider à la lutte et inspirer aux combattants une ardeur digne du grand but qu'ils poursuivent; soit que, dans les travaux des diverses sections qui se sont partagé la besogne, il ait nettement établi les bases de l'organisation universelle antimaçonnique et tracé les règles à suivre pour donner aux œuvres des sociétés militantes toute leur efficacité et leur fruit.

A ce dernier point de vue, les résolutions prises et arrêtées par la IVe section, celle de *l'action*, ont une importance majeure. Aussi bien est-ce de ce côté que s'est principalement portée l'attention des Congressistes.

Nous nous proposions de donner à nos lecteurs, dans ce numéro d'octobre, un compte-rendu détaillé des opérations du Congrès; nous sommes obligés de le remettre à plus tard. Probablement, nous en ferons un numéro spécial.

Nos lecteurs connaissent la cause de ce renvoi, et ils nous le pardonneront, ainsi que le retard apporté à la publication du présent numéro.

Au Congrès de Trente, une question subsidiaire fut posée au sein de la IVe Section par quatre congressistes allemands, dont le plus ardent, le docteur Kraztfeld, était venu de Cologne, animé des sentiments les plus hostiles contre toutes les révélations quelconques au sujet de la Haute Maçonnerie et du Rite Palladique Réformé Nouveau. Allant plus loin que M. Margiotta et s'appuyant sur de récentes négations maçonniques, publiées à Leipsig, le docteur Kraztfeld déclara que Miss Diana Vaughan n'existait pas et que ceux qui affirmaient son existence devaient en donner publiquement toutes les preuves. Les négateurs allemands obtinrent ainsi la tenue d'une grande réunion à laquelle assistèrent tous les congressistes et les représentants de la presse.

On sait quel en fut le résultat : d'une part, les explications données par les amis de Miss Vaughan satisfirent les congressistes de tous les pays, sauf quelques obstinés Allemands, à

peine une vingtaine sur huit cents congressistes; d'autre part, une formidable campagne de presse fut entreprise par la *Koelnische Volkszeitung*, gazette de Cologne, nous diffamant de la façon la plus odieuse, sans apporter aucune preuve de ses assertions, et triomphant d'une lettre de M. le docteur Hacks, passé à l'ennemi.

De l'Allemagne, la rage de certains journalistes s'est communiquée à la France. Aujourd'hui, c'est à qui cherche à nous accabler : les contes les plus absurdes sont inventés de toutes pièces pour nous perdre de réputation; le parti-pris est tel, que les meneurs de la campagne se refusent systématiquement à étudier la question qu'ils traitent et ne tiennent aucun compte des voix amies qui s'élèvent en notre faveur.

C'est une épreuve bien dure que nous traversons; elle est le châtiment des graves fautes que nous avons commises, alors que nous combattions l'Eglise. Nous pensions que onze années de réparation devaient nous préserver d'un tel déchaînement. La question, que l'on prend pour prétexte des plus violents outrages, a été réservée à une Commission spéciale, dont l'*Univers* lui-même a parlé en ces termes :

« Cette Commission (constituée à Rome au sein du Conseil directif général de l'Union antimaçonnique universelle) a entrepris l'examen de la question au point de vue des preuves objectives dont elle poursuit la recherche par une enquête à fond. Les personnages qui en sont chargés présentent toutes les garanties voulues d'honorabilité et de compétence, et ils sont on ne peut mieux placés pour requérir et vérifier aux sources les plus sûres les renseignements voulus. » (*Univers*, n° du 8 novembre.)

Il semble qu'en présence d'une telle déclaration on devrait s'en rapporter à ce que décidera cette Commission, que le Congrès de Trente a proclamée seule compétente. Il n'en est rien; chaque jour nous apporte une nouvelle attaque, une nouvelle calomnie.

Nous avons, d'abord, répondu aux lettres les plus pressantes; car plusieurs avaient besoin d'une réponse immédiate. Quant à répondre directement aux journaux, cela devient matériellement impossible; au surplus, la mauvaise foi des adversaires leur fait retrancher tout ce qui pourrait servir à notre défense.

Nous attendons donc la fin de la tempête, dans cette revue qui nous a valu de nombreux amis. A ces amis, qui nous envoient leurs encouragements et qui nous écrivent : « Tenez bon ! » nous répondrons que nous ne sommes pas de ceux qui trahissent une cause, qui se vendent. Nous sommes trop heureux d'avoir retrouvé la foi, et nous offrons à Dieu les douleurs que nous éprouvons dans cette terrible épreuve.

Fort de notre innocence devant les accusations aveugles des malheureux confrères qui ne se rendent pas compte de la joie de la secte à cette heure, nous resterons debout ici pour nous défendre, et pour cette défense nous brûlerons jusqu'à notre dernière cartouche.

Léo Taxil.

Première Explication

Après le Congrès de Trente, M. l'avocat Scala, directeur de l'*Italia Reale*, de Turin, qui fut le rapporteur général de la IVe section au Congrès de Trente, fit avec moi un échange de portraits en souvenir du Congrès. Il écrivait sur sa photographie cette dédicace, datée du 26 octobre : « A M. Léo Taxil, souvenir fraternel *in Corde Jesu*. Le jour de saint Raphaël, 1896. *Sursum corda !*

Je lui envoyai aussitôt la lettre suivante : »

Paris, le 28 octobre 1896.

Cher et très honoré confrère,

Sursum corda! m'écrivez-vous. En effet, la bataille est chaude, et plus que jamais il est de circonstance de nous dire les uns aux autres : Haut les cœurs!

Il faut, en vérité, que le Congrès de Trente ait sérieusement inquiété les adversaires, pour qu'ils aient eu recours à la tactique la plus déloyale et n'aient pas hésité dans l'emploi des armes les plus odieuses; mais ce qui est inouï, c'est qu'il y ait encore des catholiques qui ne comprennent pas qu'ils sont tombés dans un piège.

Rien n'est plus clair, cependant!

Mercredi dernier, 21 octobre, le F∴ Sapor, orateur de la Loge *l'Avant-garde maçonnique*, faisait, à l'hôtel du Grand Orient, rue Cadet, le compte-rendu du Congrès de Trente, en racontant joyeusement qu'il avait réussi à s'y faire introduire. La secte savait, à l'avance, qu'on allait soulever la question Diana Vaughan, non pas sous la forme de questions discrètes, posées à l'amiable et en tête-à-tête dans un bureau, de façon à ce que ceux qui doutaient prissent des renseignements auprès de ceux qui étaient au courant, mais tout au contraire, sous la forme d'interpellations publiques dans la IVe section, afin de provoquer la grande séance où les amis de Miss Vaughan seraient forcément tenus à des réserves, qu'on exploiterait ensuite avec le plus de fracas possible.

Les francs-maçons se vantent aujourd'hui d'avoir jeté la discorde dans notre camp, et ils s'imaginent triompher dès à présent. Leur orgueil suppose que toute constatation, qui

sera faite désormais concernant les crimes, les sacrilèges et les infamies commises dans les Arrière-Loges, sera considérée, par le public, comme une mystification. Avec l'aide de Dieu, nos adversaires connaîtront bientôt, une fois de plus, que saint Michel est toujours vainqueur.

Le coup a été bien monté. Il faut le reconnaître; mais les hommes intelligents voient aisément quel a été l'ouvrier, quand ils examinent de près une œuvre.

La *Rivista Antimassonica* avait prévenu les congressistes en termes très formels, dans son numéro du 15 septembre; elle espérait que les négations des journaux allemands ne trouveraient aucun écho dans le Congrès. Malgré ces sages avis, un congressiste de Cologne, qui s'était inscrit à la IVe section, — précisément celle où s'était glissé le F∴ délégué du Grand Orient de France, — a réclamé, à plusieurs reprises, une séance pour ces débats, et cette séance lui a été accordée, à la grande joie de ceux qui savaient comment on l'exploiterait après le Congrès.

Aujourd'hui, nous possédons à Paris les preuves du complot.

La séance du 29 septembre était nécessaire pour justifier aux yeux du public tout le tapage qu'on entendait faire en se servant de la *Kœlnische Volkszeitung*. Le grand article du docteur Cardauns (n° du 13 octobre), et la réponse que le docteur Hacks devait y faire (n° du 16 octobre), **étaient une affaire convenue et arrêtée avant le Congrès.**

Cet article du docteur Cardauns contient des mensonges des plus perfides, qu'il est impossible au public de contrôler.

Il y est dit que le déjeuner que Miss Diana Vaughan offrit, le 24 décembre 1893, au Grand Hôtel Mirabeau, à Paris, à des journalistes venus pour l'interviewer et à un dessinateur envoyé pour faire son portrait, était une comédie; loin d'être présentée comme une voyageuse habitant l'hôtel, la personne qui retint ses visiteurs à déjeuner est qualifiée « *femme de chambre* », afin de laisser croire que les directeurs de cet hôtel facilitèrent la prétendue comédie.

Or, il est établi maintenant, par une constatation faite sur les livres de l'hôtel, sur les registres de décembre 1893, que Miss Diana Vaughan a très réellement habité l'hôtel Mirabeau une dizaine de jours à cette époque, qu'elle y a séjourné *sous son nom*, qu'elle venait de Londres et qu'elle repartit pour Londres. Plusieurs lettres chargées lui furent envoyées au Grand Hôtel Mirabeau durant son séjour, et d'autres lettres également recommandées qui y arrivèrent pour elle après son départ, furent réexpédiées à Londres, à l'adresse qu'elle avait indiquée.

Ce mensonge flagrant suffit pour faire juger la valeur de l'article du journal de Cologne. Et c'est nous, les amis de Miss Diana Vaughan, que les feuilles allemandes ont osé traiter d'imposteurs!

Ne voulant pas abuser de votre patience, je ne relèverai pas les autres mensonges du journal de Cologne. Je me bornerai seulement à appeler votre attention sur la ridicule fable, par laquelle on fait intervenir ma femme dans cette affaire. Selon le docteur Cardauns, la photographie de Miss Diana Vaughan en costume masculin serait une autre supercherie : c'est moi, Léo Taxil, qui aurais posé chez le photographe, avec un cordon maçonnique; après quoi l'on aurait collé sur l'épreuve la tête de Mme Taxil; cette épreuve, arrangée ainsi, aurait été re-photographiée, et voilà comment le tour aurait été joué!

Le journal de Cologne peut tromper la masse du public en insinuant que la photographie maçonnique de Miss Vaughan représente Mme Léo Taxil; ses lecteurs et ceux des journaux qui reproduisent ces insinuations ne peuvent pas vérifier le fait. Toutefois, il est bon de dire que j'ai envoyé à Rome la photographie de Mme Taxil, dont l'identité pourra être attestée par un ecclésiastique des plus vénérables, qui la connaît bien, et voilà encore un point sur lequel la lumière se fera facilement devant la Commission d'enquête. Quand plusieurs mensonges flagrants auront été constatés, je me demande quel cas la Commission pourra faire des négations audacieuses, dans lesquelles il est trop facile de voir un parti-pris extraordinaire.

En ce qui concerne le docteur Charles Hacks, le journal de Cologne s'appuie sur un livre dont il est l'auteur et qui contient un chapitre réellement déplorable; mais le docteur Cardauns se garde bien de dire que, dans sa publication *Le Diable au XIXe Siècle* (1er volume, dernière page), M. Hacks avait confessé avoir eu, hélas! des défaillances dans sa foi et s'en accusait, en faisant allusion à ce malheureux écrit

« Mais, pour combattre avec efficacité les stratagèmes de l'enfer, il faut être un saint. Le croyant, *qui est aussi, hélas! un grand pécheur*, ne peut pas grand' chose contre les puissances diaboliques; mais, si ce chrétien *indigne* a su du moins conserver sa foi, *s'il sait la retrouver après les tristes heures de défaillance*, s'il est, en outre, un observateur doublé d'un médecin, et s'il est ou a été en mesure d'assister à des phénomènes étranges et troublants, il les note, les étudie, les rapporte, et, dans la mesure de ses faibles forces, il en tire argument et travaille en ceci pour la cause de Dieu : c'est là son seul mérite, et il est bien petit. »

Nous croyons que ce passage n'est pas le seul où le docteur Bataille a fait allusion à ces tristes heures de défaillance ; elles furent passagères et nullement répétées. Les lecteurs du *Diable au XIXe Siècle* trouveront certainement d'autres pages où l'écrivain fit son « meâ culpâ ». S'il ne cita pas l'ouvrage dont il était contrit, c'est qu'on était alors en pleine polémique ; le mauvais livre était ignoré, et l'auteur, qui se le reprochait, désirait éviter tout scandale. C'est Notre-Seigneur lui-même qui l'a dit : « Malheur à celui par qui le scandale arrive ! » La *Koelnische Volkszeitung* n'a pas lieu, vraiment, d'être fière d'avoir entrepris cette scandaleuse campagne et remis au jour des pages que chacun des vrais amis du docteur déplorait avec lui et couvrait d'un miséricordieux oubli.

Le fait d'être l'auteur de ce livre et le fait d'avoir visité les Triangles palladiques sont tout à fait distincts ; l'un n'empêche pas l'autre. D'ailleurs, l'*Univers*, dans son numéro de samedi 24 octobre, reconnaît que « ce livre paraît avoir été retiré du commerce et qu'il a été impossible de s'en procurer un exemplaire ; pour le lire, il a fallu aller à la Bibliothèque Nationale. »

Ce qui est grave, c'est que le journal de Cologne donne le docteur Hacks comme ayant été, de tout temps, un libre-penseur militant, un homme connu sous son vrai nom pour auteur de nombreux livres d'anticléricalisme. Ceci est absolument faux. D'abord, le mauvais livre de M. Hacks, *le Geste*, n'est nullement une œuvre de combat ; c'est une fantaisie d'artiste boulevardier, dans laquelle, à côté de pages fâcheuses, on trouve de magnifiques éloges de nos grands orateurs chrétiens, notamment M. de Mun et Windthorst. Ensuite, en dehors du *Geste*, le docteur Charles Hacks a écrit *A bord du Courrier de Chine*, qui est un livre technique, destiné aux passagers des grands paquebots qui vont jusqu'à Yokohama, et je défie bien qu'on signale dans ce volume une seule ligne à désapprouver. Le journal de Cologne a cité uniquement le *Geste*, parce qu'il ne pouvait citer rien autre.

Elevé très chrétiennement, le docteur Hacks a commis une faute, un chapitre sceptique dans une œuvre de fantaisie ; *il a regretté cette faute ;* il a vécu en bon chrétien, et mille personnes peuvent l'attester. A sa clinique de la rue Madame, à Paris, il soignait gratuitement les pauvres, les ecclésiastiques, les religieux et les religieuses. *Tout Paris sait cela,* et le journal de Cologne aura de la peine à démontrer que cet homme fut un mauvais catholique.

Je n'ai pas à le défendre, pourtant, puisqu'il vient de faire une chute lamentable. Il n'a pas écrit que ses récits personnels étaient une mystification (1), comme on cherche à le faire croire ; mais dans sa lettre au journal de Cologne, *parlant d'aujourd'hui*, il dit que ses opinions sont celles exprimées dans ce chapitre du *Geste,* qui fut sa seule faute. Eh bien, j'en appelle à toutes les personnes de bonne foi, n'est-ce pas là la véritable chute de ce malheureux ? Il est plus coupable aujourd'hui que lorsqu'il écrivit ce chapitre ; il efface, d'un trait de plume, les regrets qu'il avait formulés.

Quel a été le mobile de cet acte si coupable? S'est-il jeté de lui-même dans l'abîme, ou bien y a-t-il été entraîné ? *L'avenir le dira, un avenir prochain.*

En attendant, voici ce qui est connu maintenant, grâce à une enquête faite après le Congrès de Trente :

1° La secte, ne pouvant atteindre miss Diana Vaughan dont les mesures de sécurité sont bien prises et, d'autre part, ne pouvant nier l'authenticité des documents publiés par la vaillante convertie, cherchait comment il lui serait possible de frapper de discrédit ses précieuses révélations ; en outre, l'organisation des forces anti-maçonniques l'inquiétait, et en particulier la convocation définitive du premier Congrès international à Trente l'avait mise en fureur ;

2° Le Grand Orient d'Italie, qui avait sacrifié Lemmi aux réclamations du Grand Orient de France, demanda à celui-ci de faire les frais d'une manœuvre, de nature à jeter le désarroi dans le camp catholique ; la manœuvre proposée fut d'obtenir la trahison **publique** d'un des anti-maçons qui avaient contribué à faire la lumière sur l'organisation occulte de la haute maçonnerie universelle ;

3° A cet effet, des négociations ont été entamées avec le docteur Hacks, pendant que le F∴ Findel, de Leipsig, qui n'avait jamais protesté contre les révélations faites sur son compte, depuis plus de trois ans, se mettait tout à coup à nier l'existence de la haute maçonnerie ; les preuves surabondent sur les relations brusquement établies entre le docteur Hacks et les principaux chefs du Grand Orient de France ; son amour-propre ayant été froissé de ce que la Société des sciences psychiques (Société catholique dont il était vice-président) n'avait pas adopté son rapport dans l'affaire Couédon ou *la Voyante de la rue*

(1) Depuis lors, le docteur Hacks a aggravé son cas ; dans des lettres d'une impiété frénétique, qu'il s'est plu à prodiguer, il s'est déclaré mystificateur, en traitant publiquement « d'imbéciles » les catholiques qui ont eu confiance en lui. Nous-même, il nous qualifie de « ramolli ». Mais ce jeu ne peut tromper que ceux qui veulent quand même fermer les yeux. Un saint prêtre, qui a connu le docteur Hacks bon et pieux, nous écrivait récemment : « Il parle et écrit comme un véritable *possédé.* »

Paradis, il donna sa démission de cette société et se livra dès lors aux francs-maçons qui l'adulèrent (voir les articles de la *Lanterne*);

4° Le Directoire Suprême de la haute maçonnerie universelle émit l'avis, adressé au F.·. Findel et au Grand Orient de France, qu'il fallait « faire tromper les catholiques par des catholiques eux-mêmes trompés » ; la *Kœlnische Volkszeitung* fut désignée, et le docteur Hacks se rendit à Cologne; la présence du docteur Hacks à Cologne quelque temps avant le Congrès de Trente est un fait acquis, indéniable;

5° L'article du docteur Cardauns dans la *Koelnische Volkszeitung* du 13 octobre est le résultat d'une entente préalable, bien antérieure au Congrès de Trente; les faux renseignements, qui ont amené le journal de Cologne à émettre des mensonges flagrants dans cet article, proviennent du F.·. Findel; la réponse, *trop prompte*, du docteur Hacks, prouve qu'elle avait été promise, sinon rédigée d'avance, pour donner au journal de Cologne un air de triomphe; en effet, cette réponse de M. Hacks, habitant Paris, a été insérée le 16 octobre, accompagnée de dessins clichés, dont l'exécution démontre jusqu'à l'évidence que ladite réponse était certaine;

6° Le Grand Orient de France, payant les frais de la trahison, exigea qu'un de ses délégués serait introduit au Congrès de Trente, afin de surveiller, dans la IVe section, si tout s'exécutait conformément aux conventions, c'est-à-dire si rien ne serait négligé pour provoquer une grande séance qui permettrait de publier à grands fracas l'article destiné à discréditer toutes les révélations sur la haute maçonnerie, article auquel devait répondre la lettre du docteur Hacks; le délégué désigné fut le F.·. orateur de la Loge *l'Avant-Garde maçonnique;* il partit de Paris le mercredi 23 octobre par le train de 8 heures 35 du soir.

Il est pénible d'avoir à constater une trahison aussi noire. Pour ma part, je ne l'ai pas apprise sans un gros serrement de cœur. Mais qu'importent les hommes ! Dans le cas du docteur Hacks, c'est un compagnon d'armes qui disparaît par une triste défection : son témoignage ne demeure pas moins, malgré lui-même. Il ne nie et ne peut nier ni l'existence de miss Diana Vaughan, ni la sincérité de sa conversion, *et ceci frappera tout esprit attentif*. Il a déposé les armes et passe à l'ennemi. Tant pis pour lui! Les déclarations du Chef de l'Église sur le caractère satanique de la Franc-Maçonnerie, les éclaircissements apportés par Mgr Meurin, les documents maçonniques que l'on découvre chaque jour, tout cela subsiste et est inattaquable.

Et quel catholique pourrait croire que cet incident est de nature à justifier les francs-maçons des crimes que l'histoire leur reproche ?

Est-ce que les vols d'hosties consacrées ne sont pas des faits notoires ? Est-ce que le poignard et le poison, maniés par la secte, n'ont pas trop souvent fait leur œuvre criminelle ?

Bien mieux, les querelles engagées sur le nom de Miss Vaughan n'ont réussi qu'à provoquer l'examen de la question maçonnique et à raviver les souvenirs. Tout récemment, un curé italien apportait son témoignage à l'enquête qui est ouverte : il déclarait s'être trouvé, il y a plusieurs années, au cours d'un voyage, assez longtemps avec une jeune femme qui dissimulait mal son sexe sous le costume masculin ; ce voyageur étrange venait d'Amérique, il portait le nom de *Monsieur Vaughan*, il s'occupait d'affaires politiques de Rome, le timbre féminin de sa voix trahissait son déguisement ; et quand ce digne ecclésiastique eut entre les mains la photographie de Miss Diana Vaughan, il a reconnu, sans hésiter, son compagnon de voyage. Ce nouveau témoignage a été recueilli par M. le chanoine Mustel depuis le Congrès de Trente.

Plusieurs journaux qui avaient nié d'abord, d'une façon absolue l'existence même de Miss Vaughan, reconnaissent déjà que le fait de l'existence ne paraît plus discutable ; ils se retranchent maintenant derrière cette double question : « Est-elle sincère? Les révélations sont-elles bien fondées ? »

La partie est donc gagnée, puisque nous en sommes là en si peu de temps. Une fois l'existence admise, la vérité des documents produits apparaît de la façon la plus lumineuse, puisque la secte n'a fait nier l'existence de la personne que parce qu'elle se sentait écrasée par les documents. Quant à la sincérité de Miss Vaughan, elle crève les yeux.

Il faut ne pas avoir lu une seule page de la *Neuvaine Eucharistique* pour ne pas comprendre que cette âme est débordante de foi. Une aventurière pourrait-elle se pénétrer si ardemment et si tendrement des splendeurs de l'Eucharistie? (1)

Tous les amis de la vaillante convertie attendent avec une entière confiance le verdict que rendra la Commission de Rome; ils sont convaincus qu'elle se prononcera avec sagesse, mais aussi avec fermeté, et que sa décision ne compromettra en rien la sécurité de Miss Vaughan.

Quant à moi, j'aurai traversé dans cette

(1) La sincérité de miss Diana Vaughan éclate encore dans son désintéressement; nous pourrons en citer des preuves nombreuses à la Commission d'enquête de Rome; et, d'ailleurs, les noms des divers éditeurs de la vaillante convertie permettront aux membres de la Commission de s'édifier complètement.

circonstance une douloureuse épreuve. Après onze années, pendant lesquelles je ne crois pas qu'un catholique ait quelque chose à me reprocher, j'étais loin de m'attendre aux attaques dont j'ai été assailli. J'ai offert à Dieu ces peines, et je demande les prières des uns et des autres. La défection du docteur Hacks me fait frémir : des centaines de prêtres ont vu cet homme si bon, si simple dans l'accomplissement du devoir chrétien ; ce serait à croire qu'il est devenu fou, si l'on n'avait pas les preuves de son épouvantable chute.

J'avais donc bien raison de dire aux congressistes trop enthousiastes qui m'acclamaient à Trente : « Pour faire honneur à un converti, attendez qu'il soit mort ». Il est juste que celui qui a failli gravement durant de longues années soit humilié sans cesse, plutôt qu'applaudi. Il doit effacer son passé à force de dévouement à la cause de l'Église.

Veuillez agréer, cher et très honoré confrère, l'expression de mes sentiments respectueux dans le divin Cœur de Jésus.

Léo Taxil

***

Au sujet du *Diable au XIXe Siècle*, voici ce que nous avons écrit à plusieurs journaux, et notamment à l'*Univers* :

« Le Dr Hacks déclare n'avoir écrit qu'une partie du *Diable au XIXe Siècle* et dit qu'il y a eu pour cet ouvrage plusieurs collaborateurs ; mais il ne nie pas avoir été l'auteur de ce qui, dans cette publication, constitue les « récits d'un témoin » à proprement parler. Il ne dit nulle part dans sa lettre au journal de Cologne qu'il a mystifié le public en racontant des aventures qui ne lui sont pas arrivées. Les personnes qui possèdent cette publication ont pu constater, en effet, qu'à côté des récits personnels du docteur, il y a de nombreuses pages consacrées à des épisodes que l'auteur principal ne présente pas en témoin oculaire. Les premiers fascicules de la publication ayant soulevé des polémiques violentes, les éditeurs jugèrent qu'il était utile d'augmenter l'ouvrage de tout ce qui pourrait venir à l'appui des récits personnels du docteur ; ainsi, tout ce qui est relatif aux faits antérieurs n'est pas du Dr Hacks. Un grand nombre de faits merveilleux ont été communiqués et attestés par des abonnés, tous vénérables ecclésiastiques. L'ouvrage ne trompe aucunement le lecteur ; car chacun peut faire aisément le triage de ces innombrables épisodes et se rendre compte très exactement de ce qui est l'œuvre personnelle du docteur. L'ouvrage subsiste, par conséquent, dans son ensemble et dans ses détails, *et d'ailleurs il ne faut pas oublier que des faits racontés personnellement par le Dr Kacks ont été confirmés par des missionnaires.*

« Le Dr Hacks rompt avec ses amis catholiques ; voilà uniquement ce qui ressort, sans contestation possible, des déclarations tout à fait inattendues et d'une impiété outrée, qu'il se plaît à multiplier, à la grande joie des Nathan, Findel et *tutti quanti*.

« Mes pensées véritables sur la religion sont dans *le Geste*, et en particulier sur la religion catholique, que j'accable de mon plus profond mépris », voilà ce que ce malheureux a osé écrire dans sa lettre à la *Kœlnische Volkszeitung*, lui que des centaines de prêtres ont connu excellent chrétien. Oui, Monsieur, contradictoirement à ce que vous avez écrit au sujet de la clinique Saint-Sulpice, des centaines d'ecclésiastiques, de religieux et de religieuses peuvent attester que le Dr Hacks donnait gratuitement ses consultations ; les médicaments mêmes étaient gratuits.

« Voilà pour la lettre au journal de Cologne. Depuis lors, le Dr Hacks en est arrivé, d'un jour à l'autre, à forcer tellement la note, que ses anciens amis, ceux qu'aujourd'hui il déclare avoir mystifiés, se sont demandé s'il n'était pas devenu subitement fou ; car, en examinant les choses froidement, il est impossible de trouver toute naturelle une telle conduite. Vous pouvez dire que je ne suis pas assez naïf pour m'être laissé duper ; je vous affirme que, quelque temps après ma conversion, le Dr Hacks, mon ancien camarade d'enfance, s'étant rendu à Paris, est venu chez moi me féliciter chaleureusement de mon retour aux sentiments religieux. Vous dites que le Dr Hacks a été un des collaborateurs de la Librairie Anti-Cléricale ; je vous donne ma parole d'honneur que vous avez été mal renseigné : le Dr Hacks n'a pas écrit une ligne, une seule ligne, dans un volume, dans une brochure, dans un journal ou une publication quelconque de cette librairie. En vain cherchera-t-il maintenant à se faire plus noir qu'il n'est ; les catholiques qui l'ont connu garderont de lui le meilleur souvenir, malgré l'horreur de sa chute actuelle. Il est impossible qu'il les ait trompés alors, et surtout pendant si longtemps. Tous ceux qui ont été ses amis, ses vrais amis, sont désolés de ce qui arrive ; car c'est un homme d'une extrême bonté qu'ils ont connu et qu'ils ont vu à l'œuvre.

« Sans doute, il vaudrait cent fois mieux pour lui que nous nous trouvions en présence d'un cas de folie ; mais sa dernière lettre à la *Libre Parole* n'est pas l'acte d'un fou, c'est l'acte d'un homme qui délibérément veut détruire ce qu'il a fait et qui s'est donné à l'ennemi pour jeter la division parmi les défenseurs de l'Eglise, essayer d'enrayer le mouvement antimaçonnique, au moment où le Congrès de Trente vient de jeter les bases de l'organisation générale de la résistance à la secte, et empêcher toute dénonciation nouvelle contre elle. D'ailleurs, sa trahison n'est que trop certaine et ce n'est pas d'aujourd'hui qu'elle est connue ; c'est à cela que je faisais allusion dans ma précédente lettre. »

Depuis que nous avons envoyé cette lettre à l'*Univers*, on nous a rapporté des propos tenus par le docteur Hacks, qui nous ont plongé dans la plus complète stupéfaction.

Le R. P. Octave, directeur de la *Franc-Maçonnerie démasquée*, a recueilli le témoignage suivant :

Un de nos consuls en Egypte, étant venu à Paris, rendit tout récemment visite à notre

malheureux ami, dont il ignorait le nouvel état mental. Comme il le félicitait au sujet du *Diable au XIXe Siècle*, le docteur Hacks lui répondit le plus gravement du monde :

« — *Le Diable au XIXe Siècle?*... Mais je n'en suis pas l'auteur !... Je n'en ai pas écrit une ligne... C'est le chanoine Mustel qui a tout écrit, depuis le commencement jusqu'à la fin. »

! ? ! ? ! ? ! ? ! ? ! ? ! ? ! ? ! ? ! ? ! ? ! ?

Le visiteur se retira, avec la pensée que le docteur était devenu fou. Mais cette énormité ne serait-elle pas au fond une ruse vraiment satanique? Le témoignage de M. le chanoine Mustel étant d'un très grand poids, le docteur Hacks ne chercherait-il pas à le détruire, en tentant de le faire passer pour intéressé comme principal auteur de l'œuvre, en son lieu et place?

On nous a écrit que le docteur Hacks, après sa trahison, s'était fait recevoir Mage Elu à la Mère-Loge de Cologne.

Traître et possédé, quelle triste fin pour ce malheureux!

En attendant la lumière

Quelques-uns des journaux qui font campagne contre les révélations de Miss Diana Vaughan ont dit que la lettre adressée en décembre 1895 par Son Em. le Cardinal Parocchi à la vaillante convertie était une lettre banale, un simple accusé de réception d'un volume, et qu'elle n'avait pas la portée qui lui a été attribuée. Il convient donc de rappeler cette lettre. Miss Vaughan prie, en outre, ses amis de reproduire une autre lettre qu'elle a reçue récemment de Mgr Villard, secrétaire du Cardinal-Vicaire; celle-ci, datée de Rome, le 19 octobre, a été écrite, par conséquent, six jours après la publication du numéro de la *Kœlnische Volkszeitung* (n° du 13 octobre), qui contenait le fameux article, le plus malveillant et le plus violent de tous dans la déplorable campagne entreprise depuis un mois.

Lettre de S. Em. le Cardinal Parocchi

Rome, 16 décembre 1895.

Mademoiselle et chère Fille en N.-S.,

C'est avec une vive mais bien douce émotion que j'ai reçu votre bonne lettre du 29 novembre, accompagnée de l'exemplaire de la *Neuvaine Eucharistique*.

Sa Sainteté m'a chargé de vous remercier et de vous envoyer, de sa part, une bénédiction toute spéciale.

Depuis longtemps, mes sympathies vous sont acquises. Votre conversion est l'un des plus magnifiques triomphes de la grâce que je connaisse. Je lis, en ce moment, vos *Mémoires*, qui sont d'un intérêt palpitant.

Croyez que je ne vous oublierai pas dans mes prières, au Saint-Sacrifice principalement. De votre côté, ne cessez pas de remercier Notre-Seigneur Jésus-Christ de la grande miséricorde dont Il a usé envers vous et du témoignage éclatant d'amour qu'Il vous a donné.

Maintenant, agréez ma bénédiction et me croyez

Tout vôtre dans le Cœur de Jésus,

(*Ainsi signé :*) L.-M., CARD.-VICAIRE.

LETTRE DE Mgr VILLARD

Secrétaire de Son Em. le Cardinal Parocchi

Rome, le 19 octobre 1896.

Mademoiselle,

Depuis longtemps, j'avais l'intention de vous écrire personnellement; mais j'en ai toujours été retenu par la crainte de me trouver importun et par le désir que vous avez si souvent manifesté dans vos *Mémoires* qu'on ne vous envoyât pas tant de lettres. Aujourd'hui, je me sens poussé cependant à venir rompre la consigne.

Une personne pieuse, etc. (*Ceci est une communication d'ordre privé, qui n'a pas à être reproduite.*)

Mais ce que je désirais avant tout, c'était de vous adresser mes humbles encouragements au milieu des souffrances morales dont votre noble cœur est assailli en ce moment. Vous n'ignorez pas qu'une guerre acharnée est déclarée contre vous. Non seulement on révoque en doute l'authenticité de vos révélations précieuses sur la Maçonnerie, mais on révoque en doute votre existence même. Les bruits les plus contradictoires circulent sur votre compte et les échos s'en sont répercutés en haut lieu.

J'avais des preuves matérielles et psychologiques non seulement de votre existence, mais de la sincérité de votre conversion. Grâce à elles, j'ai eu l'occasion et je dirai le bonheur de vous défendre énergiquement dans plus d'une circonstance. Je ne vois, dans cette guerre qui vous est déclarée, qu'une manœuvre infâme de celui que, plus que tout autre, vous connaissez pour être le Père du mensonge.

Je ne suis pas tout à fait un inconnu pour vous. Secrétaire du Cardinal Parocchi, j'ai eu la joie de vous écrire en son nom, il y a bientôt un an, pour vous consoler et vous encourager dans votre œuvre sublime, qui est de révéler à la face du monde le véritable but de la Maçon-

nerie, celui que j'avais toujours soupçonné, le culte de Satan.

Pour vous venir en aide, je ne puis vous apporter que le concours de mes faibles prières, mais de mes plus chaudes sympathies.

Continuez, Mademoiselle, par votre plume et par votre piété, à fournir des armes pour terrasser l'ennemi du genre humain. Tous les saints ont vu leurs œuvres combattues; il n'est donc pas étonnant que la vôtre ne soit pas épargnée.

La communauté des Sœurs Carmélites de l'Adoration Réparatrice, établie à Rome, dans la maison habitée autrefois par sainte Brigitte de Suède, et dont je suis le père spirituel, a déjà beaucoup prié pour vous, et elle me charge de vous assurer qu'elle le fera plus que jamais.

Veuillez, Mademoiselle, me pardonner mon indiscrétion et agréer mes plus vifs sentiments d'admiration et de respect.

(*Ainsi signé :*) A. Villard,

Prélat de la Maison de Sa Sainteté,
Secrétaire de S. E. le Cardinal Parocchi.

Nous appelons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur le numéro spécial que vient de faire paraître la *Franc-Maçonnerie démasquée*. On le trouvera dans les principales librairies catholiques. Prix : 50 centimes.

Sous le titre général : LA QUESTION DIANA VAUGHAN, ce numéro contient le rapport de M. l'abbé de Bessonies, lu au Congrès de Trente sur la question de l'existence, contestée par quatre congressistes allemands; cet important rapport est suivi d'un compte-rendu de la séance du 29 septembre et d'un grand nombre de documents.

Ce numéro spécial est édité par la Maison de la Bonne Presse, 8, rue François Ier, à Paris. On peut aussi adresser les demandes chez nous.

Nous engageons tous nos amis à lire et à faire lire cette brochure; la répandre est une œuvre de bien, dans les circonstances actuelles.

Comment on nous combat

L'*Univers*, qui nous est devenu hostile depuis sa fusion avec le *Monde*, a reproduit du *Nouvelliste de Lyon* l'infamie suivante :

Le *Nouvelliste de Lyon* publie les curieux renseignements qu'on va lire :

« On discute fort depuis quelque temps et bien inutilement, croyons-nous, sur l'existence de Miss Diana Vaughan, cette mystérieuse création de deux fumistes qui se font des rentes en exploitant la badauderie de leurs contemporains.

« Nous n'avons pas grand mérite au *Nouvelliste*, à n'avoir jamais été dupes des élucubrations de cet être imaginaire. Connaissant l'esprit mercantile de ceux qui la patronnaient, nous nous étions fait ce raisonnement très humain que si Diana Vaughan avait existé, ses barnums n'eussent pas manqué une occasion de la montrer avec accompagnement de grosse caisse et de gros sous.

« Nous en connaissons cependant dont l'incrédulité ne s'est pas trouvée satisfaite de cet argument, et qui ont demandé à Léo Taxil et à son compère anonyme, le docteur Bataille, à voir la prêtresse du Palladisme. Il leur fut répondu qu'ils la verraient.

« La première scène de cette comédie burlesque s'est jouée à Paris, la seconde à Villefranche (Rhône), il y a de cela trois mois, et c'est par où elle nous intéresse.

« Donc, deux personnalités, que nous ne qualifierons pas autrement, et dont quelques confrères de la presse catholique de Paris pourraient donner les noms, manifestèrent le désir de voir Diana Vaughan.

« — Parfaitement, leur dit Léo Taxil; seule-« ment, elle n'habite pas la capitale et vous serez « obligés de faire un petit voyage pour la ren-« contrer.

« — N'importe, répondirent les curieux; le phé-« nomène vaut un voyage ».

« Rendez-vous leur fut donc donné avec date et heure précises à Villefranche. Pourquoi Villefranche? Ceux qui connaissent le passé de Léo Taxil n'auront pas de peine à répondre à cette question.

« Donc, au jour et à l'heure indiqués, dans une chambre d'hôtel de Villefranche, les deux incrédules attendaient la venue de la mystérieuse luciférienne. La porte s'ouvrit et deux femmes fort bien mises entrèrent. L'une était jeune, jolie, d'une beauté étrangère; l'autre, d'un âge mûr, chaperonnait sa compagne.

« Après les présentations, on causa de maçonnerie, de palladisme, bien entendu. Tout marcha d'abord à souhait. Sans être d'une clarté absolue, les explications de celle qui s'appelait Diana Vaughan concordaient avec les révélations des brochures à dix centimes la livraison. Mais peu à peu la conversation dérailla, les mots prirent une allure étrange, et l'accent, d'anglais qu'il était, devint faubourien, en même temps que, fatiguée sans doute de la leçon qu'elle avait apprise et du rôle qu'on lui faisait jouer, la fausse palladiste se jeta dans des digressions, qui, pour être luciféRiennes, ne correspondaient plus au caractère dont les inventeurs de Diana Vaughan avaient revêtu leur héroïne.

« Les deux personnages étaient fixés et dupés. Le premier train qui passa les ramena à Paris complètement édifiés.

« Quant... aux deux femmes, elles reprirent le chemin des trottoirs de Lyon, d'où elles étaient venues.

« Nous n'en dirons pas plus long, ne voulant pas

déflorer les renseignements très suggestifs que possède un de nos confrères de Paris sur l'étonnante mystification des Taxil et consorts, et qu'il a sans doute l'intention de rendre publics pour l'édification des âmes trop crédules. »

Voici quelle a été notre réponse à l'*Univers-Monde*:

Paris, le 4 novembre 1896.

Monsieur Eugène Veuillot,

L'*Univers* continue à m'accabler avec un acharnement inouï et n'insère pas ma réponse. Je ne me plains pas; j'ai mérité, par mon passé, d'être abreuvé des pires humiliations. Néanmoins, j'ai au moins le droit de constater que l'*Univers*, qui accuse, met la main sur la bouche de l'accusé, pour l'empêcher de se défendre devant vos lecteurs.

Comme il faut que vous vous croyiez sûr de ma culpabilité pour agir ainsi!.. Je dois vous faire, je le sens, une profonde répulsion; sans cela, vous n'oublieriez pas ainsi, à mon encontre, les règles les plus élémentaires de la justice. Vous êtes d'ordinaire bon et juste, tout le monde le sait.

Vous êtes si bien convaincu que ce n'est même pas la peine que vos lecteurs m'entendent, que non seulement vous n'insérez pas mes explications, pourtant si claires, mais encore vous publiez une nouvelle accusation, et celle-ci la plus grave de toutes; je veux parler de la reproduction que vous avez faite hier au soir d'une anecdote publiée en premier lieu par le *Nouvelliste de Lyon*, sous le titre: « Diana Vaughan à Villefranche. »

Enfin, voici un fait précis que vous mettez à ma charge: il y a trois mois, j'aurais envoyé à Villefranche deux personnes pour les y faire rencontrer avec miss Vaughan; dans une chambre d'un hôtel désigné d'avance, deux filles de trottoir, venues de Lyon, et ayant appris un rôle (probablement, la leçon leur ayant été faite par un complice que je dois avoir à Lyon), se sont données aux deux voyageurs, arrivés de Paris, l'une pour miss Diana Vaughan, l'autre pour sa compagne; malheureusement, la comédie n'aurait pas été bien jouée jusqu'au bout, et la fausse Diana Vaughan aurait fini par laisser comprendre ce qu'elle était; certains d'avoir été mystifiés, les deux voyageurs congédièrent les deux filles et reprirent vivement l'express de Paris; quelques confrères de la presse catholique de Paris pourraient donner les noms des deux personnages à qui cette aventure serait arrivée, et l'un de ces confrères possèderait même des renseignements très suggestifs sur l'incident. C'est bien cela, n'est-ce pas?

Si le fait est vrai, il est désormais certain que je suis le dernier des misérables; la cause est entendue.

Vous avez pris la responsabilité de ce qui se publie dans l'*Univers* au cours de la campagne actuelle. Je m'adresse donc directement à vous; je fais appel à votre loyauté.

Voici ce que je demande, et je vous prie d'appuyer ma requête:

Je demande, par la présente lettre, dont je réclame l'insertion, je demande à S. Em. le Cardinal Richard, archevêque de Paris, de vouloir bien désigner trois ou cinq ecclésiastiques, qui exigeront du *Nouvelliste de Lyon*, confidentiellement si l'on veut (cela m'est tout à fait indifférent), les noms des deux personnages à qui cette aventure serait arrivée, ou, à leur défaut, l'indication des confrères catholiques de Paris qu'on dit être en mesure de nommer ces deux personnages. Une confrontation avec les deux narrateurs de l'anecdote est indispensable, ainsi qu'une enquête rigoureuse et poussée à fond, si ces individus-là persistent dans leurs dires.

Pensez de moi tout ce que vous voudrez jusqu'à la solution de cet incident, *très suggestif*; mais je vous annonce la découverte qui se fera par une enquête sérieuse et vivement menée: c'est que les deux individus en question sont deux frères trois-points, que ce sont eux qui auront joué une comédie (s'il est vrai qu'ils soient allés à Villefranche), et que cet incident n'est qu'un épisode du complot maçonnique ourdi depuis trois mois. Le *Nouvelliste de Lyon* est un journal trop foncièrement catholique pour avoir inventé cette histoire-là.

J'espère bien que vous publierez cette fois ma lettre, et, en attendant avec confiance le jour où vous me rendrez justice, je vous présente, monsieur, mes très humbles salutations.

LÉO TAXIL.

La réplique de M. Eugène Veuillot (*Univers* du 7 novembre) est prodigieuse:

« Nous serions surpris, écrit-il, que le *Nouvelliste de Lyon* eût parlé à la légère. Du reste, que l'amusante (sic) historiette soit vraie ou fausse, la chose est sans importance *(sic)* au point de vue de la question que nous voulons résoudre: Diana Vaughan existe-t-elle? et que valent les écrits publiés sous son nom? »

M. Eugène Veuillot se trompe. Le coup de la fausse Diana Vaughan, à Villefranche, est d'une importance capitale: en élucidant cette affaire, on trouvera l'une des mains maçonniques qui ont tramé le complot actuel. Nous irons jusqu'au bout, nous pouvons en assurer M. Eugène Veuillot.

L. T.

Les Amis de l'Allemagne

G.·. O.·. de France

Toutes les Loges maçonniques françaises, à l'exception de six, ont approuvé, il y a quelques années, le vote émis par la Loge de Vincennes, portant que « dans l'intérêt de la Maçonnerie, l'Alsace-Lorraine doit rester allemande ».

CIRCULAIRE
Du Grand-Maître de la Maçonnerie italienne
ERNEST NATHAN

La meilleure preuve de l'opportunité et de l'importance du Congrès antimaçonnique de Trente est la colère qu'il a excitée dans le monde maçonnique. Jusqu'à quel point est montée cette colère, la circulaire suivante du Grand-Maître de la Maçonnerie italienne, Ernest Nathan, suffira pour le montrer. On remarquera avec quelle mauvaise foi le successeur de Lemmi essaie d'identifier la cause de la Maçonnerie avec celle de l'unité italienne; il n'a rien trouvé de mieux à opposer à cette formidable manifestation du monde catholique que la fête essentiellement maçonnique du 20 septembre.

L'*Osservatore Romano* commente ainsi dans le même sens la circulaire du F.·. Nathan :

« Si nous avions jamais pu douter de l'utilité des Congrès catholiques, nous en serions convaincus en lisant les innombrables articles écrits contre eux, que nous avons lus ces derniers jours dans la presse libérale; si nous avions pu douter de l'utilité du Congrès antimaçonnique de Trente, elle nous serait révélée par le cri d'alarme parti du palais Borghèse. La circulaire du Grand-Maître n'est, en effet, qu'un cri d'alarme. Ebranlée dans ses fondements, démasquée dans son hypocrisie par les Encycliques de Léon XIII, la Maçonnerie sent que désormais le monde se révolte contre sa tyrannie et appelle les Frères à la rescousse, pour livrer le combat suprême. Elle voit dans le Congrès antimaçonnique de Trente une grande bataille qui se prépare et, à l'imitation des sectaires de Mahomet, alors qu'ils se préparent à combattre les fidèles du Christ, elle déclare la guerre sainte. Oui, c'est une guerre sainte que celle que les catholiques déclarent à la Franc-Maçonnerie. Et, pour s'y préparer, rien de meilleur que le Congrès de Trente, le camp de l'union où, avec la bénédiction de Dieu et du Pape, nous compterons nos forces, nous prendrons les dernières mesures, et d'où nous nous élancerons pour nous répandre dans le monde, afin de combattre partout cette ennemie de Dieu et des hommes. »

A.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. U.·.

Maçonnerie universelle. — Union italienne

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

GRAND ORIENT D'ITALIE

Circulaire n° 32

A TOUTES LES LOGES MAÇONNIQUES DE LA COMMUNION ITALIENNE,

Très chers Frères,

La colère malfaisante est arrivée au paroxysme! Des princes et prélats de l'Eglise au dernier plumitif, des Congrès eucharistiques au dernier petit Bulletin, le cléricalisme, qui prend la religion pour enseigne, mais convoite les biens terrestres en même temps que la destruction de l'unité de la patrie, concentre tout son pouvoir contre la Maçonnerie. Le Pontife lui-même se mêle à ce concert et excite ses prosélytes en répétant contre nous des accusations que rejette maintenant toute conscience impartiale et honnête. Chargé d'années et de pensées, porte-étendard de la charité et de la mansuétude chrétienne, il descend de son siège élevé et, oublieux des préceptes de l'Evangile, il nous injurie et prêche l'extermination d'hommes qui, le front haut et la conscience en paix, poursuivent une œuvre de bien public. Les attaques éparses, la guerre d'embuscade, les invectives des papetiers *(sic)* et des rhéteurs, se condensent et se résument en un Congrès international antimaçonnique tenu à Trente, du 26 au 30 septembre, loué, encouragé et béni solennellement par le Pape.

Là, se réuniront les réactionnaires de tous les pays, et les assauts, jusqu'ici dirigés contre notre ordre en Italie, s'élargiront et s'étendront à toute la Maçonnerie universelle.

Nous pouvions déplorer la conduite d'hommes qui, drapés dans les plus solennels vêtements de la religion, ne se refusent pas, dans un but de parti, à une guerre déshonnête et déloyale; mais nous devons accueillir et enregistrer le fait avec une profonde joie, avec le sentiment d'une haute et grave responsabilité, l'appréciant à la lumière de sa grave situation. Désormais, devant une telle attitude, nul doute ne peut rester dans notre esprit : nous sommes calomniés, guettés, attaqués, parce que, au moment où elles s'apprêtaient à jouir d'un triomphe longuement recherché et qu'elle espérait prochain, la réaction sent et voit dans notre ordre une solide barrière, un rempart formidable contre la complaisante restauration de son pouvoir sur les corps et sur les âmes.

A vous Frères, pas n'est besoin d'excitation; lisez dans ce livre qui s'ouvre si clairement devant vos yeux, lisez le péril pour la patrie, pour le progrès civil, pour l'éducation et pour la conscience des Italiens, pour leur bien moral et matériel : lisez vos devoirs; attaqués, ramassons, tranquilles, mais prompts à tout sacrifice, le gant du défi.

Et que cet enseignement ne soit pas pour nous seuls. Désormais, il apparaît clairement à tous : D'un côté, le retour au passé; de l'autre, le progrès indéfini et continu; d'un côté, les conspirations ourdies dans le mystère avec les garanties de l'Etat, fortifiées par le secret de la confession et par le lien de corporation opérant dans le monde, dans l'ombre, avec l'immunité de la soutane; de l'autre côté, le

secret maçonnique, ce secret maçonnique si abhorré, conservé pour protéger des lâches attaques, des sottes défiances, nos Frères qui travaillent pour les idéalités pures de la patrie et de l'humanité ; d'un côté, ceux qui invoquent le ciel pour dépouiller la terre ; de l'autre, ceux qui, dans l'intégrité de la conscience et dans la foi qui anime et élève, s'occupent, sur la terre, de la grande famille humaine, en resserrent les liens fraternels et travaillent à la perfectionner, à l'apurifier et à l'améliorer.

Donc, qu'ils prennent position les hommes d'esprit et de cœur; qu'ils décident, tous ceux qui aiment leur pays sérieusement et honnêtement, de quel côté ils doivent se ranger; qu'ils pensent; qu'ils pensent, les patriotes, ce qu'est l'Italie d'aujourd'hui et ce qu'elle pourrait être demain; qu'ils pensent, les braves, aux guerres d'indépendance entreprises et à celles qu'il faudra entreprendre; qu'ils jugent, les citoyens libres, si les clés de leur conscience doivent être gardées dans le Vatican; qu'ils réfléchissent, les défiants et les indifférents, à ce que fut et à ce que serait le règne des Papes; qu'ils voient, qu'ils s'unissent dans la sincérité de leurs intelligences, au travail d'une institution qui ne reconnaît ni secte ni école, qui, nationale et humaine, respectueuse de toute foi, de toutes convictions honnêtes, s'élève au-dessus de tous et réunit tous les hommes dans un but de rédemption morale et civile de la nation, et, par elle, de l'humanité.

Au Congrès international antimaçonnique de Trente, nous, Frères, en union avec tous ceux qui ont des sentiments italiens, nous opposerons notre fête nationale du 20 septembre : ce jour solennel dans l'histoire des peuples, où la réunion de Rome à l'Italie scellait dans le monde les rapports entre la conscience individuelle et le devoir social. Et, dans cette fête des nations, l'écho de l'honnête réjouissance pour la conquête humaine, que la loi éternelle assigna à notre Italie, résonnera par delà les monts, par delà les mers. Or, chers Frères, tandis que vous célébrez la fête nationale, que votre pensée vole auprès de ceux qui luttent pour la liberté et pour leur nationalité, que votre affection se dirige vers ces peuples et ces chrétiens héroïques qui, tandis que leur Suprême pasteur reste muet, combattent pour sauver leur conscience, de l'oppression islamique; leur patrie, de la tyrannie étrangère, et leurs familles, de la honte.

Si les chefs de religions se taisent, si les Etats plus puissants dans la triste impuissance de leur stérile jalousie restent inertes, l'arme aux pieds, la Maçonnerie sent et reconnaît les liens qui l'unissent avec les opprimés contre les oppresseurs, et elle ne manquera pas à son devoir.

Salut, lutteurs intrépides, salut à vous pionniers du progrès qui invoquez la lumière, la résurrection nationale et qui offrez votre vie pour la liberté et pour la civilisation. Vainqueurs ou vaincus, notre cœur reste avec vous.

Recevez, très chers Frères, son salut fraternel.

Donné dans la vallée du Tibre, à l'Orient de Rome le 15.·. du 7.·. an 5.·. L.·. 000896 et de l'ère vulgaire le 15 septembre 1896.

Le grand-maître,

ERNEST NATHAN 33.·.

Le Satanisme Palladique
ET
Miss Diana Vaughan

Sous ce titre, la *Rivista antimassonica* de Rome publiait, dans son numéro du 15 septembre dernier, un intéressant article dû à la plume « d'un illustre écrivain, profond connaisseur des choses maçonniques ». Cet article répond victorieusement aux singulières négations qui ont paru dernièrement dans plusieurs journaux allemands, négations évidemment inspirées par la Franc-Maçonnerie, enchantée de trouver des dupes jusque dans certains organes catholiques.

Il me tombe sous les yeux la phrase suivante d'un journal allemand : « Les révélations de Margiotta et de Miss Diana Vaughan — le Palladisme et son action prédominante dans la fédération maçonnique — la direction centrale dans la Maçonnerie — la papauté maçonnique — le culte satanique de Pike et de Lemmi avec invocations diaboliques et profanations d'hosties consacrées dans les loges maçonniques, il faut qualifier une bonne fois tout cela, comme il l'est en réalité, d'imposture. » (*Kolnische Volkszeitung.*)

Si nous avions rencontré une telle affirmation dans la *Rivista della Massoneria Italiana* ou dans la Bauhütte, ou dans quelque *Franc-Maçon* de Londres ou d'Amérique, nous l'aurions passé sous silence comme un stratagème, aujourd'hui employé par les FF.·. zélés, pour essayer d'entraver l'œuvre du Congrès antimaçonnique international; les maçons espérant que chaque congressiste devra se dire : A quoi bon nous échauffer contre un ennemi qui n'existe pas, ou qui du moins ne menace pas sérieusement la religion et la morale.

Rien de plus naturel qu'une pareille affirmation de la part des journaux maçonniques. Mais le merveilleux, tristement merveilleux, c'est de voir un journal certainement catholique, et d'excellente renommée, mettre sa plume au service de la Maçonnerie. Je lui renvoie l'honneur qu'il fait aux autres journaux catholiques, en déclarant qu'ils sont tombés

dans l'erreur « de bonne foi et dans les meilleures intentions ».

Mais de quel côté est l'erreur ?

Peut-être quelques-uns, j'en conviens, exagèrent la papauté de Lemmi ; mais la vérité est que le Rite Palladique, c'est-à-dire, son chef suprême, exerce une influence sinon juridique, mais morale, volontairement acceptée de tous les autres Rites de la Maçonnerie ; il a une prépondérance spéciale sur le Rite Ecossais divisé dans le monde en vingt-cinq puissances nationales ; sur les soixante-dix-sept provinces du Palladisme, il a un pouvoir direct et souverain. Le premier Grand-Maître et Fondateur de ce Rite, Albert Pike, s'attribuait et recevait de toutes les Maçonneries le titre de *Souverain Pontife de la Maçonnerie Universelle*. Adriano Lemmi en a fait autant.

Nier l'existence du Rite Palladique luciférien, c'est fermer les yeux à la lumière du soleil. Moi-même, j'ai vu la bannière de la Maçonnerie au balcon du palais Borghèse, alors que le Convent Palladique universel s'y tenait pour l'élection du nouveau Pontife ; et, comme moi, Rome tout entière l'a vue ; tout le monde a vu les gardes nombreuses qui veillaient à la sûreté des délégués. Tous les journaux en ont parlé.

On apprit, aussitôt après, les divisions qui éclatèrent, la fondation de la Fédération des Palladistes dissidents, faite à Londres et dont Miss Diana était l'âme.

Ceux-ci publièrent un long et courageux acte de protestation contre Lemmi, l'accusant de fraude dans le scrutin et d'hérésie, crime intolérable chez un Souverain Pontife. Du reste, l'hérésie était fort innocente; il autorisait les Palladistes à invoquer pour leur Dieu Lucifer ou Satan, à volonté, pendant que les Palladistes puritains admettaient le premier et rejetaient le second. Lemmi confirma depuis son hérésie par un solennel décret. Tous ces faits ont fait le tour de la presse et sont connus de tous ceux qui ont voulu les lire dans les journaux.

Le culte du démon sous le nom de Lucifer, Dieu bon, est formellement et solennellement prêché par le *Pontife* Pike, dans une *Voûte* où il établit le dogme, la politique et la morale du rite Palladique. En fait de vertu morale, il recommande la fornication, qu'il élève à la dignité de sacrement. Cette bulle s'adresse à tous les maçons des hauts grades dispersés dans les deux hémisphères. Léo Taxil l'a reproduite dans son livre : *Y a-t-il des femmes dans la Franc-Maçonnerie ?* p. 142 et suiv.; et plus amplement encore Ricoux dans son ouvrage : *Existence des loges de femmes,* p. 67 et suiv. Tous deux défient la Maçonnerie de les démentir, et la Maçonnerie se tait.

Les Palladistes célèbrent en l'honneur de leur Dieu bon, différentes messes; ils ont des prières solennelles et des exécrations diaboliques contre le Dieu des chrétiens qu'ils appellent Adonaï, contre Jésus-Christ, la Vierge et les Saints. Ces prières sacrilèges forment un *Recueil officiel des principales prières lucifériennes,* etc., etc., *publié par ordre du Comité fédéral du Palladium Régénéré et libre,* Paris, Pierret, 1895.

La *Civiltà Cattolica* a récemment écrit un article sur les différentes messes diaboliques; la Messe Palladique est avouée par ls Grande-Maîtresse Souveraine Sofia Walder, dans une lettre polémique au chanoine Mustel, directeur de la *Revue de Coutances*. C'est chose très connue.

La profanation des hosties consacrées est un acte obligatoire prescrit par le Rituel palladique (*Taxil,* livre cité, p. 270). Adrien Lemmi, dans une Voûte ou Bulle pontificale, précisément celle du 7e jour du 2e mois de juillet 1894 « *la première année de notre Souverain Pontificat* », où il défend d'honorer Jeanne d'Arc, dit qu'il l'a signée du *Calamus transfigens,* c'est-à-dire avec une plume qui a servi à transpercer une hostie consacrée avant d'écrire son nom. C'est ce que rapporte le *Palladium Régénéré et libre,* 20 avril 1895, p. 44, alors écrit dans un but de propagande au nom des Palladistes dissidents, par Miss Diana Vaughan, à cette époque ardente luciférienne. Que veut-on de plus? Dans le Diplôme de fondation des groupes Palladistes indépendants, est clairement gravé un Sacré-Cœur de Jésus avec ce mot : *Cor execrandum,* et pour ornement un calice renversé et une hostie traversée d'un poignard.

Ce sont là, du reste, choses désormais parfaitement connues, par suite des cas innombrables qui se présentent en ce genre et dont je puis témoigner de science personnelle.

Mais Miss Diana Vaughan? C'est un mythe, dit-on. En vérité, il me faut tout le respect que je professe pour mes collègues distingués d'Allemagne, pour ne pas répondre par un éclat de rire. Mais raisonnons. Comment est-il possible qu'elle n'existe pas, celle qui remplit le monde de ses écrits, de ses livres, de ses journaux? celle qui, hier encore, publiait une terrible réfutation de pareilles sornettes dans la *Revue mensuelle* (juillet 1896), et la réimprime aujourd'hui à part avec des additions?

Rien de plus simple, dites-vous, c'est un autre qui écrit sous le nom de Miss Diana.

Vous ne réfléchissez pas que c'est là chose encore plus impossible? En France se publient la *Revue mensuelle,* l'*Anti-Maçon* (et ce dernier avec un article de Diana Vaughan dans son numéro d'août 1896), la *Revue Catholique de Coutances,* la *Franc-Maçonnerie démas-*

quée, journaux antimaçonniques de profession, et quinze ou vingt autres journaux ouverts à toutes les communications antimaçonniques.

Les rédacteurs de ces journaux se montrent évidemment des hommes, savants, honnêtes, très perspicaces. Est-il possible que, connaissant eux-mêmes personnellement la véritable et authentique Diana, ils se laissent aussi stupidement tromper par une charlatane qui feindrait d'être la véritable Diana Vaughan?

Il serait absurde et ridicule de le croire. Il est encore plus absurde qu'une élite d'écrivains catholiques s'accordent pour divulguer un vil mensonge, digne des plus vils imposteurs. Pour moi, et aussi, je crois, pour la *Gazette de Cologne*, pour la *Germania* et les autres, l'invraisemblance de la fable des deux Diana est démontrée jusqu'à l'évidence.

Miss Diana suppose que l'invention des deux Diana est de Margiotta, irrité contre elle, parce que celui-ci, en effet, a écrit quelque chose dans ce sens. C'est un stratagème maçonnique, mis en œuvre pour discréditer les formidables révélations de miss Vaughan. Et, chose curieuse, ce même stratagème fut employé contre Margiotta lui-même quand, abjurant la Maçonnerie, il la menaça d'une guerre redoutable avec son *Adriano Lemmi, Chef suprême*, en 1894. Voici ce qu'écrivait le journal maçonnique le plus important de la Suisse, l'*Alpina*, dans son numéro du 15 novembre 1895, p. 155 : « Miss Diana Vaughan et Margiotta, dont on invoque à chaque instant le témoignage, sont évidemment des mythes ou des comparses de Léo Taxil. On affirme même que la première est, sous son véritable nom, la femme de l'adroit mystificateur... »

Et voilà qu'aujourd'hui des journaux catholiques allemands reprennent de seconde main la thèse du journal maçonnique l'*Alpina*, sans s'apercevoir qu'en cela ils font le jeu de la Maçonnerie, qui est évidemment de fausser les idées des Congressistes de Trente et de les diviser. Eux et nous, nous voilà bien avertis.

***

La *Rivista antimassonica* fait suivre ce remarquable article des considérations suivantes, qui ont aussi leur poids :

Nous ne croyons pas que les affirmations sans fondement de la *Gazette de Cologne* puissent préoccuper les Congressistes de Trente, parce que nous les tenons assez sérieux pour les croire incapables de donner quelque poids et quelque importance à des affirmations qui, par elles-mêmes, prouvent qu'elles viennent de personnes tout à fait ignorantes du sujet sur lequel elles veulent prononcer un jugement que leur ignorance dans la matière devrait les empêcher de prononcer.

Il nous en coûte de nous exprimer aussi..... rudement; mais notre confrère d'au-delà des Alpes doit comprendre que, si tout les premiers, nous aimons la discussion logique soutenue par des preuves et des faits, nous n'aimons pas entendre proclamer, sans fondement et sans aucune preuve qui justifie une pareille affirmation, proclamer, disons-nous, comme *impostures* des vérités désormais reconnues par l'autorité ecclésiastique elle-même et prouvées par des documents et des preuves irréfragables.

Disons d'abord que nous, et tous les antimaçons avec nous, nous n'avons pas attendu les révélations de Domenico Margiotta ou de Diana Vaughan pour combattre la maçonnerie. Une bien autre voix nous a poussés à la lutte, et cette voix, la *Gazette de Cologne* ne pourrait l'ignorer, si elle avait lu au moins une des nombreuses encycliques que Léon XIII a écrites sur la Maçonnerie. Cette voix est celle du Chef de l'Eglise, du Maître infaillible de la Vérité, du Pape.

Dans les Encycliques de Léon XIII, le caractère *antichrétien*, et par là même *satanique* de la secte, est lumineusement affirmé ; la maçonnerie y apparaît clairement telle que l'a définie l'illustre Monseigneur Meurin (celui-là, certes, n'était pas un imposteur), c'est-à-dire, la Synagogue de Satan.

C'est ce qu'a proclamé Léon XIII bien avant que Margiotta et Diana Vaughan soient venus avec leurs révélations confirmer la parole pontificale.

C'est uniquement dans le Chef auguste de l'Eglise que s'inspire l'Union antimaçonnique; et c'est uniquement dans les documents Pontificaux que, selon les désirs exprimés par Lui dans le vénéré bref récemment adressé au Président du Comité Central exécutif, que s'inspireront les Congressistes de Trente.

Voilà pourquoi, et aussi parce que, comme nous l'avons dit, nous tenons les Congressistes assez sérieux pour les croire incapables de s'occuper d'affirmations illogiques, que rien ne justifie, et contraires à la parole du Pape, nous sommes assurés que les paroles de la *Gazette de Cologne* ne trouveront aucun écho dans le prochain Congrès (1).

Du reste, pour réfuter l'affirmation du journal allemand quant à ce qui regarde l'existence du Palladisme, des Triangles, des Mères loges, etc., et pour démontrer le satanisme de Lemmi, rien ne nous semble plus opportun que de publier dans nos colonnes un document maçonnique de la plus grande importance, inséré en fac-simile à la page 317 du volume

(1) Comme on l'a vu plus haut, la *Rivista antimassonica* a été très bon prophète.

Le 33e Crispi, qui vient d'être publié par Miss Diana Vaughan.

Ce document est rédigé sur le papier officiel du Grand Orient d'Italie et muni du timbre authentique du même Grand Orient et du *Lotus des Victoires*, ainsi que des signatures du Démon Bitru et de quinze maçons palladistes, parmi lesquels : Adriano Lemmi, Giuseppe Petroni, Francesco Crispi, Ettore Ferrari, etc., etc.

Suit le document traduit du texte original latin en italien.

LA

Question de Miss Diana Vaughan

AU CONGRÈS DE TRENTE

Lettre adressée au directeur de la « Croix de Paris »

Monsieur le directeur,

Les agences télégraphiques et les correspondants de journaux protestants ont si mal rendu la physionomie de la séance du Congrès, dans laquelle fut traitée la question de Miss Diana Vaughan, qu'il nous semble indispensable de rédiger un compte-rendu exact destiné à éclairer l'opinion sur cette importante question. Nous espérons de votre bienveillance l'insertion de ce résumé.

A plusieurs reprises, dans les séances des sections, la question de l'existence et de la véracité de miss Vaughan avait été soulevée, et chaque fois, on avait répondu qu'une discussion spéciale serait ouverte à ce sujet. En présence de l'intérêt attaché par tous à la question, il fut décidé par le Bureau de la présidence, que le mardi 29 septembre, la 4e section tiendrait sa réunion dans la salle des séances générales pour donner à tous la facilité d'assister à la discussion. A l'heure convenue, quatre cents congressistes étaient réunis dans la salle et plusieurs de NN. SS. les évêques daignaient s'y trouver.

Après une discussion sur un autre sujet, la parole fut donnée à M. l'abbé de Bessonies. Dans le rapport qu'il présenta et qui sera publié, furent nommés les francs-maçons qui ont reconnu formellement l'existence de Miss Vaughan, et les catholiques qui ont vu la célèbre convertie; d'autres preuves, tirées de ses écrits et de ses lettres, furent aussi apportées; nous n'avons pas à en donner ici le détail, et voulons nous abstenir de plaider une cause en laquelle nous avons la plus absolue confiance.

Après ce rapport, un ecclésiastique allemand, Monsignor Baumgarten, croyons-nous, demanda comme historien, l'extrait de naissance de la convertie et le certificat du prêtre qui avait reçu son abjuration et lui avait fait faire sa première Communion, mais il n'attaqua aucun des arguments présentés. On lui répondit que l'extrait de naissance ne pouvait être donné, vu l'état des actes civils dans certaines parties de l'Amérique, et que d'ailleurs cela importait peu à la cause; quant au certificat demandé, il serait imprudent de le produire puisque, dans ce même couvent, la convertie, condamnée à mort par les arrière-loges, doit entrer l'année prochaine. Nous devons ajouter que, revenu à sa place, Monsignor Baumgarten déclarait à l'un de nous qu'il ne niait pas l'existence de Miss Vaughan, n'avait pas lu ses écrits et ne s'occupait aucunement des questions maçonniques.

M. Léo Taxil monta ensuite à la tribune et montra que la tactique des francs-maçons était souvent de jeter des doutes sur l'existence des convertis qui les attaquent. Il reprit une partie des preuves déjà exposées, fit voir l'absurdité de certaines hypothèses et termina en affirmant, par serment, avoir vu, à plusieurs reprises, chez lui et ailleurs, l'illustre convertie.

M. Koller, rédacteur au *Faterland*, ancien franc-maçon, prit ensuite la parole en allemand, nous ne pûmes saisir le sens de son allocution, mais le prince de Lœwenstein, président du Congrès, répliqua lui-même énergiquement.

Voyant qu'on ne pourrait aboutir à une conclusion positive, acceptée de toute l'assemblée, le prince de Lœwenstein présenta alors une proposition demandant de nouveaux renseignements; M. Respini, représentant du Tessin, et l'un des orateurs les plus écoutés du Congrès, après avoir déclaré que sa conviction juridique était faite sur l'existence de miss Diana Vaughan, exprima la pensée que le Congrès n'avait pas à se prononcer sur cette question secondaire en somme et devait passer à l'ordre du jour : M. Paganuzzi, président de l'œuvre des Congrès en Italie, désirait que l'ordre du jour indiquât que le Congrès penchait pour l'affirmative et trouvait plus sûr d'admettre l'existence de miss Vaughan. En dernier lieu, l'ordre du jour suivant fut adopté : La 4e section remercie chaleureusement les orateurs qui ont parlé en sens divers sur miss Diana Vaughan et sur la déclaration du commandant Alliata, qu'il existe dans le Comité de Rome une Commission spéciale pour cette question, passe à l'ordre du jour. »

Qu'il nous soit permis d'ajouter que, reçus tous deux la veille chez Son Altesse le prince évêque de Trente, nous avions eu la satisfac-

tion de faire partager notre conviction sur ce sujet à Son Em. le cardinal Haller, au prince-évêque et à un autre de NN. SS. les évêques.

Recevez, Monsieur le Directeur, etc.

G. de Bessonies,
un des vice-présidents du Congrès.

L. M. Mustel,
président de la 1re section.

P.-S. — Le lendemain soir, le P. Sanna Solaro, de Turin, qui *connaît* Miss Vaughan, M. Léo Taxil et moi avons fourni à Mgr le prince-évêque et à S. A. le prince de Lœwenstein, des renseignements et des explications qui complétaient ou éclairaient les premiers fournis par M. de Bessonies. Je crois pouvoir affirmer que nous n'avons laissé aucun doute dans l'esprit de ces juges compétents.

L. M. Mustel.

Lettre de Diana Vaughan

Au Révérend Père Directeur de La Croix

Quelqu'un qui a perdu la plus belle occasion de se taire, c'est l'inspirateur de la note qu'on dit « officieuse », publiée dans le *Journal des Débats*, en réponse à *La Croix* et à *La Politique coloniale*, au sujet de la Maçonnerie italienne en Tunisie.

Rappelons cette note :

« L'information disant que 37 Loges maçonniques italiennes prêchent la haine de la France en Tunisie ne repose sur rien. *Les francs-maçons italiens avaient une seule Loge à Tunis; elle n'existe plus plus depuis plusieurs années.* »

On m'engage à répliquer. Alors, réplique bien claire : le rédacteur de la note publiée dans le *Journal des Débats* se moque du public profane. Ne serait-ce point le F∴ Yves Guyot?

Dans mon volume *Le 33e Crispi*, je n'ai pas employé le terme « Loge », qui désigne exclusivement l'Atelier le plus inférieur, j'ai écrit (p. 306) : « De 1860 à 1880, les maçons italiens se multiplièrent à un tel point que, le 11 mai 1880, Lemmi jugea nécessaire de créer un Suprême Conseil de Tunisie, lequel gouverne 37 Ateliers, y compris les Chapitres de Rose-Croix et les Aréopages de Kadosch. Mais voici ce qui est significatif : le Suprême Conseil de Tunisie n'a pas été déclaré autonome; il est sous la dépendance immédiate et directe du Suprême Conseil d'Italie, ayant son siège à Rome. En d'autres termes, par cette situation exceptionnelle, la Maçonnerie du Rite Ecossais, entièrement approuvée par la Suprême direction, affirme et maintient les prétentions de l'Italie sur la Tunisie. »

Et plus loin (p. 307) : « Quant au Suprême Conseil de France, il a formellement reconnu les prétentions de l'Italie sur la Tunisie : non seulement il n'a pas établi en Tunisie une seule Loge depuis le Protectorat, mais encore, ce qui est une honte, il a constitué un garant d'amitié auprès du Suprême Conseil de Tunisie, qui est maintenu dans la dépendance immédiate et directe de Lemmi, et le Suprême Conseil de Tunisie a constitué, pour son représentant auprès du Suprême Conseil de France ainsi avili..... on ne devinera pas qui a pu accepter un tel rôle..... un officier de l'armée française! je ne le nommerai pas; je dirai seulement que son numéro matricule sur le registre du Suprême Conseil de Paris est le numéro 20.979. Mais si l'on osait nier, je donnerais le nom en toutes lettres. »

Donc, on a osé nier! Donc, j'ai menti!

J'ai menti : j'ai inventé l'existence d'un Suprême Conseil de Tunisie, italien, gouverné directement par le Suprême Conseil d'Italie, c'est-à-dire par Lemmi, il n'y a même pas, affirment-ils, une seule Loge italienne à Tunis! J'avoue que je ne m'attendais pas à tant d'audace. O Goblet d'Aviella, ton mot sublime fait loi : *Il faut s'entendre partout pour nier carrément.*

Eh bien! nous allons préciser davantage.

Le F∴ Gustave Desmons, qui était, en 1880, vénérable de la Loge *La Fidélité*, de Lille — cette célèbre *Fidélité* sur laquelle se souchèrent le Chapitre *La Fidélité sub Rosa*, l'Aréopage *La Fidélité ad Superum* et le Triangle *Les 33es*, arrière-Loges, dont l'illustrissime F∴ Lepercq-Saint-Léger fut la plus brillante lumière, — le F∴ Gustave Desmons se rendit, en 1881, en Tunisie, créé 33e, et là, en sa qualité de membre actif du Suprême Conseil de France, il signa l'acte par lequel la Haute-Maçonnerie française reconnaissait le Suprême Conseil italien de Tunis, gouverné directement par Lemmi.

Qu'est-il, ce F∴ Gustave Desmons?... Médecin-major du 45e de ligne, à Laon, à son retour de Tunisie; puis, faisant partie du Corps expéditionnaire du Tonkin, en 1885; ensuite, à son retour du Tonkin, médecin-major du 5e cuirassiers, en garnison à Cambrai; après, en 1889, médecin-major du 118e de ligne, à Quimper; enfin, à Dunkerque, en dernier lieu, toujours au même titre.

Voilà qui a signé l'acte d'aplatissement de la Maçonnerie française; voilà à qui je défends, moi, son ex-sœur en Lucifer Grand Architecte, de nier l'existence du Suprême Conseil italien de Tunisie; voilà, en toutes lettres, le nom du haut maçon secrètement inscrit sous le numéro 20.979.

Ah! l'on ose faire dire par le F∴ Yves Guyot que j'ai menti!... Eh bien voici encore :

M. de la Rive a publié, récemment, ce fait très grave : A la Bibliothèque nationale de Paris, des vols maçonniques s'accomplissent par l'ordre de Lemmi ; dans les collections de journaux maçonniques sont soustraits les numéros où un haut frère trop zélé a laissé échapper quelque document, quelque simple phrase même, attestant l'existence du Rite Suprême, c'est-à-dire du Palladisme de la Haute-Maçonnerie.

La presse quotidienne n'a pas fait écho. Si l'on avait pris la peine de vérifier l'information de M. de la Rive, on en aurait reconnu l'absolue exactitude. La Maçonnerie nie avec audace, parce qu'elle fait disparaître les preuves, déjà peu nombreuses, que le public pouvait constater jusqu'à présent.

Parmi les organes français de la secte, *La Renaissance symbolique*, qui porte en sous-titre : « Revue mensuelle de la Franc-Maçonnerie philosophique », a laissé passer quelquefois, dans son zèle, des documents devenus compromettants aujourd'hui. Or, à la Bibliothèque nationale de Paris, on a supprimé tous les numéros de cette Revue maçonnique à partir de juin 1892 ; un de nos amis s'en est assuré ; chez l'éditeur maçon occultiste, on répond aux profanes et aux imparfaits initiés que *La Renaissance symbolique* n'a eu que six numéros — on n'avoue que les six premiers — et que la collection est épuisée. Pourtant on en continue l'annonce (voir l'*Annuaire de la Presse française, 1896*), afin que les hauts maçons puissent prendre abonnement. L'édition est secrète, sans dépôt légal, voilà tout ; comme en Italie l'édition bleue de *Lucifero*, d'Ancône.

Heureusement, le Comité antimaçonnique de Paris a réussi à se procurer quelques-uns de ces numéros tenus secrets ; par des extraits donnés dans *La Franc-Maçonnerie démasquée*, je vois que le Comité possède, notamment, les numéros de juillet et de novembre 1892, très précieux.

Ouvrez les numéros de juillet ; vous lirez ceci dans le tableau officiel de la généalogie des Suprêmes Conseils :

« A. — Le Suprême Conseil de Charleston, premier Suprême Conseil du Globe, créé le 31 mai 1801, sous le 33e degré de latitude nord, dans la Caroline du Sud, aux Etats-Unis d'Amérique, a engendré : 1° le 22 septembre 1804, le Suprême Conseil de France, siégeant à Paris ; 2° le 5 mars 1805, le Suprême Conseil d'Italie, siégeant à Rome, etc. »

« J. — Le Suprême Conseil d'Italie, fils du Suprême Conseil de Charleston, a engendré : 1° le 25 janvier 1878, le Suprême Conseil d'Egypte, siégeant au Caire ; 2° le 11 mai 1880, le Suprême Conseil de Tunis, siégeant à Tunis ; mais ces deux Suprêmes Conseils demeurent sous la dépendance immédiate et directe du Suprême Conseil d'Italie ne se rattachant qu'indirectement au Suprême Conseil de Charleston par la pratique du Rite écossais ancien et accepté. »

Donc : confirmation de ce que j'ai écrit dans *Le 33e Crispi*. Et le F∴ Yves Guyot, bon palladiste, a osé dire que les francs-maçons italiens n'ont jamais eu qu'une seule loge en Tunisie ! Essayera-t-on maintenant de faire croire qu'un Suprême Conseil tunisien a été créé pour gouverner une unique Loge, ayant son temple à Tunis? Ce serait aller un peu trop loin dans le mépris de l'intelligence profane.

Les trente-sept Ateliers, gouvernés par le Suprême Conseil de Tunisie, se répartissent ainsi :

Tunis, 6 Loges, 2 Chapitres, 2 Aéropages, 1 Souverain Tribunal du 31e degré, 1 Consistoire du Royal-Secret. — *Bizerte*, 1 Loge, 1 Chambre d'élus. — *Gabès*, 3 Loges, 1 Chapitre, 1 Aréopage. — *Houmt-Souk* (île Djerba), 1 Loge en sommeil depuis 1894. — *Kairouan*, 2 Loges, 1 Chapitre. — *La Goulette*, 1 Loge. — *Mahdiya*, 1 Loge, 1 Chambre d'élus. — *Manostir*, 2 Loges, 1 Chapitre. — *Sfax*, 3 Loges, 1 Chapitre, 1 Aréopage. — *Sousse*, 2 Loges, 1 Chapitre.

Inutile de donner les noms de chacun de ces Ateliers ; mais l'agent diplomatique d'Italie à Tunis, M. Macchiavelli, niera-t-il l'existence de l'Aéropage Boû-Sada ? traduisez : « le lieu du bonheur ».

Pour se tirer d'embarras, le rédacteur de la note du *Journal des Débats* est capable de riposter que la Maçonnerie française n'a eu, sans doute, aucune connaissance de cette constitution d'un Suprême Conseil italien en Tunisie, c'est-à-dire que tout ceci a été opéré par Lemmi, à l'insu du Suprême Conseil de France.

Empêchons d'avance cette réplique.

D'abord : au nom du F∴ Gustave Desmons, cité plus haut, je puis ajouter celui du F∴ Bouju, négociant à Alexandrie, où il a présidé la Loge *L'Ecossaise*, chevalier Kadosch, en 1880, représentant du Suprême Conseil de France pour l'Egypte. Il vint à l'inauguration du Suprême Conseil de Tunisie.

Ensuite : ce Suprême Conseil n'a pu être créé sans l'approbation de la majorité des Suprêmes Conseils confédérés. La loi maçonnique est formelle.

Ouvrez le compte rendu officiel des travaux du Convent de Lausanne (1875). Ce document a été imprimé ; il n'est pas introuvable. A la

septième séance, 16 septembre, vous trouverez le *traité d'union, d'alliance et de confédération des Suprêmes Conseils du rite écossais ancien accepté*. Entre autres signatures figurent au bas de ce traité celles des FF.·. Isaac-Adolphe Crémieux et Georges Guiffrey pour la France, et Timoteo Riboli et Davide Levi pour l'Italie.

L'article 5 est ainsi conçu :

« Aucun des Suprêmes Conseils confédérés ne créera ni ne permettra à l'un de ses Souverains Grands Inspecteurs Généraux, de créer un nouveau Suprême Conseil en quelque pays que ce soit, sans avoir, au préalable, pris l'avis de tous les autres membres de la Confédération et sans avois obtenu l'assentiment de la majorité.

« Ces conditions ayant été remplies, le nouveau Suprême Conseil, créé et installé, se trouvera immédiatement en relation d'amitié et de correspondance avec tous les membres de la Confédération dont il fera partie de droit. »

Enfin : la note du *Journal des Débats* a eu l'audace d'affirmer que, si la Maçonnerie italienne a possédé en tout une Loge, une simple Loge d'apprentis, compagnons et maîtres, en Tunisie, *cette seule et unique Loge n'existe plus depuis plusieurs années*. Comment le F.·. Yves Guyot a-t-il pu laisser sa plume écrire une contre-vérité aussi monumentale?

Mais l'*Annuaire* du Suprême Conseil de France détruit ce faux témoignage. — Allez le consulter à la Bibliothèque nationale, avant le publier ma lettre : après ma lettre publiée, on aurait fait disparaître ce document! — Dans l'*Annuaire* de 1895, imprimé officiellement par le Suprême Conseil de France, vous aurez la preuve de l'existence du Suprême Conseil de Tunisie, celui-là même qui fut créé par les francs-maçons de la colonie italienne en 1880, à l'instigation de Lemmi.

A la page 29, vous lirez :

« Garant d'amitié du Suprême Conseil de Tunis auprès du Suprême Conseil de France : le très illustre F.·. Desmons, 33e.

« Garant d'amitié du Suprême Conseil de France auprès du Suprême Conseil de Tunis : le très illustre F.·. Cassanello, 33e. »

Ce haut maçon est le Dr Cassanello, médecin bien connu à Tunis.

Je remercie *La Croix* de sa conviction que je ne m'étais pas avancée à la légère. On pourrait en dire plus long, mais ce serait abuser; en outre, j'avoue que je n'aurais pas écrit cette lettre, s'il n'avait été nécessaire de donner une leçon aux effrontés négateurs. Désormais, je ne répondrai plus à la mauvaise foi; c'est temps perdu.

Daignez agréer, Révérend Père Directeur, l'hommage de mes respectueux sentiments.

Diana Vaughan.

Les anges et les temps présents

Nous avons la bonne fortune de présenter à nos lecteurs les prémices d'un ouvrage remarquable, actuellement sous presse, dû à la plume d'un savant religieux de l'abbaye de Notre-Dame de Lérins. Les pages que nous publions forment le 3e chapitre du livre III de la seconde partie :

LES ANGES ET LES CORPS

LES ANGES N'ONT PAS DE CORPS, ILS EN EMPRUNTENT POUR SE MANIFESTER A NOUS

§ 1er. — *L'antique corporéité des anges.*

Du principe qu'il faut être corporel pour agir sur les corps, saint Thomas et les anciens Pères ont tiré une conclusion différente; la conclusion de saint Thomas est le caractère médiat de l'intervention des anges; la conclusion des anciens Pères, tels qu'Origène, Tertullien, saint Méthode, saint Augustin, saint Clément et saint Cyrille d'Alexandrie, était la corporéité des anges. Plusieurs textes de l'Ecriture devaient les ébranler; un verset du Ps. 103 leur donnait l'idée de corps ignés et aériens : « *Qui facis angelos tuos spiritus et ministros tuos ignem urentem.* » Ils avaient un autre texte qui a mis les commentateurs aux prises; Moïse écrit : « *Les enfants de Dieu voyant la beauté des filles des hommes les prirent pour épouses et donnèrent naissance aux géants.* » (Gen. VI). Les mots *Bné-aleim, filii Dei,* sont traduits par *Anges de Dieu* dans les Septante; il s'agirait d'amour et de commerce charnel entre anges et hommes. Thomas Moore a pris de là le thème de son livre poétique les *Amours des Anges,* dont la portée morale est la même que l'allégorie d'Eros et de Psyché.

Tertullien n'a pas l'excuse du poète irlandais : de la meilleure foi du monde, il suppose les anges précipités dans l'abîme pour avoir préféré, suivant l'expression de Clément d'Alexandrie, à la beauté de Dieu, la beauté humaine de nos femmes « *quæ flacessit* » et avoir révélé à ces dernières l'art de la coquetterie, fards, bijoux et parures. La recommandation de saint Paul aux femmes d'être voilées à l'église à cause des anges le confirme dans sa thèse et lui fait dire : « C'est une obligation pour les femmes de voiler ce visage, dont les charmes périlleux sont allés déranger jusqu'aux citoyens du ciel. »

A quel point les préjugés troublent les plus grands esprits! Nous comprenons à peine aujourd'hui une semblable illusion, illusion par excès sur la beauté humaine, illusion par défaut sur la beauté des anges.

Des commentateurs, prenant les termes *filii*

Dei dans leur sens propre, y voient une allusion à ces alliances entre la race de Seth et la race de Caïn, qui furent si funestes au culte du vrai Dieu. Le savant P. Kircher nous ramène au sens des Septante par une observation qui a sa justesse : « *On discute sur cette expression*, dit-il, *mais il ne s'agit pas d'une expression, il s'agit de tout l'ensemble des traditions hébraïques et païennes ; toute la mythologie ne reposait pas sur autre chose* », les relations incubiques des démons avec les hommes. Jusqu'au IVe siècle, les Pères lisaient ces relations dans le texte de Moïse ; ils avaient sous les yeux des faits si nombreux et des témoignages si graves que « *l'impudence seule,* disait saint Augustin, *aurait pu les contredire* ». La corporéité de tous les anges ressortait naturellement de ces constatations et cette conséquence ne semblait répugner à aucun des récits bibliques d'apparitions d'anges. « *Partout,* dit l'abbé de Vence, *l'Ecriture nous représente les anges comme corporels.* » Comment douter de la réalité corporelle de ces trois voyageurs qui font honneur au repas d'Abraham, sous le chêne de Mambré, et de celle surtout de cet Azarias que Tobie eut loisir de contrôler par tous ses sens, pendant plusieurs semaines d'existence côte à côte ? Ces apparitions s'expliquent, sans doute, avec la corporéité d'emprunt, mais bien plus facilement, suivant l'observation de Dom Calmet, avec la corporéité adhérente.

C'est sur de telles raisons que les Pères ont soutenu, jusqu'au IVe siècle, la corporéité des anges ; le sentiment contraire a, depuis lors, prévalu définitivement dans l'Eglise ; et nous avons, au commencement du livre, reconnu l'existence de substances incorporelles, dont l'attribut essentiel, l'intelligence, exclut toute propriété de la matière.

Les anges n'ont donc pas de corps, mais ils en prennent pour se montrer à nous ; ce sont les lois de ces manifestations que nous allons étudier.

§ II. — *Les anges prennent des corps visibles pour nous apparaître soit en leur propre nom, soit au nom des autres êtres surnaturels et même au nom des saints vivants sur la terre.*

Une apparition peut se produire de trois manières :

Sous les yeux du corps ; c'est l'apparition *corporelle ;*

Au regard de l'intelligence ; l'apparition est alors *intellectuelle*, si elle a lieu sans aucune image, et *imaginaire,* si elle se produit sous une forme sensible. L'étoile des Mages est une vision *corporelle ;* l'intelligence qui leur est donnée de ce signe est une vision *intellectuelle ;* l'avis, reçu en songe, de retourner dans leur pays, par un autre chemin, est une vision *imaginaire.* C'est la vérité, qui se présente immédiatement à l'esprit dans la vision intellectuelle ; les visions imaginaires sont généralement reconnues pour l'œuvre des anges ; dans les visions corporelles, qui nous occuperont surtout, leur intervention est plus fréquente que celle des personnes mêmes qui apparaissent. (Ribet. *Mystique,* IIe P. 1o Les visions.)

Les personnes qui peuvent apparaître sont : Dieu et les personnes divines, Jésus-Christ et Marie, qui ont leur corps, les anges et les âmes séparées, qu'elles habitent le ciel, le purgatoire ou l'enfer.

Sous le nom d'apparitions de la divinité, on entend surtout celles qui eurent lieu dans l'Ancien Testament et pendant la vie du Sauveur. On se demande si c'est Dieu lui-même ou un ange qui se montrent dans ces occasions. Les quatre premiers siècles de l'Eglise inclinaient pour l'apparition de la divinité en personne. La plupart des théologiens et des exégètes scholastiques, dit l'abbé Vigouroux, sont d'avis que c'est un ange qui apparaît à la place de Dieu, parce que l'Écriture affirme, d'un côté, que dans l'Ancien Testament, Dieu s'est toujours servi de leur ministère ; et de l'autre, que nul n'a jamais vu la divinité.

Une observation à l'appui de ce dernier sentiment. Dieu ne peut tomber sous les sens qu'à l'aide d'une forme sensible ; or, avant l'Incarnation, Dieu n'ayant pas de forme sensible propre doit en emprunter une, et il est plus digne de sa Majesté de choisir la forme qui rappelle l'être le plus excellent de la création, la forme conventionnelle de l'ange, et plus digne encore d'être représentée par une forme accompagnée de sa personnalité que par une forme vide ; de même qu'un roi est plus dignement représenté par un ambassadeur que par un pavillon. C'est ainsi que Dieu se manifeste sous la forme humaine adaptée à l'ange, et il est dans la vérité de la situation que l'ange se comporte et agisse tantôt en son nom propre, tantôt au nom de celui qu'il représente.

Le Sauveur et sa mère apparaissent-ils avec les corps qu'ils ont dans le ciel ? Même en leur accordant la bilocation, toute difficulté n'est pas écartée. Comment les corps glorieux se manifesteraient-ils à nous tels qu'ils sont ? Quel œil humain pourrait soutenir cette vue ? C'est l'observation de la Vierge Marie à sainte Brigitte. Quelle que soit sa beauté à la Salette, à Lourdes, à Pontmain, qui oserait dire que Marie n'ait pas besoin d'en cacher cent fois plus qu'elle n'en trahit ? Si donc il lui faut par égard pour la faiblesse de notre vue voiler sa gloire sous le sac du Psalmiste, n'est-ce pas un

moindre miracle (il faut en être sobre), n'est-ce pas plus simple et plus digne de laisser à la main de l'ange le soin de réaliser une image de toutes pièces? Et c'est ce que Marie fait précisément, et en preuve, elle daigne parfois nous faire assister à l'ébauche et à l'exécution des anges artistes, comme à Pontmain et à Tilly-sur-Seule. La chose la plus remarquable de l'apparition de Pontmain, c'est ce caractère pictural qui se manifeste non seulement dans les accessoires du tableau, bougies, encadrement bleu, rideau qui tombe et le dérobe, mais dans le personnage même dont la taille grandit un instant jusqu'à dépasser trois mètres. Aujourd'hui encore, tel de nos lecteurs se scandalise à Tilly d'une particularité semblable : « Ce sont des images! » Qu'importe, cher lecteur, pourvu que Marie s'y trouve? Telle est la théologie et la raison. De quoi vous plaindre? Si Marie votre mère est trop belle pour vos yeux, tant mieux pour vous.

Pour les âmes séparées, admettons aussi la palette angélique distribuant à nos yeux les couleurs de l'arc-en-ciel. C'est, du moins, le sentiment des Pères et des théologiens qui ont abordé ce sujet.

Le chanoine Ribet, appuyé du P. Tirée pour ce qui concerne les âmes du purgatoire et du cardinal Bona pour ce qui regarde les autres âmes, refuse d'entrer dans le concert : « Pourquoi, dit-il, attribuer aux anges un office que la Vierge Marie et les âmes séparées peuvent remplir mieux ou aussi bien que les anges? Au fond, ne sont-elles pas dans les mêmes conditions physiques relativement à ces apparitions? »

Suarez répond : La formation de ces corps rentre dans les attributions officielles des anges, sur lesquelles les âmes ont garde d'empiéter. La Vierge Marie et les séraphins sont plus capables que tous autres de garder nos personnes et de gouverner le monde matériel, et pourtant Dieu a confié aux simples anges l'honneur de ce ministère.

Les anges, qui devraient naturellement, en leur qualité d'esprits purs, affectionner les visions intellectuelles, nous apparaissent le plus souvent sous des formes corporelles. Ils veulent s'accommoder à notre nature pour nous donner une idée de la société spirituelle qu'ils ont avec nous ici-bas, et un gage de celle qui nous est promise avec eux dans le ciel.

A un autre point de vue plus élevé, celui de saint Thomas, les apparitions angéliques sont ordonnées à l'apparition du Verbe dans sa chair : les anges prennent des corps, avant l'Incarnation, pour figurer ce mystère et nous donner un avant-goût des biens dont il est la source; après l'Incarnation, pour nous en perpétuer le souvenir et nous en continuer les bienfaits. Avant l'Incarnation, ils s'essayent sous le costume et le regard du roi futur à exercer son ministère de salut; sous la loi de grâce, ils ne trouvent rien de plus honorable que de revêtir les livrées du Rédempteur.

La vision corporelle peut être objective ou subjective; les anges peuvent mettre le corps réellement sous nos yeux, ou produire sur la rétine l'impression que produirait ce corps; on s'accorde à écarter des apparitions de bons anges, ce dernier procédé plus propre à l'esprit d'illusion et de mensonge.

Ce n'est pas à dire cependant que les bons anges poussent leur amour de la vérité jusqu'à réaliser des corps organisés et palpables; « *organisés, non, ce serait*, dit Suarez, *un trop grand miracle qui n'aurait pas sa raison d'être; palpables, rarement, comment pourraient-ils en un instant s'évanouir? Ils sont donc formés de fluides.* » Nous l'accordons, en contestant la raison de l'auteur : fluides ou palpables, les corps ne diffèrent que de densité; la force qui condense les fluides jusqu'à la consistance du brouillard peut aller sans grands frais jusqu'au solide, et par le seul fait qu'elle cesse d'agir, ramener à l'état de gaz le solide et la vapeur.

Si d'aventure le corps est palpable, on peut s'en assurer à l'aide du toucher, pourvu que l'apparition s'y prête. Quant à l'apparition aériforme, si elle frappe la vue de plusieurs personnes à la fois, elle se distingue par là des apparitions subjectives et imaginaires qui se consomment tout entières dans l'esprit.

L'union des anges avec le corps emprunté n'est pas celle de l'âme avec notre corps, la cessation d'une telle union serait un effet violent, une destruction; et, du reste, l'essence de l'ange, complète en soi, n'est pas ordonnée à la matière. Cette union est celle du moteur au mobile, dit saint Thomas; mieux que cela, dit Suarez, le rôle de l'ange n'est pas seulement celui du moteur extrinsèque, mais *celui du principe intrinsèque d'opération.* Cette puissance est naturelle à l'ange, il l'a reçue avec l'être : le démon s'en sert pour fournir à la perversité humaine des instruments de crime, comment admettre que Dieu la lui communique à l'heure même?

Nous devons croire, dit le P. Tirée, à la présence de la personne qui apparaît, quel que soit le rôle que jouent les anges dans le phénomène; mais le problème n'est pas ce qu'il semble.

Dans l'apparition de Dieu, il n'y a pas de difficulté; Dieu est partout, et à plus forte raison sur les points de l'espace où il se fait signaler.

Quant à la présence de Jésus-Christ, de Marie, des âmes séparées et des anges, s'il y a pour eux un inconvénient à sortir des lieux

qu'ils habitent, elle peut encore s'expliquer sans recourir à la bilocation, qui est un miracle.

Il y a d'abord la translation, non pas celle dont le diacre Philippe, les prophètes Elie et Habacuc sont l'objet dans l'Ecriture, mais la translation successive qui fait paraître les esprits sous nos yeux par un effet de rapidité analogue à celui du disque rotatif ou du mouvement circulaire exécuté avec une braise, suivant l'idée de Mirville. Ce déplacement rapide ne serait pas incompatible avec la dignité des saints dans le monde des êtres spiritualisés, comme dans l'état actuel.

Il y a une autre hypothèse applicable aux élus seulement.

Si du Havre à Marseille je pouvais vous voir, vous parler, vous entendre comme je le fais déjà imparfaitement, grâce au téléphote, au télégraphe, au téléphone, il vous serait impossible de nier que je ne vous fûsse présent à cette distance. Dieu est le lieu des esprits; les bienheureux, par le moyen du Verbe, sont présents à chacun de nous quand il leur plaît, et spécialement quand ils nous font donner des marques sensibles de sympathie.

L'apparition miraculeuse des saints vivant sur la terre appelle aussi l'intervention des anges. (RIBET, *Myst.* IIe P. ch. XIII.)

Il s'agit des saints qui se montrent en deux endroits, en même temps.

Il y a pour expliquer ce miracle plusieurs hypothèses qui toutes supposent les anges : ce sont la translation, la bilocation et le dédoublement.

Le mouvement vertigineux de la translation, dont nous avons parlé, ne sied pas, semble-t-il, au caractère des actes prêtés aux saints.

La bilocation répugne aux tenants des doctrines aristotéliciennes, cependant Bellarmin et Suarez l'acceptent, forts de la multiplication eucharistique ; les saints vivants peuvent bien se trouver en plusieurs lieux, puisque le corps du Christ est dans tous les tabernacles de l'univers.

Ribet ne trouve pas que la bilocation soit un miracle plus grand et d'un autre ordre que la translation instantanée. L'assertion est peu conciliable avec les révélations satanistes. Le démon opère la translation instantanée en faveur d'A. Pike, comme en faveur du sorcier africain. Quant à la bilocation, ce qu'on donne pour tel, le privilège par exemple, qu'a lady Sandhurst d'émettre cinq ou six doubles d'elle-même, ce n'est qu'une multiplication de fantômes, et ce qui le prouve, c'est qu'Asmodée, mis en demeure de faire apparaître Diana Vaughan éloignée, ne recourt pas à la bilocation, n'essaye même pas le transport instantané si facile à tous les esprits, pourvu que Dieu le permette ; il trouve plus commode une simple formation de fantôme.

On croyait pouvoir dans les triangles, moyennant un cérémonial et une condition de temps, onze heures du soir, évoquer à toute distance la jeune maîtresse en personne. Témoin un soir de l'expérience, le Docteur Bataille essaya très posément de toucher l'apparition du bout de sa canne ; la canne traversa le fantôme et s'arrêta au dossier du fauteuil où elle s'enflamma soudain ; l'apparition s'évanouit. La supercherie diabolique était mise à jour.

Abbé P.
Grand-Clément.

(*A suivre*).

APPEL

aux érudits catholiques de province

Un de nos correspondants nous écrivait dernièrement :

« La monographie du Diable est inépuisable. Une notable partie de son histoire a été écrite en ce siècle, surtout depuis quelques années ; la *Revue Mensuelle* n'a pas peu contribué, pour sa part, à la faire connaître. Il y a cependant un champ assez vaste encore inexploré à son sujet : je veux parler de son *Histoire dans les diverses provinces de France*. Il y aurait là un sujet neuf, capable de tenter quelques plumes érudites de la province (et il n'en manque pas dans le clergé et chez les laïques croyants).

« Je vous soumets cette idée dont il me semble que votre *Revue* pourrait profiter, en offrant à ces écrivains de bonne volonté une publicité de bon aloi.

« Comme tout prédicateur doit prêcher d'exemple, je me permets de vous adresser sur l'*Histoire du Diable en Bretagne* quelques notes dont vous tirerez le parti que vous jugerez à propos. Assurément, je n'ai pas la prétention d'avoir épuisé le sujet. Je n'ai à ma disposition qu'une bibliothèque assez restreinte; d'autres pourront creuser cette mine plus à fond, et fouiller mieux que je n'ai pu le faire les archives de l'histoire provinciale ; je n'ai voulu que donner le branle et indiquer la voie..... »

L'idée de notre correspondant nous a paru excellente. Non seulement nous accueillons avec empressement son essai; mais il nous a semblé que l'appel qu'il vient de formuler trouverait un facile écho parmi les catholiques de province, désireux d'employer leur plume à défendre le surnaturel si universellement et si âprement attaqué de nos jours, en combattant sur ce terrain les sectaires ∴, qui, sur le mot d'ordre de Satan, ont juré d'abolir et de déraciner ce qui reste de foi chrétienne dans les âmes.

Nous accueillerons donc avec reconnaissance tous les travaux sérieux qui nous seront adressés sur ce sujet, ainsi que tous ceux qui pourront nous venir en aide dans notre œuvre de propagande anti-maçonnique.

Les manuscrits devront être envoyés à cette adresse :

MM. DELHOMME et BRIGUET, éditeurs
(pour la *Revue Mensuelle*)
83, rue de Rennes, Paris.

LA DÉMONOLOGIE
DES
PÈRES DE L'ÉGLISE

ATHÉNAGORE
(IIe siècle)

Voici encore un philosophe grec du deuxième siècle, converti au christianisme et devenu un de ses plus zélés apologistes. Athénien, disciple de Platon, profondément imbu des enseignements religieux du paganisme, très versé dans l'intelligence des cosmogonies antiques, Athénagore s'appliqua à tirer des scories païennes toutes les parcelles d'or qu'elles pouvaient recéler, pour les faire servir à la démonstration ou à l'ornement de sa nouvelle foi. Etant encore dans l'erreur, il avait songé, avant Celse, à écrire contre les Chrétiens; c'est en étudiant les divines Ecritures, dans le dessein de les réfuter, qu'il fut frappé de la céleste lumière et que, touché de la grâce, il adora ce qu'il voulait brûler et se fit l'apologiste de ce qu'il se proposait d'anéantir. On a même prétendu, mais sur des fondements trop peu solides, qu'il fut le fondateur de l'école catéchétique d'Alexandrie, et le maître de Clément d'Alexandrie.

De ses nombreux écrits, il ne nous reste que le traité de *la Résurrection* et une Apologie intitulée : *Athenagoræ Atheniensis philosophi christiani Legatio pro Christianis* (*presbeia*), adressée aux Empereurs Marc-Aurèle, et L. Aurélius Commode, Arméniens, Sarmates, et avant tout, philosophes, (vers l'an 176 ou 177).

Cette apologie a pour but principal de répondre aux accusations d'athéisme, d'inceste et de cannibalisme, dont le christianisme était alors l'objet, et de prouver la supériorité de la morale chrétienne sur la morale du paganisme. Supérieur à saint Justin, son maître et son modèle, pour l'élégance du style, il n'a ni sa simplité, ni son onction. Il s'attache surtout aux démonstrations rationnelles, et on ne retrouve pas chez lui cette source toujours ouverte des Saintes Ecritures, qui coule si abondamment dans saint Justin. Il est resté plus encore que ce dernier, comme philosophe, le fidèle disciple de Platon, dont on retrouve chez lui les idées touchant l'essence de l'esprit et de la matière, la nature des anges, la contemplation de Dieu comme fin de l'être humain, le rôle du Verbe *(Logos)* dans la Création, et jusqu'à la doctrine de la réminiscence. Mais il faut se hâter de dire que ces doctrines académiques apparaissent, dans Athénagore, sensiblement modifiées par l'enseignement chrétien et que, s'il accorde aux philosophes païens d'avoir participé en quelque mesure à la divine lumière, il reconnaît qu'ils sont incapables de conduire l'esprit à la véritable connaissance de Dieu, que seule peut donner la révélation.

La démonologie d'Athénagore ne diffère guère de celle de saint Justin. Comme lui, il s'attache surtout à convaincre le culte païen de mensonge, en démontrant, contre les assertions de ses défenseurs, l'origine purement humaine ou diabolique de ses dieux, démons ou héros. Il professe aussi la même opinion que saint Justin sur la chute des Anges. Voici la traduction intégrale des passages de l'*Apologie* qui renferment cette solide et originale démonstration (1) :

XXII. — *Opinion de Thalès et de Platon sur les démons.* — Vous me demanderez sans doute pourquoi ces simulacres, s'ils ne sont pas dieux, opèrent-ils certains prodiges ? Car il n'est pas vraisemblable que des statues sans mouvement et sans vie puissent rien faire par elles-mêmes, sans un moteur quelconque. Certaines personnes racontent en effet que dans tel endroit, dans telle ville, chez telle nation, certains prodiges ont été opérés sous le nom de ces simulacres ; nous ne le nions pas. Cependant, comme les uns en ont reçu du secours et que d'autres s'en sont mal trouvés, appellerons-nous dieux ceux qui ont opéré de deux façons si différentes ? Nous avons donc examiné avec soin d'où vient cette vertu qu'on accorde à ces images, et quels sont les êtres qui agissent en elles, en se couvrant de leurs noms. Mais avant de vous faire connaître ces derniers, et pourquoi ils ne sont pas des dieux, il est nécessaire de vous citer quelques autorités tirées des philosophes eux-mêmes.

Thalès, le premier, comme le rapportent ceux qui ont le mieux approfondi sa doctrine, admet cette division : Dieu, des démons et des héros. Il pense que Dieu est l'âme du monde, que les démons sont des essences purement spirituelles et les héros, des âmes humaines, bons ou mauvais, selon la qualité de leurs âmes. Platon admet un Dieu incréé, des astres fixes ou errants, créés par l'incréé pour l'ornement du ciel, et des démons. Il ne s'explique pas sur ces derniers, il renvoie à ceux qui en ont déjà parlé : « Parler des démons, dit-il, faire connaître leur origine, c'est une œuvre au-dessus de mes forces. Il faut s'en rapporter à ceux qui nous en ont entretenus les premiers, aux descendants des dieux, comme ils se sont qualifiés eux-mêmes, qui devaient connaître leurs ancêtres. On ne peut refuser de croire les enfants des dieux, quand même ils ne donneraient pas de preuves satisfaisantes et infaillibles de ce qu'ils avancent, puisqu'ils racontent des choses de famille, et que la loi ordonne de les croire. Pensons donc comme eux et parlons comme eux de la génération des dieux : de la Terre et du Ciel naquirent l'Océan et Téthys ; de

(1) Il ne faut pas oublier, en lisant ces pages, qu'Athénagore, comme saint Justin, parle à des païens qu'il veut convertir, et qu'à cette fin, il emprunte à la philosophie grecque tous les arguments *ad hominem*, qui sont de nature à les convaincre.

ceux-ci, Phorcis, Saturne et Rhéa ; de ces derniers, Jupiter et Junon et tous les frères qu'on leur donne, et ainsi des autres.

Or, je vous le demande, pouvez-vous penser que Platon, qui contempla l'esprit éternel et le Dieu qui est connu de la raison, qui avait expliqué ses véritables attributs, à savoir qu'il est l'être qui ne change pas, l'être source de tout bien et de toute vérité ; lui qui avait dit de la souveraine puissance « que toutes choses sont autour du Roi, comment tout est à cause de lui, comment il est lui-même la cause de tout » ; pouvez-vous penser, dis-je, que ce philosophe ait jugé au-dessus de ses forces de découvrir la vérité sur ces dieux nés d'êtres qui tombent sous les sens, tels que le ciel et la terre ? Non, sans doute ; mais il comprenait fort bien que les dieux ne peuvent ni engendrer ni être engendrés, puisque les choses engendrées ont nécessairement une fin. Il savait aussi combien il est difficile de détruire les préjugés du vulgaire une fois qu'il a adopté sans réflexion des fables absurdes. Voilà pourquoi il a dit qu'il était au-dessus de ses forces de raisonner sur la génération des démons, puisqu'il ne pouvait ni dire ni penser que les dieux fussent engendrés.

Ces autres paroles de Platon : « Le grand Roi du ciel, Jupiter, poussant un char agile, s'avance le premier, disposant et gouvernant toutes choses, tandis qu'une armée de dieux et de démons vient après lui », ne doivent pas s'entendre de Jupiter, fils de Saturne. Jupiter désigne le créateur de toutes choses. N'ayant pas d'autre nom pour qualifier l'Etre souverain, Platon se servit du nom de Jupiter, non comme étant le nom propre de Dieu, mais le plus intelligible, vu la difficulté de se faire comprendre de tous quand on parle de Dieu ; et il employa l'épithète de Grand pour distinguer le vrai Jupiter céleste du Jupiter terrestre, l'incréé de celui qui est engendré et postérieur au ciel et à la terre, postérieur aux Crétois eux-mêmes, qui l'empêchèrent d'être tué par son père.

XXIV. — Mais qu'est-il besoin de vous citer les sentiments des poètes et les autres opinions ? quand je puis dire en deux mots : Si les philosophes et les poètes ne reconnaissaient point un seul Dieu, ils n'aviliraient pas les autres dieux jusqu'à dire qu'ils sont ou des démons, ou la matière, ou des hommes ; et vous auriez alors un motif de nous persécuter, nous qui mettons une grande différence entre Dieu et la matière, entre la nature de l'un et la nature de l'autre. Car si nous disons que Dieu, son Fils et le Saint-Esprit ne sont, en raison de la vertu qui les unit, qu'un seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, parce que le Fils est la pensée, le verbe et la sagesse du Père, et que le Saint-Esprit n'est qu'un écoulement de l'un et de l'autre, comme la lumière vient du feu ; nous savons aussi qu'il existe d'autres puissances qui exercent leur empire autour de la matière et à l'aide de la matière ; qu'une de ces puissances est ennemie de Dieu ; non pas en ce sens qu'elle soit contraire à Dieu, comme la discorde l'est à l'amitié, selon Empédocle, ou la nuit au jour, ainsi que nous le voyons de nos yeux, (car tout ce qui s'opposerait directement à Dieu cesserait à l'instant d'être, réduit au néant par la vertu et la toute-puissance de Dieu même) ; mais nous voulons dire que cette force s'oppose au bien, qui est de l'essence de Dieu et ne fait qu'un avec lui, comme la couleur avec le corps, (non qu'il soit une partie de lui-même, mais une propriété nécessairement consistante avec Dieu, essentielle et inhérente, comme le rouge est inhérent au feu et l'azur à l'éther). C'est en ce sens, dis-je, qu'il est contraire au bien de Dieu, cet esprit répandu autour de la matière et créé de Dieu, comme les autres anges, pour gouverner la matière et ses différentes espèces. C'est à cette fin, en effet, que Dieu a créé les anges, pourvoyant ainsi au gouvernement des choses créées par lui, sa Providence embrassant l'ensemble et l'universalité des êtres, pendant que les anges s'occupaient de chacune des parties qui leur était assignée.

Les hommes jouissent du libre arbitre pour embrasser le vice ou la vertu ; ainsi en fut-il des anges. Les uns usèrent bien de leur liberté et ne s'écartèrent point des devoirs qui leur avaient été prescrits et pour lesquels ils avaient été créés ; les autres, au contraire, abusèrent de cette même liberté, qui tenait à leur nature, et de l'emploi que Dieu leur avait confié ; c'est-à-dire : celui qui avait été préposé à tout le monde matériel, et ceux des anges qui devaient l'aider dans cet emploi ; (vous le savez, nous n'avançons rien sans autorités, nous ne faisons qu'exposer ce qu'ont publié les prophètes). Ces anges prévaricateurs, vaincus par l'attrait de la chair, se laissèrent entraîner à l'amour des femmes, tandis que leur chef se montra négligent et pervers dans l'administration qui lui était confiée. De ces amours des anges pour les femmes naquirent les géants, dont les poètes ont aussi parlé. Il ne faut pas nous en étonner, en nous rappelant que la sagesse divine diffère autant de la sagesse du monde, que la vérité diffère de la simple probabilité. Ainsi s'exprime le prince de la matière :

« Nous avons l'art de proférer des mensonges très souvent vraisemblables (1) ».

XXV. — Ces anges qui, tombés du ciel, sont répandus autour de l'air et de la terre, sans pouvoir désormais s'élever jusqu'au ciel, de concert avec les âmes des géants, démons errants autour du monde, excitent, les uns, c'est-à-dire les démons, des mouvements conformes à leur nature et à leur constitution ; les autres, c'est-à-dire, les anges, les mêmes passions qu'ils éprouvèrent. Quant au prince du monde matériel, il exerce un empire qui s'oppose à la bonté de Dieu.

« Une cruelle incertitude agite mon âme, dit Euripide ; est-ce le hasard, est-ce un dieu qui gouverne le monde ? Contre toute espérance, contre tout droit, je vois les uns sans foyers, dépouillés de tout, tandis que les autres jouissent d'un bonheur constant. »

Ce bonheur et ces infortunes, qui arrivent contre

(1) Saint Théophile, évêque d'Antioche, (année 168 de Jésus-Christ) remarque dans ses lettres *ad Antolycum* (II, 8) « que les démons chassés des corps des possédés par l'exorcisme se reconnaissaient les auteurs de ce que les poètes païens avaient dit dans leurs écrits. » Comme saint Justin, il admet l'autorité des Sibylles.

toute attente et toute justice, avaient jeté Euripide dans une telle perplexité qu'il ne savait plus à qui attribuer le gouvernement des choses de la terre. C'est ce qui faisait dire à un autre poète :

« A cette vue, comment peut-on dire qu'il existe des dieux, ou obéir aux lois? (1) »

Aussi Aristote, de son côté, ne craignit pas d'avancer que Dieu ne s'occupait point des choses qui se passent sous le ciel. Et cependant la Providence éternellle de Dieu s'occupe indistinctement de chacun de nous :

« Qu'elle le veuille ou ne le veuille pas, la terre est forcée de produire les plantes et de nourrir mon troupeau. (2) »

Oui, cette Providence veille sur chaque homme, elle rend à chacun selon ses œuvres ; ce n'est pas là une opinion, mais une vérité : chaque chose, selon sa nature, suit les lois de l'éternelle raison. Mais parce que les démons, rivalisant d'efforts pour s'opposer à la sagesse de Dieu, excitent dans le monde ce trouble et ce désordre dont nous avons parlé, agitent les hommes de différentes manières, soit séparément ou tous ensemble, en particulier et en public, au dedans et au dehors, selon les rapports qui les unissent avec la matière et avec Dieu, quelques philosophes, dont l'autorité n'est point à dédaigner, ont pensé qu'aucun ordre ne présidait à cet univers, mais qu'il obéissait aux caprices d'un hasard aveugle. En cela, ils n'ont point vu qu'il n'est rien de désordonné ou d'abandonné au hasard dans l'administration du monde, mais qu'au contraire tout est conduit avec sagesse, et que rien ne s'écarte de l'ordre établi.

L'homme lui-même, si nous le considérons par rapport à son auteur, ne peut sortir de l'ordre que Dieu a prescrit pour la reproduction : la loi est une, et la même à l'égard de tous, soit pour la disposition des membres et la conformation du corps ; soit pour le terme de la vie ; il est commun à tous les hommes, il leur faut tous mourir. Sous le rapport de la raison, il en est autrement : nous avons tous la faculté de raisonner, il est vrai : mais le prince du monde matériel et les démons, ses suppôts, agissent sur cette faculté en mille manières différentes.

XXVI. — Ceux qui entraînent les hommes aux idoles, ce sont les démons dont nous avons parlé, ils sont altérés du sang des victimes et s'en repaissent. Ces dieux eux-mêmes, si agréables à la multitude, que furent-ils autre chose que de simples mortels, comme le prouve leur histoire? ou plutôt ne peut-on pas prouver par leurs œuvres que ce sont réellement des démons qui ont emprunté des noms d'hommes? Les uns commandent la mutilation, comme Rhéa; d'autres frappent et blessent, comme Diane; la Diane Taurique va jusqu'à égorger ses hôtes. Je ne parle pas de ceux qui se déchirent eux-mêmes avec des fouets ou des couteaux, et des différentes espèces de démons; ce n'est point Dieu qui pousse à des actes contre nature.

« Si le démon, a dit un poète, prépare aux mortels quelque chose de funeste, il commence par altérer la raison. »

Dieu, qui est souverainement bon, est toujours bienfaisant; autres sont les êtres qui agissent par ces statues; autres ceux à qui on les élève. Troie et Parium (1) vous en offrent une preuve incontestable; l'une possède les statues de Neryllinus, qui a vécu de notre temps, et l'autre conserve celles d'Alexandre (Paris) et de Protée. Le tombeau et l'effigie d'Alexandre sont encore sur la place publique; quant aux statues de Neryllinus (2), elles ne servent que d'ornement (si c'est là toutefois un ornement pour une ville). Il en est une cependant à laquelle on attribue la vertu de rendre des oracles et de guérir les malades; aussi voit-on les habitants du lieu lui offrir des sacrifices, la couvrir d'or et la couronner de fleurs. Quant à ce qui concerne les statues d'Alexandre et de Protée, ce dernier, ainsi que vous le savez, s'élança lui-même dans les flammes, près d'Olympie (en 165) : On dit que sa statue rend encore des oracles. Quant à celles d'Alexandre, dont un poète a dit : « Malheureux Paris, d'une beauté si rare et d'une fureur si effrénée pour les femmes », on leur consacre des jours de fête, on leur offre des sacrifices dont l'Etat fait les frais. Or, je vous le demande, est-ce donc Neryllinus, Protée et Alexandre qui agissent dans ces statues, ou bien est-ce un effet naturel de la matière dont elles sont faites? Mais la matière n'est autre chose que de l'airain. Or, que peut par lui-même un vil métal auquel il est si facile de faire prendre une autre forme, comme fit Amasis, qui, selon Hérodote, convertit un Dieu en un bassin? Et que peuvent faire de mieux pour les malades et Neryllinus, et Protée, et Alexandre? Chose particulière, la statue de Neryllinus opérait de son vivant et, lorsqu'il était malade, les guérisons qu'elle opère aujourd'hui ; que ne le guérissait-elle lui-même?

XXVII. — Dès lors, que faut-il penser des effets attribués aux statues? L'âme, transportée hors d'elle-même par je ne sais quels mouvements irrationnels et fantastiques, se crée des images qui viennent en partie des objets sensibles et en partie d'elle-même. Elle est surtout la dupe de ces folles imaginations lorsqu'elle s'unit et s'identifie avec le prince de la matière; elle oublie les choses célestes et leur auteur pour s'arrêter aux choses d'en bas, et devient chair et sang, au lieu de rester ce qu'elle est, un pur esprit. Ces mouvements fantastiques et désordonnés, une fois imprimés à l'âme, enfantent des visions qui ressemblent à toutes ces folies qu'on nous raconte sur les idoles.

Et lorsqu'une âme tendre et flexible, sans expérience, privée de l'aliment d'une doctrine forte, et dès lors inhabile à contempler la vérité, le Dieu père et créateur de toutes choses, est une fois imbue de fausses opinions, que fait le démon qui règne sur le monde matériel, qui aime l'odeur et le sang des victimes et séduit les hommes à la

(1) Ces vers sont aussi attribués à Euripide.

(2) Vers d'Euripide dans le *Cyclope*.

(1) Parium, ville de l'Hellespont, que la traduction de M. de Genoude a confondue avec Paros.

(2) Aucun autre historien n'a parlé de ce Neryllinus.

faveur de ces mouvements, dont l'impression égare l'esprit du vulgaire? Il le subjugue au point de lui faire croire que ces visions viennent des statues et des simulacres; et si l'âme par elle-même, puisqu'elle est immortelle, fait des actes raisonnables, soit en prédisant l'avenir, soit en opérant quelque guérison, les démons revendiquent cette gloire.

Le lecteur sera frappé, comme nous, de la profondeur de la théorie, par laquelle Athénagore essaie d'expliquer l'action du démon sur l'âme humaine, action qui se réduit à une véritable hallucination produite par lui à l'aide d'images « *venant en partie des objets sensibles et en partie de l'âme elle-même.* » Toute la théorie moderne de l'hallucination se trouve résumée dans ces lignes; seulement, à côté de l'hallucination naturelle, seule reconnue par la prétendue science moderne, Athénagore, du point de vue moral et surnaturel, auquel le christianisme l'a élevé, aperçoit clairement l'hallucination extra-naturelle, dont celui qu'il appelle le *prince de la matière* joue avec tant d'art pour entraîner l'âme humaine dans les régions inférieures de la matière, de la chair et du sang; toute cette fantasmagorie diabolique, dont sont si facilement victimes les âmes trop peu pénétrées de la forte doctrine du Christ, est décrite par lui avec une précision psychologique, qui rappelle les analyses les plus délicates et les plus lumineuses de son maître Platon.

Le plus sérieux reproche, que la critique ait fait à la doctrine d'Athénagore, c'est d'être entachée des erreurs des Montanistes : « Je ne sais, dit Tillemont, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique* (t. II, p. 323) si l'expression dont il se sert touchant les prophètes, en un temps où les extases de Montan commençaient à troubler l'Eglise, ne peut point donner lieu de craindre qu'il n'ait été engagé dans ce parti, aussi bien que la manière dont il parle des secondes noces. »

Il est facile de justifier Athénagore sur les deux points qui servent de fondement à l'insinuation de Tillemont, tant répétée depuis.

Il dit bien, dans son Apologie (33) : « A vos yeux les secondes noces ne sont qu'un honnête adultère »; mais qui ne sait que c'était là, dans les premiers siècles du christianisme, une manière de voir très commune, surtout chez les Pères de l'Eglise grecque qui, pour partager le rigorisme d'Axanagore, n'ont jamais été suspects de Montanisme? Il est bien établi que les Pères de l'Eglise, qui parlaient si durement des secondes noces, ne les ont pas condamnées absolument, mais n'ont voulu que censurer l'esprit d'incontinence qui pousse ordinairement à cette infraction au conseil évangélique.

Quant au second point, qui rentre plus spécialement dans notre sujet, l'opinion d'Athénagore sur le Prophétisme, toute l'accusation repose sur ce passage de l'*Apologie* (IX) : « Vous êtes trop instruits, dit-il aux empereurs, pour ignorer que nous avons eu un grand nombre de prophètes, tels que Moïse, Isaïe, Jérémie, qui, *ravis hors d'eux-mêmes,* obéissaient au mouvement de l'Esprit-Saint et répétaient ses inspirations; *car il se servait d'eux comme le jouer de flûte se sert d'une flûte, d'où il tire les sons qu'il lui plaît.* »

En effet, ces paroles ont une grande analogie avec celles-ci, attribuées à Montan par saint Epiphane : « *Le prophète est une lyre; l'Esprit en est l'archet.* »

Mais cette manière de parler, comme le remarque dom Ceillier, se retrouve dans les auteurs ecclésiastiques les plus orthodoxes, et ne va pas jusqu'à refuser aux prophètes vraiment inspirés de Dieu la conscience de soi-même et la liberté. Athénagore et ceux des Pères qui l'ont suivi sur ce point pouvaient l'avoir empruntée des prophètes eux-mêmes chez qui se rencontrent des phrases comme celle-ci (*Psal.* XXX, v. 28) : « J'ai dit, dans le transport de mon esprit, dans mon extase, *in extasi mea* ». Ce ravissement surnaturel, qui transfigurait les prophètes lorsque le Seigneur leur découvrait les choses cachées, est bien différent des *extases* de Montan qui étaient plutôt celles d'un fanatique ou d'un furieux que d'un prophète : « Son enthousiasme, disent Eusèbe et saint Epiphane, paraissait comme un accès de fureur et lui ôtait la liberté de la raison. » Tertullien partageait déjà l'erreur de Montan, quand il disait que la prophétie venait d'une violence spirituelle, qu'il appelle une folie et une démence. Aussi l'Eglise n'hésita pas à reconnaître à ces signes évidents, dans Montan et ses folles prophétesses Priscilla et Maximilla, de vrais possédés, de vrais démoniaques.

L'entreprise de Montan et de ses disciples eut cet heureux résultat qu'elle mit en garde les chefs de l'Eglise contre le stratagème diabolique qui tendait, dès les premiers temps du christianisme, à discréditer les véritables prophéties par des imitations, des parodies ridicules, et à entraîner la foi chrétienne dans les plus dangereuses erreurs. Dès lors, la question, qui s'agite aujourd'hui encore avec tant d'éclat, était nettement posée. Ces phénomènes de prétendus prophètes et prophétesses, annonçant avec tant de fracas des choses merveilleuses, viennent-ils de Dieu ou de Satan? Au second et au troisième siècle, la question, déjà agitée, comme nous l'avons vu, par le *Pasteur d'Hermas,* entre dans l'ère de la controverse théologique; une foule d'apologistes et d'écrivains ecclésiastiques s'appliquent à rechercher et à établir les caractères du véri-

table prophétisme. Par malheur, ces écrits ne nous sont pas parvenus. Nous avons à regretter la perte des traités spéciaux écrits sur ce sujet par Melito, Miltiades, un Anonyme, adversaire primitif du Montanisme, dont Eusèbe a cité quelques fragments; Appolone, adversaire aussi des Montanistes, dont Tertullien, devenu disciple de Montan, a essayé de réfuter les doctrines dans ses livres, perdus aussi, sur l'*Extase*.

Nous retrouverons cette question, quand nous exposerons la Démonologie d'Eusèbe et de saint Epiphane.

L'abbé C. T. F.

VOLTAIRE

EXPLOITÉ PAR LES FRANCS-MAÇONS

(Suite)

Voltaire mort, les Francs-Maçons ne négligèrent aucune occasion d'exploiter sa mémoire et d'accaparer à leur profit tous les hommages rendus par la France voltairienne à leur héros, à leur dieu. Voltaire est désormais leur propriété inaliénable et incommunicable, et, comme nous le disions en commençant, si le Séïde de Frédéric II est encore aujourd'hui une actualité, il le doit à leur propagande constante, infatigable. Nous allons le démontrer.

Nous savons déjà comment la mort de Voltaire fut hâtée par sa résistance aux sages conseils des rares amis qui le pressaient de quitter Paris, résistance due principalement aux intrigues des Francs-Maçons qui voulaient à toute force ne pas lâcher leur proie. Comme ils avaient exploité les derniers moments du vieillard vaniteux, ils ne manquèrent pas d'exploiter sa mort. Sa tombe devint un autel, sur lequel les Frères brûlèrent à l'envi l'encens des flatteries les plus idôlatriques. Aussitôt que la défense faite à la presse de parler de la mort de Voltaire fut levée, et qu'il fut permis de rendre au patriarche de l'impiété des hommages publics (1), les Francs-Maçons se préparèrent à chanter dignement l'éloge funèbre de celui qu'ils venaient d'initier à leurs sublimes mystères.

Grimm, dans sa *Correspondance littéraire*, nous a laissé un récit détaillé de cette mirifique cérémonie, célébrée en l'honneur des Mânes de Voltaire, le 28 novembre 1778. Nous le donnons en entier, en le faisant suivre d'une analyse du grand discours prononcé par la Dixmerie en cette occasion, dans la Loge des Neufs-Sœurs.

(1) Dès le 20 juin 1778 (Voltaire était mort le 30 mai) on joua *Nanine* à la Comédie française; les 22 et 28, on représenta *Tancrède*.

L'avantage qu'avait eu la loge des Neuf-Sœurs de recevoir le F∴ de Voltaire ne pouvait manquer de l'intéresser spécialement à sa gloire, et, ayant eu le malheur de le perdre, elle résolut de rendre hommage à sa mémoire en faisant prononcer son éloge. Le F∴ de la Dixmerie, l'un de ses orateurs, se chargea de cet emploi. Le F∴ abbé Cordier de Saint-Firmin, instituteur de la loge qui avait déjà présenté le F∴ de Voltaire, dont le zèle dévorant pour l'accroissement et la gloire de cette société se manifeste dans toutes les occasions, se chargea de préparer un local convenable à la cérémonie et de disposer toute l'ordonnance de la fête; et les FF∴ les plus célèbres dans cette capitale par leur réputation ou leur naissance s'empressèrent à seconder le désir de la loge par le concours le plus flatteur.

Les travaux ayant été ouverts dès le matin, la loge accorda l'affiliation à plusieurs frères distingués, le F∴ prince Emmanuel de Salm-Salm le F∴ comte de Turpin-Crissé, le F∴ comte de Milly, de l'Académie des sciences, le F∴ d'Ussieux, le F∴ Roucher, le F∴ de Chaligny, habile astronome de la principauté de Salm.

M. Greuze, peintre du roi, fut reçu maçon, suivant toutes les règles. La loge ayant été fermée, on descendit dans la salle où devait être prononcé l'éloge funèbre. Cette salle, qui a trente-deux pieds de long, était tendue en noir et éclairée par des lampes sépulcrales; la tenture relevée par des guirlandes or et argent qui formaient des arcs de distance en distance; elles étaient séparées par huit transparents suspendus par des nœuds de gaze d'argent, sur lesquels on lisait les devises que le F∴ abbé Cordier avait tirées des ouvrages du F∴ de Voltaire, et qui étaient relatives à son apothéose dans la loge.

La première à droite en entrant :

De tous temps... la vérité sacrée
Chez les faibles humains fut d'erreur entourée.

La première à gauche en entrant :

... Qu'il ne soit qu'un parti parmi nous,
Celui du bien public et du salut de tous.

La seconde à droite :

Il faut aimer et servir l'Etre suprême, malgré les superstitions et le fanatisme qui déshonorent si souvent son culte.

La seconde à gauche :

Il faut aimer sa patrie, quelque injustice qu'on y essuie.

La troisième à droite :

J'ai fait un peu de bien, c'est mon meilleur ouvrage
Mon séjour est charmant, mais il était sauvage...
La nature y mourait, je lui portai la vie;
J'osai ranimer tout; ma paisible industrie
Rassembla des colons par la misère épars;
J'appelai les métiers qui précèdent les arts.

La troisième à gauche :

Si ton insensible cendre
Chez les morts pouvait entendre
Tous ces cris de notre amour,
Tu dirais dans ta pensée :
Les dieux m'ont récompensé
Quand ils m'ont ôté le jour.

La quatrième à droite :

Nous lisons tes écrits, nous les baignons de larmes.

La quatrième à gauche :

Tout passe, tout périt, hors ta gloire et ton nom,
C'est là le sort heureux des vrais fils d'Apollon.

On entrait dans cette salle par une voûte obscure et tendue de noir, au-dessus de laquelle était une tribune pour l'orchestre, composé des plus célèbres musiciens ; le F.·. Piccini dirigeait l'exécution.

Plus loin, et à cinquante-deux pieds de distance, on montait par quatre marches à l'enceinte des grands-officiers, au haut de laquelle était le tombeau surmonté d'une grande pyramide gardée par vingt-sept FF.·., l'épée nue à la main. Sur le tombeau étaient peintes d'un côté la Poésie ; de l'autre, l'Histoire pleurant la mort de Voltaire, et sur le milieu on lisait ce vers, tiré de la *Mort de César* :

La voix du monde entier parle assez de sa gloire.

En avant étaient trois tronçons de colonnes sur lesquels étaient des vases où brûlaient des parfums ; sur celui du milieu on avait placé les œuvres de Voltaire et des couronnes de laurier.

Les FF.·. de la loge ayant pris leurs places, les visiteurs ont été introduits au son des instruments qui exécutaient la marche des prêtres dans l'opéra d'*Alceste*, ensuite un morceau touchant d'*Ernelinde*.

Mme Denis, nièce de M. de Voltaire, accompagnée de Mme la marquise de Villette, que ce grand homme avait, pour ainsi dire, adoptée pour sa fille, ayant fait demander de pouvoir entendre l'éloge funèbre qu'on allait prononcer, elles furent introduites, et le V.·. F.·. de Lalande, adressant la parole à Mme Denis, lui a dit :

« Madame, si c'est une chose nouvelle pour vous de paraître dans une assemblée de maçons, nos frères ne sont pas moins étonnés de vous voir orner leur sanctuaire. Il n'était rien arrivé de semblable depuis que cette respectable enceinte est devenue l'asile des mystères et des travaux maçonniques ; mais tout devait être extraordinaire aujourd'hui. Nous venons y déplorer une perte telle que les lettres n'en firent jamais de semblable ; nous venons y rappeler la satisfaction que nous goûtâmes lorsque le plus illustre des Français nous combla de faveurs inattendues et répandit sur notre loge une gloire qu'aucune autre ne pourra jamais lui disputer. Il était juste de rendre ce qu'il eut de plus cher témoin de nos hommages, de notre reconnaissance, de nos regrets. Nous ne pouvions les rendre dignes de lui qu'en les partageant avec celle qui sut embellir ses jours par les charmes de l'amitié ; qui les prolongea si longtemps par les plus tendres soins ; qui augmentait ses plaisirs, diminuait ses peines, et qui en était si digne par son esprit et par son cœur. La jeune mais fidèle compagne de vos regrets était bien digne de partager les nôtres ; le nom que lui avait donné ce tendre père en l'adoptant nous apprend assez que sa beauté n'est pas le seul droit qu'elle ait à nos hommages. Je dois le dire pour sa gloire : j'ai vu les fleurs de sa jeunesse se flétrir par sa douleur et par ses larmes à la mort du F.·. de Voltaire... L'ami le plus digne de ce grand homme (1), celui qui pouvait le mieux calmer notre douleur, le fondateur du Nouveau Monde se joint à nous pour déplorer la perte de son illustre ami. Qui l'eût dit, lorsque nous applaudissions avec transport à leurs embrassements réciproques, au milieu de l'Académie des sciences, lorsque nous étions dans le ravissement de voir les merveilles des deux hémisphères se confondre ainsi sur le nôtre, qu'à peine un mois s'écoulerait de ce moment flatteur jusqu'à celui de notre deuil ? »

Les députés de la loge de Thalie ayant demandé d'être entendus, le F.·. de Coron, portant la parole, prononça un discours très pathétique, relatif aux circonstances (2).

Le F.·. de la Dixmerie lut un éloge circonstancié et complet de la personne, de la vie et des ouvrages du F.·. de Voltaire. Nous n'entrerons point dans le détail de cet ouvrage, qui est actuellement imprimé, qui méritait à tous égards l'empressement du public, et qui réunissait le mérite du sentiment, de l'esprit et de l'érudition.

Après l'exorde, la musique exécuta un morceau touchant de l'opéra de *Castor*, appliqué à des paroles du F.·. Garnier pour Voltaire. Après la première partie du discours, il y eut un morceau pareil de l'opéra de *Roland*.

A la fin de l'éloge, la pyramide sépulcrale disparut, frappée par le tonnerre ; une grande clarté succéda à l'horreur des ténèbres ; une symphonie agréable remplaça les accents lugubres, et l'on vit dans un immense tableau du F.·. Goujet, l'apothéose de Voltaire.

On y voit Apollon accompagné de Corneille, Racine, Molière, qui viennent au-devant de Voltaire, sortant de son tombeau ; il leur est présenté par la Vérité et la Bienfaisance. L'envie s'efforce de le retenir en tirant son linceul, mais elle est terrassée par Minerve. Plus haut, se voit la Renommée, qui publie le triomphe de Voltaire, et sur la banderole de sa trompette on lit ces vers de l'opéra de *Samson* :

Sonnez, trompette, organe de sa gloire,
Sonnez, annoncez sa victoire.

Le V.·. F.·. de Lalande, le F.·. Greuze et Mme de Villette ayant couronné l'orateur, le peintre et le F.·. Franklin, tous trois déposèrent leurs couronnes au pied de l'image de Voltaire.

Le F.·. Roucher lut de très beaux vers à la louange de Voltaire, qui feront partie de son poème des *Douze Mois* :

Que dis-je ? O de mon siècle éternelle infamie !
L'hydre du fanatisme, à regret endormie,
Quand Voltaire n'est plus, s'éveille, et lâchement
A des restes sacrés refuse un monument.
Eh ! qui donc réservait cet opprobre à Voltaire ?
Ceux qui, déshonorant leur pieux ministère,
En pompe, hier peut-être, avaient enseveli
Un Calchas, soixante-ans par l'intrigue avili,
Un Séjan, un Verrès qui, dans des jours iniques,
Commandaient froidement des rapines publiques.

(1) Le F.·. Franklin, dont les instances furent d'un grand poids pour décider Voltaire à se soumettre aux momeries qu'il avait si dédaigneusement décriées.

(2) Il y eut aussi un discours du F.·. Le Changeux, l'orateur en fonctions.

Leur règne a fait trente ans douter s'il est un Dieu ;
Et cependant leurs noms, vivants dans le saint lieu,
S'élèvent sur le marbre et, jusqu'au dernier âge,
S'en vont faire au ciel même un magnifique outrage.
Et lui, qui ranima par d'étonnants succès
L'honneur déjà vieilli du cothurne français,
Lui qui nous retira d'une crédule enfance,
Qui des persécutés fit tonner la défense,
Le même, en qui brillaient plus de talents divers
Qu'il n'en faut à cent rois pour régir l'univers,
Voltaire n'aurait point de tombe où ses reliques
Appelleraient le deuil et les larmes publiques !
Et qu'importe après tout à cet homme immortel
Le refus d'un asile à l'ombre de l'autel ?
La cendre de Voltaire, en tout lieu révérée,
Eût fait de tous les lieux une terre sacrée.
Où repose un grand homme, un dieu vient habiter (1).

On fit la quête ordinaire de la Loge pour les pauvres écoliers de l'Université qui se distinguent dans leurs études (2).

Le F∴ abbé Cordier de Saint-Firmin proposa en outre de déposer cinq cents livres chez un notaire pour faire apprendre un métier au premier enfant pauvre qui naîtrait sur la paroisse de Saint-Sulpice après les couches de la reine, et plusieurs FF∴ offrirent d'y contribuer (3).

Les FF∴ passèrent ensuite dans la salle du banquet au nombre de deux cents. On fit l'ouverture de la loge de table, et l'on tira les santés ordinaires, en joignant à la première celle des treize Etats-Unis, représentés à ce banquet par le F∴ Franklin.

Au fond de la salle, on voyait un arc-de-triomphe formé par des guirlandes de fleurs et des nœuds de gaze or et argent, sur lequel parut tout à coup le buste de Voltaire, par M. Houdon, donné à la loge par Mme Denis ; la satisfaction de tous les FF∴ fut égale à leur surprise, et ils marquèrent par de nouveaux applaudissements leur admiration et leur reconnaissance.

Le F∴ prince Camille de Rohan ayant demandé d'être affilié à la loge, on s'empressa de nommer des commissaires suivant l'usage.

Le F∴ Roucher lut encore plusieurs morceaux de son poème des *Douze Mois*, et d'autres FF∴ s'empressèrent également de terminer les plaisirs de cette fête par d'autres lectures intéressantes.

Je ne voudrais pas faire partager à mes lecteurs l'ennui que durent éprouver les membres de la loge des Neuf-Sœurs dans cette mémorable solennité, en écoutant la longue et insipide rapsodie que prononça le F∴ de la Dixmerie, et qu'il publia l'année suivante à Genève sous ce titre :

« *Eloge de Voltaire, prononcé dans la L... maçonnique des Neuf-Sœurs, dont il avait été membre, 1779, 8°.* »

Ce panégyrique funèbre dut bien durer deux heures.

Mais, comme l'*Eloge de Voltaire* est un des lieux-communs les plus en vogue dans le champ de l'éloquence maçonnique, il m'a semblé qu'il pouvait y avoir quelque intérêt à saisir cette éloquence à sa source, et à donner une rapide idée de ce chef-d'œuvre du genre, qui inspirera tous les panégyristes maçons de

(1) Ces vers furent déclamés par Roucher au moment où la pyramide sépulcrale disparaissait frappée par le tonnerre. On devine avec quel empressement furent saisies par l'auditoire maçon les diverses allusions du poète : le nom de Calchas cachait celui du cardinal de la Roche-Aymon ; Séjan et Verrès, c'étaient l'abbé Terray et Clugny. — Le poème *Les Mois* parut le 23 février 1780, mais sans le passage que nous citons, supprimé par la censure ; ce morceau ne put paraître dans son intégrité qu'en 1792, dans l'*Almanach des Muses*, où le publia Roucher lui-même. — Comme nous l'avons remarqué dans notre premier article, si la censure eut la pudeur de supprimer ces vers injurieux aux autorités ecclésiastique et civile, les francs-maçons eurent assez d'influence pour fermer ses yeux sur l'esprit antireligieux et révolutionnaire du poème, si justement signalé par l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, comme un essai de renaissance du paganisme, analogue à celui que vient de dénoncer si hautement la courageuse ex-palladiste, Diana Vaughan.

(Voir le précédent numéro de la *Revue Mensuelle*.)

Note de l'auteur.

(2) On lit à ce sujet dans le *Mémoire pour la Loge des Neuf-Sœurs*, déjà cité : « La Loge des Neuf-Sœurs s'imposa, dès le temps de son origine, plusieurs sortes de tributs en faveur de l'indigence. Ils ont été constamment acquittés. Chaque année, cette Société fait remettre au Principal d'un collège de cette Capitale une somme que ce Supérieur distribue à son choix entre les plus pauvres élèves de sa maison. Il est seulement tenu de donner la préférence à ceux qui ont remporté quelqu'un des prix de l'Université. C'est, tout ensemble, un secours utile et un motif d'encouragement. »

(3) C'est cette proposition du F∴ abbé Cordier de Saint-Firmin qui donna lieu à la fondation d'une loge d'adoption annexée à la Loge des Neuf-Sœurs. Voici ce qu'en dit le même *Mémoire* :

« L'heureuse délivrance de la reine suggéra à la Loge des Neuf-Sœurs le projet bienfaisant de doter la plus pauvre des filles née ce jour-là sur la paroisse de Saint-Sulpice. Elle désirait que la somme fût proportionnée à la vivacité de son zèle, à l'importance de cet événement. Elle crut que le moyen d'y parvenir était de rassembler un plus grand concours de bienfaiteurs. Elle jugea surtout qu'une loge d'adoption viendrait efficacement à l'appui de ses vues. De là, le projet d'en former une ; de là aussi la nombreuse convocation de Dames, la plupart choisies dans le premier ordre.

« Il nous serait difficile d'expliquer pourquoi, l'assemblée ayant été aussi nombreuse que brillante, ce projet, si louable en lui-même, n'eut aucune espèce de succès ; pourquoi, surtout, le discours que le F∴ abbé Cordier prononça à ce sujet ne fut pas écouté, fut même tumultueusement interrompu. Nous sommes certains que si l'objet en avait été connu d'avance, le résultat en aurait été plus heureux. On l'eût écouté, on l'eût accueilli, malgré le trouble que certains individus cherchaient à jeter dans cette assemblée, malgré le projet qu'ils semblaient avoir formé d'empêcher que rien n'y réussît. »

M. de La Rive, dans son excellent livre *La femme et l'enfant dans la Franc-Maçonnerie*, a parlé assez longuement de l'épisode de l'histoire de la Loge des Neuf-Sœurs, qui attira sur elle les foudres du Grand Orient. Nous complèterons son récit en donnant, sous forme d'*Appendice* à la suite de cet article, les discours prononcés au cours de cette séance, discours qui ne laissent rien à désirer sur l'esprit qui animait les fondateurs et directeurs des Loges androgynes. Ces documents, empruntés au *Mémoire pour la Loge des Neuf-Sœurs*, devenus fort rares, sont d'autant plus précieux, qu'ils viennent de la Loge elle-même et sont destinés à la justifier des anathèmes du Grand Orient. *(Note de l'auteur).*

Voltaire jusqu'au dernier, le F.·. Louis Amiable. Voltaire a bien fait de mourir avant de s'entendre louer de la sorte et en pareil style. Quelle que fut sa vanité d'auteur, de quelle oreille se fût-il entendu comparer à Hercule, mettre, sans façon comme poète, au-dessus d'Homère, de Virgile, de Lucain, de Milton? Veut-on savoir en particulier pourquoi, aux yeux de l'orateur maçon, Virgile est inférieur à Voltaire? C'est que « l'auteur de l'*Iliade* ne fut que poète et qu'il n'a pas traduit Euclide et commenté Archimède. » Il n'a pas assez d'éloges pour les froides et insipides allégories de la *Henriade* : « L'austère dignité de notre culte, nos saints, nos anges mêmes ne se prêtaient que difficilement aux fictions qui doivent nourrir l'Epopée. » Du reste, il ne fait que répéter Voltaire, en se moquant lourdement des Diables de Milton, des saints du Camoëns, des démons de la *Louisiade* du Père Le Moine. Si Enée, à ses yeux, est un héros indigne de l'Epopée, c'est qu'il est plus propre, dit-il, « à fonder un couvent de moines qu'un empire. » Après avoir ainsi sacrifié à la *Henriade*, si justement tombée depuis dans l'oubli, tous les poèmes épiques anciens et modernes, l'orateur emprunte à la peinture des comparaisons plus ridicules encore : « Le pinceau de Voltaire dans la *Henriade* est tour à tour celui de Raphaël, de l'Albane et de Michel-Ange. » Passe encore pour l'Albane, mais Raphaël et Michel-Ange! Il n'y avait qu'un auditoire maçonnique capable d'avaler de pareilles énormités. Il va sans dire que le théâtre de Voltaire l'emporte sur tous les théâtres anciens et modernes : « le seul Racine, dans *Athalie* (1), était parvenu à nous donner quelques exemples de poésies d'un aussi grand caractère. » Mais, aux yeux du panégyriste franc-maçon, les chefs-d'œuvre dramatiques de Voltaire sont, avec *Alzire* et *Zaïre*, le *Mahomet* « qu'on ose qualifier d'attentat contre la religion chrétienne, et dont le pape Benoît XIV accepta la dédicace », et l'*Enfant prodigue* qu'il appele « un chef-d'œuvre de *profondeur*. » (2)

Quant à Voltaire auteur de poésies légères, à Voltaire « passant, comme le dit très élégamment l'orateur, de la trompette de Virgile au luth de Chapelle », il n'a pas de rivaux dans l'antiquité et dans les temps modernes : « Cessez de vous faire entendre, s'écrie-t-il, saisi d'un transport frénétique, cessez de vous faire entendre, ô Chapelle, ô la Fare, ô Chaulieu! C'est Apollon devenu berger chez Admète. Il a déposé sa lyre et tire de son chalumeau des sons qui pourraient trahir son déguisement... »

L'apostrophe, avec prosopopie, évocation, est la forme favorite de l'éloquence du F.·. de la Dixmerie. Il n'y a pas une page de son *Eloge de Voltaire* qui n'en soit émaillée. En voici quelques échantillons :

« O terre fortunée (les ouvrages de Voltaire) pour moissonner les trésors que ton sein prodigue, il faudrait une main presque égale à celle qui les fit éclore. »

« Grands du monde, écoutez un jeune monarque, etc. (Ce jeune monarque est le roi Stanislas de Lorraine, écrivant à Voltaire :

« Je vous respecte et je vous aime. »)

« Rentrez dans le néant, détracteurs odieux, etc..... »

« O Platon! romanesque Platon! contemple une création aussi réelle que ta République fut chimérique... (Il s'agit du pays de Gex, « ce désert peuplé par Voltaire, Amphion bâtissant la ville de Thèbes au son de sa lyre. »)

« O sublime Corneille, si ta grande ombre, etc... »

« O sublime penchant de toute âme sublime! Tendre bienfaisance, etc.....

Rappelant la défense entreprise par Voltaire des Calas et des Sirven, l'orateur ne trouve rien de mieux pour attendrir son auditoire, que d'emprunter aux *Plaideurs* de Racine la fameuse apostrophe de l'Intimé présentant à Dandin les petits chiens orphelins :

« Venez, familles désolées, etc.....

Plus d'un auditeur dut achever mentalement la citation : « Tirez, tirez, tirez... »

Il était difficile au F.·. de la Dixmerie d'omettre, parmi les œuvres poétiques de Voltaire, cette infâme *Pucelle*, si chère à la secte, et l'éternel opprobre de celui qui osa souiller de cette boue la plus pure figure dont s'honorent les annales de la France. Mais ici, il faut citer textuellement :

Alors parut..... le dirai-je?..... alors parut ce poème, rival de celui d'Arioste, et que l'Arioste n'hésiterait pas de préférer au sien. Que de richesses d'invention dans les faits, dans les détails! Quelle heureuse opposition dans les caractères! Quelle étonnante variété dans les événements! Que d'esprit! Que de génie! Comme l'auteur y change de pinceau, et comme ses couleurs sont tour à tour énergiques, brillantes, légères, faites pour les objets qu'il veut peindre!... Ce poème, dira-t-on, sort quelquefois des bornes posées par la décence. Mais, répondrai-je, vous n'attribuerez point, sans doute, à l'auteur ces tableaux licencieux qu'il a désavoués, rejetés avec indignation. Vous ne serez pas plus sévères pour lui que l'Italie ne le fut pour l'Arioste, dont les

(1) Le F.·. de la Dixmerie n'osa pas donner un démenti Voltaire qui avait écrit que l'*Athalie* de Racine « était 'ouvrage le plus approchant de la perfection qui soit jamais sorti de la main des hommes. »

(2) Cette comédie, illisible aujourd'hui, Voltaire n'osa pas la donner sous son nom; il fit courir le bruit qu'elle était de Gresset; celui-ci en fut fort irrité.

beautés et le mérite du poème firent excuser les licences..... Dois-je arracher du recueil, où Voltaire a consigné son génie et sa gloire, ce poème qui en fait un des plus riches ornements ? Ah ! si je l'osais, vos avides regards se porteraient encore sur ces lambeaux voltigeants ; vos mains recueilleraient ce que les miennes viendraient de sacrifier, en supposant que mes regrets leur en eussent même laissé la force. »

Ce passage dut sans doute être un de ceux qui furent le plus chaleureusement applaudis par l'auditoire des Neuf-Sœurs. Pas un des Frères qui ne répondît dans le secret de son cœur : oui, dans l'héritage que nous a laissé Voltaire, ce qu'il y a de plus précieux, de plus sacré pour nous, c'est cette adorable *Pucelle*, « destinée à donner des leçons de raison et de sagesse, sous le voile de la volupté et de la folie » ; ce poème unique, où l'on ne sait qu'admirer le plus, l'absence totale de pudeur, ou de patriotisme.

Quant au soin que prend le F.·. de la Dixmerie de dégager la *Pucelle* authentique de Voltaire de toutes les additions licencieuses que Voltaire a désavouées, nous savons ce qu'il faut penser des désaveux de l'auteur de la *Pucelle* (1). Les éditions de 1755 et années suivantes, qu'il a désavouées, n'offrent que des variantes insignifiantes des éditions de 1762 et de 1774, publiées par lui. Quoi qu'il en dise, le poème avait été en partie imprimé dès 1737 ; et en 1745, Frédéric II était parvenu à s'en procurer six chants, qui se trouvèrent dans les équipages que les Autrichiens prirent au roi le 30 septembre de cette année, après la bataille de Sohr.

La seule addition considérable faite à la *Pucelle* de Voltaire sous son nom est un poème obscène, intitulé : « *Suite de la Pucelle d'Orléans, en sept chants : poème héroï-comique, par M. Voltaire, trouvée à la Bastille, le 14 juillet 1789*. Berlin et Paris 1791, in-8. — Et quel est l'auteur de cette *Suite ?* un Franc-Maçon bien connu, le F.·. François-Félix

(1) Le passage suivant d'une lettre de Voltaire au comte d'Argental (15 octobre 1754) peut donner une idée de l'impudence avec laquelle il dénonçait les éditions prétendues subroptices de ce poème :

« Chacun pille mon bien, comme s'il était confisqué, et le dénature pour le vendre. L'un mutile l'*Histoire générale*, l'autre estropie *Pandore* et, pour comble d'horreur, *il y a grande apparence que la Pucelle va paraître*. Un je ne sais quel Chevrier se vante d'avoir eu ses faveurs, de l'avoir tenue dans ses vilaines mains, et prétend qu'elle sera bientôt prostituée au public. Il en est parlé dans les *malsemaines* de ce coquin de Fréron. Il est bon de prendre des précautions contre ce dépucelage cruel, *qui ne peut manquer d'arriver tôt ou tard*. Mon cher ange, cela est horrible ; *c'est un piège que j'ai tendu, et où je serai pris dans ma vieillesse*. Ah ! maudite Jeanne ! Ah, monsieur saint Denis, ayez pitié de moi ! Comment songer à *Idamé*, à *Gengis*, quand on a une *Pucelle* en tête ? Le monde est bien méchant..... » Au moment où Voltaire écrivait ces lignes, il y avait à Paris des exemplaires de la *Pucelle*, qu'on vendait quatre louis.

Nogaret, qui s'est surnommé l'*Aristénète français*, auteur d'une foule d'opuscules maçonniques, entre autres de contes licencieux en vers, mis à l'index par la censure de Vienne (1).

Tout ce que l'on peut dire au sujet de cet infâme poème, c'est qu'il s'est trouvé un franc-maçon pour ajouter encore aux ordures de la *Pucelle* de Voltaire, et profiter de la liberté donnée à la presse par la Révolution pour déverser sur la sainte martyre toutes les platitudes de sa plume obscène.

Le F.·. de la Dixmerie voudrait bien s'étendre davantage sur la partie des œuvres de Voltaire particulièrement chères à la secte maçonnique, et qu'il désigne discrètement sous cet euphémisme : « *ses écrits réprouvés par l'orthodoxie* ». Malheureusement, une volonté supérieure lui ferme la bouche à ce sujet : « Une voix plus imposante arrive jusqu'à moi, dit-il. Elle m'annonce que parmi tant de sublimes travaux, Voltaire *paraît s'en être permis d'autres*... Je respecte et cet avertissement et le zèle qui a pu le dicter. Mais, ajoute-t-il hypocritement, s'il était vrai qu'il en soit échappé de ce genre à la plume de ce grand homme, *au moins n'en avoua-t-il jamais aucun*. Je n'ai point le droit de lui attribuer ce qu'il désavoue (2). *Je condamne hautement tout écrit dont la Religion peut recevoir quelque atteinte. Nous les condamnons tous. C'est une de nos premières lois.* »

Il est inutile de faire ressortir l'impudence

(1) Nous donnerons prochainement la biographie de cet écrivain, l'une des gloires de la secte. Voici, à défaut des vers qui n'ont pas même pour excuse le moindre talent, et dont une plume qui se respecte ne saurait transcrire le moindre échantillon, l'*Avertissement* de l'éditeur ou plutôt de l'auteur :

« Ennemi du despotisme ministériel, dont j'ai souvent été la victime, je n'ai pas manqué de me porter avec empressement à l'attaque de la Bastille. Me trouvant dans le lieu qui renfermait ses archives... je sentis à mes pieds un assez gros paquet cacheté ; je le mis promptement dans ma poche et me hâtai de regagner ma demeure... Rentré chez moi, je ne crus point avoir fait une mauvaise trouvaille, lorsque je vis qu'il m'était tombé entre les mains une *Suite de la Pucelle*, inconnue jusqu'à ce jour au public et qui reprend après le 18e chant. Je pense que les amateurs me sauront gré de les mettre à même de compléter un ouvrage qu'ils avaient vu avec peine gâté par son propre auteur dans les éditions châtrées et augmentées de plusieurs Chants, qu'il a publiées lui-même. Nous pouvons maintenant penser et écrire en toute liberté ; hâtons-nous de jouir de ce droit précieux de l'homme.

« J'ignore quel est le véritable auteur de ce nouveau poème ; c'est au lecteur à juger si l'on peut l'attribuer à Voltaire.

« Il paraît qu'on avait enfermé à la Bastille le possesseur du manuscrit que je mets au jour. Je n'ai pu déchiffrer que ces mots écrits sur la feuille de papier qui lui servait d'enveloppe : *Seconde pièce de l'interrogatoire du sieur Lecuyer, colporteur, 1777*. Le reste était absolument effacé. »

(2) On sait que Voltaire avait l'habitude de publier sous des noms de guerre et de désavouer comme siens les ouvrages les plus impies ou les plus orduriers sortis de sa plume.

d'un tel mensonge arraché à l'orateur par la volonté ministérielle. Du reste, afin que le lecteur n'en soit pas dupe, le F∴ de la Dixmerie a bien soin, dans l'avertissement qui précède son *Eloge*, de le prévenir ainsi :

« L'orateur s'est adressé à des auditeurs capables d'apprécier à la fois et ce qu'on leur dit *et ce qu'on ne leur dit pas*; ce qu'on a pu se permettre, *et ce qu'il a fallu se refuser;* en un mot, à des auditeurs qui, *dans certains défilés épineux*, où l'orateur intimidé ne marche qu'en hésitant, lui tendent pour ainsi dire la main, et par la vivacité de leur intelligence l'aident à franchir les précipices qui l'environnent. »

Viendra un temps, où les panégyristes maçons de Voltaire n'auront plus de *précipices* et de *défilés épineux* à redouter, et où ils pourront revendiquer tout à leur aise le Voltaire impie et licencieux qu'ils reconnaissent pour leur maître.

Dans ce même avertissement, le F∴ de la Dixmerie se rend ce singulier témoignage : « On ne trouvera dans cet Eloge nulle espèce d'exagération, nulle fausse louange, aucune de ces hyperboles de commande, qui composent le manuel de presque tous les panégyristes. »

Nous savons déjà, par les citations précédentes, ce qu'il faut penser de cette promesse de l'auteur. Mais, afin qu'on puisse juger, par un morceau de plus longue haleine, de la sobriété de langage de l'orateur, citons la péroraison de son discours.

J'arrive, Messieurs, à cette époque si consolante et si flatteuse pour nous, qui doit être à jamais mémorable dans les annales de cette Société, et qui doit imposer un éternel silence à ces Frondeurs aveugles, qui osent médire de ce qu'ils ignorent, qui condamnent ce qu'ils sont hors d'état d'apprécier. Rougissez de vos puérils sarcasmes, Détracteurs ignorants et si dignes d'être ignorés! Voltaire vient rendre hommage à ce qui fait l'objet de votre injuste censure. Il vient promettre, il vient jurer de secourir l'humanité souffrante et de chérir la douce égalité, la concorde, l'union, qui sont la base de notre morale, qui font le charme de notre dévouement à la suivre. Il retrouve dans cette morale, si simple, une partie de celle qu'il a lui-même enseignée avec tant d'éloquence, qu'il a lui-même pratiquée avec tant de grandeur. Il compare ce qu'il a déjà fait avec ce qu'on exige de lui, et ne découvre dans ses nouveaux devoirs qu'une parfaite conformité avec ses plus doux penchants.

Hélas! pourquoi la nature semble-t-elle si souvent contrarier ses propres desseins? Pourquoi, en prodiguant à un seul homme les talents qui pouvaient en illustrer tant d'autres, pourquoi, en lui donnant un génie destiné à ne point vieillir, ne doua-t-elle point ses organes de la même faculté? Pourquoi ne recula-t-elle point les limites de ses jours? J'ouvre les annales de la vie humaine, et je vois quelques malheureux, courbés vers la terre qui les appelle en vain, franchir les bornes d'un siècle et menacer l'autre de le rendre encore longtemps témoin de leur inutile existence. Mais l'arbre de Minerve est prompt à se dessécher, l'orme stérile échappe aux outrages du temps.

C'en est fait, le coup fatal est porté; et pour cette fois, l'impitoyable mort n'aura pas frappé en vain. Je dis pour cette fois, parce qu'elle avait déjà paru s'essayer contre Voltaire à plus d'une reprise. On eût dit que cette grande Victime en imposait à la fermeté barbare... C'en est fait!... Cette âme lumineuse est éclipsée. Un voile épais, le voile de la mort, absorbe ses rayons. Voltaire, cependant, existe encore, ou plutôt, il n'a pas entièrement cessé d'exister. Mais, il regarde et ne discerne plus rien. Il veut parler, et ne peut se faire entendre. On l'écoute, et l'on gémit... Je m'arrête. Ni mes forces, ni mon courage ne me permettraient d'achever ce funeste tableau. Il m'en reste à peine assez pour articuler, d'une voix oppressée et presque éteinte, ce peu de mots si désastreux, si déchirants :

Voltaire n'est plus !. . . . .

. . . .

O grand Homme! le nombre et l'importance des travaux du fils d'Alcmène a fait douter si la Grèce n'avait pas produit plus d'un Hercule : qui sait si, à l'aspect des tiens, on ne croira pas un jour que la France fut illustrée par plus d'un Voltaire?

Hélas! il eut encore une parfaite conformité avec ce Héros, il fut souvent persécuté comme lui : il trouva plus d'un jaloux Euristhée à satisfaire, plus d'une Hydre naissante à combattre. L'apothéose ne l'attendait qu'au bout de sa carrière. L'Envie ne lui pardonna sa gloire que lorsqu'elle n'eut plus à lui pardonner son existence : tel, qui feignait de ne respecter ni son nom, ni sa personne, respecte aujourd'hui sa mémoire : sa Tombe devient un Autel, où l'on prodigue à la fois et les Couronnes qu'on lui refusait auparavant, et l'encens qui ne peut plus arriver jusqu'à lui. Il ne faut à la jalousie humaine que des Divinités invisibles. La mort d'un grand Homme est le dernier pas qui lui reste à faire pour jouir de son immortalité. . . . .

S'il faut en croire l'auteur du *Mémoire pour la Loge des Neuf-Sœurs*, dont l'auteur est ce même La Dixmerie, ce fut en partie à cette mémorable séance en l'honneur de Voltaire, que cette Loge dut la disgrâce, dont bientôt après elle fut frappée par le Grand Orient. L'exposé des griefs qui lui méritèrent un décret lui interdisant le local dont le Grand Orient lui-même l'avait mise en possession, et ordonnant même la dispersion de ses membres, manque de netteté et de précision. Le défenseur de la Loge semble accuser le Grand Orient de jalousie à son endroit, et de lui imputer à crime les tendances spécialement littéraires et scientifiques qu'elle affectait de manifester, dans le but de se soustraire au joug et à l'influence purement maçonniques.

« On sait que la Loge des Neuf-Sœurs, dit le *Mémoire*, perdit l'année dernière un F∴ illustre

par ses talents et par son génie. Elle crut devoir, dans ce triste moment, rendre à sa mémoire l'hommage qu'elle ne pouvait plus rendre à sa personne ; plusieurs Sociétés littéraires, un grand Roi lui-même ont imité, ou plutôt renouvelé cet exemple ; l'Europe entière leur en a su gré. Qu'en arriva-t-il à la L.·. des Neuf-Sœurs ? Les amis des arts, des lettres et de l'équité applaudirent à notre zèle ; le G.·. O.·. nous en fit un crime. Il nous interdit le local où nous avions coutume de nous assembler, celui qu'une convention spéciale nous rendait propre, au moins pour un temps, et dont nous ne pouvions être au plus expulsés qu'après ce temps révolu. Le dernier des citoyens eût été maintenu dans cette possession par tous les tribunaux juridiques. Cent cinquante citoyens de la Démocratie maçonnique en furent dépouillés subitement. Leurs droits furent moins respectés, dans une association libre, que ceux du plus faible individu ne le seraient dans un gouvernement asiatique. »

Il serait difficile aujourd'hui et de peu d'intérêt, d'ailleurs, de décider du litige élevé alors entre le Grand Orient et la Loge des Neuf-Sœurs ; un point cependant reste établi : l'autocratie tyrannique qu'exerçait dès lors le Grand Orient sur toutes les Loges de son obédience, et la prétention qu'il s'arrogeait de les soumettre en tous points à son contrôle et à sa direction suprême. Le grand crime de la Loge des Neuf-Sœurs était de se montrer trop dégagée, trop libre dans ses allures, et de se rallier, grâce à cette liberté, les esprits les plus indépendants du siècle.

Mais si Voltaire fut une pierre d'achopement entre Francs-Maçons, ce ne fut qu'un malentendu momentané ; le petit schisme, dont il fut l'occasion, ne dura pas ; la Loge des Neuf-Sœurs, à force de patience et de docilité maçonniques, rentra dans les bonnes grâces du Grand Orient, et elle put, sans craindre d'exciter la jalousie de l'illustrissime Sénat, se glorifier de compter l'auteur de la *Pucelle* parmi ses membres. Malheureusement, par suite des vicissitudes qu'elle dut subir, elle perdit toutes les (1) précieuses reliques qu'elle conservait avec tant de soin. Ses archives disparurent dans la tourmente de 93 ; elle perdit le buste de Voltaire, œuvre et présent du F.·. Houdon ; elle perdit jusqu'au tablier d'Helvétius.

(*A suivre*) Gilbert **Jonas**

(1) Elle disparut pendant la Révolution, fut réouverte en 1806, puis fermée en 1830 et réveillée en 1836. Tout ce qui lui restait de Voltaire à cette époque, c'était sa signature sur le livre des Constitutions, à côté de celle de Lalande et de Franklin.

APPENDICE

I

DISCOURS

Prononcé par le Frère abbé Cordier de Saint-Firmin, le 9 mars 1779, dans la Loge d'Adoption des Neuf-Sœurs.

Il est sans doute glorieux pour les Frères de la Loge des Neuf-Sœurs de savoir qu'on ne compte ses fêtes que par les actes de bienfaisance qui les ont signalées. Que vous devez avoir coulé de jours sereins toutes les fois que vous vous êtes représenté ces respectables vieillards et cette précieuse jeunesse qui venaient recevoir les fruits qui naissent de nos plaisirs. Vous serez privés de voir aujourd'hui l'infortunée pour laquelle vous avez consacré l'offrande que chacun de vous apporte à cette solennité. Hélas ! c'est une victime encore au berceau que vous arrachez à la misère. Empressons-nous d'essuyer les larmes des auteurs de ses jours. Ces vertueux époux déplorent peut-être l'heure où ils lui ont donné la vie. A quel excès peut porter le désespoir ! Volons leur annoncer qu'ils n'auront que des actions de grâces à rendre au Grand Architecte de l'Univers de s'être acquittés de leur devoir envers la société. Que j'aime à me les peindre les yeux fixés sur l'objet de leur amour, afin de saisir l'instant où sa langue se déliera pour lui apprendre à bénir sans cesse ses bienfaiteurs ! Ciel, veille sur cette tendre fleur ! Puisse-t-elle, n'être jamais flétrie par aucun souffle impur ! Comme l'humble violette, quoique son destin n'ait pas été de naître pour servir d'ornement à nos parterres, qu'elle sera bien dédommagée de n'avoir pas eu le sort de la rose, si elle conserve toujours son éclat. Quels doivent être ses vœux pour les Lys ! puisqu'elle est redevable de son bonheur à sa destinée d'être éclose le même jour qu'il en est sorti le rejeton qui fait l'espoir des Français !

II

DISCOURS

Prononcé dans la Loge d'Adoption des Neuf-Sœurs, le 9 mars 1779. (C'est un ministre de l'amour qui parle au nom de cette divinité.)

Le plus puissant de tous les dieux, l'Amour, dont je suis le ministre, me charge de vous adresser la parole. Sa Majesté, douce et terrible, repose au fond de ce sanctuaire : il vous désire, il vous appelle à lui ; je me flatte que vous vous laisserez conquérir. On peut rejeter les offres de l'ambition ; mais on ne résiste point à celles de l'amour. (1)

N'attendez pas que je vous fasse une énumération savante de toutes les victimes de l'insensibilité : chaque siècle m'offrirait des milliers d'exemples ; je vous citerais les Stoïciens, les disciples d'Elée, (2) d'Antisthène, de Cratès, etc., je vous ferais

(1) Un discours en vers mis dans la bouche de l'Ambition venait d'être prononcé par le F.·. Garnier.

(2) C'est-à-dire de Xénophane de Colopleon, fondateur de l'école d'Elée ; l'auteur a pris Elée pour le nom d'un philosophe, comme le singe de la fable prenait le Pyrée pour un homme.

voir ces hommes toujours en guerre avec leurs sens, passer leur vie à remporter des victoires dont ils ont mille fois gémi ; je vous les montrerais pleurant sous des cheveux blanchis la perte de leur jeunesse, et n'ayant pas même pour se consoler le dédommagement des souvenirs (1). Ces exemples vous ébranleraient sans doute ; mais c'est par le sentiment, et non par les faits, qu'il faut convaincre une âme sensible. Supposons un moment ce qui ne peut pas être, une femme qui n'aime rien : l'infortunée ! jamais elle n'entendra sortir d'aucune bouche le nom sacré de mère ; jamais elle ne verra de petits bras tendus vers elle pour l'embrasser ; jamais elle ne pressera sur son sein le fils qu'elle aura fait naître ; jamais elle ne sentira son cœur palpiter contre le sien.

Dans l'absence du Bien-Aimé, elle ne se rendra point au rivage de la mer, et, debout sur la cîme d'un rocher, l'œil fixé, le cou avancé, les mains étendues en avant, elle ne s'écriera point à l'aspect du premier vaisseau qu'elle verra paraître : Vents qui enfantez les naufrages, fiers Aquilons ! retenez votre haleine, rentrez dans vos cachots ; et vous, précurseurs du calme, vents alisés, soufflez sur l'humide Empire, je vois s'avancer le vaisseau qui porte mon amant. Elle ne descendra point de sa roche entourée d'abîmes ; elle n'en franchira point les précipices, portée sur les ailes d'un dieu ; elle ne volera point sur le tillac ; elle ne demandera point à chaque matelot si son amant respire encore ; il n'apparaîtra point tout à coup à ses yeux ; et, plongée, abîmée dans ses bras, après avoir goûté les peines si délicieuses de l'attente, elle ne se livrera point aux transports du retour ; tous ces plaisirs lui seront interdits, elle vivra seule au milieu des Etres, semblable à la fleur stérile qu'aucune onde n'arrose, elle sèchera tristement sur sa tige ; et quand la mort viendra couper la trame de sa vie, solitaire sur son lit de mort, elle ne trouvera pas même une main qui veuille lui fermer les yeux ; elle mourra tout entière ; personne ne recueillera sa cendre et personne n'ira pleurer sur sa tombe.

Qu'il est différent de ce sort affreux, celui de la femme sensible qui ouvre son âme aux douces impressions de l'amour ! Sa vie est un cercle de jouissances et de plaisirs ; c'est pour elle que la nature étale tous ses charmes, c'est pour elle surtout qu'il y a un printemps. En voyant le soleil se lever, elle dit : ce même astre éclaire mon amant, et elle le trouve plus beau ; en voyant un gazon foulé nouvellement, elle dit : mon amant s'est assis ici, et elle s'y assied. Aperçoit-elle de loin un ruisseau, elle s'en approche : cette onde, dit-elle, m'a doublé le visage que j'aime ; elle plonge dans cette onde un regard avide, n'y retrouve point ce visage chéri et, quoique sûre de ne pas l'y retrouver, elle a du plaisir à la regarder encore. Elle entre dans son lit solitaire ; bientôt l'image de son amant vient l'habiter, cette image lui parle, l'entretien pendant son sommeil, et quand la foule des mortels est en proie à de bizarres mensonges, elle a presque les jouissances de la réalité. Je ne vous parle point de ces dernières, ce serait les affaiblir que de les peindre ; l'homme est fait pour les sentir, un dieu seul peut les décrire : mais rassemblez par la pensée toutes les espèces de bonheur qu'une femme peut goûter, supposez-la maîtresse d'un empire aussi vaste que l'Asie entière ; donnez-lui des palais aussi beaux que ceux d'Armide, des jardins aussi délicieux que ceux d'Alcinoüs, autant de richesses qu'en avait le roi si opulent de Lydie, supposez-la adorée de ses peuples et même de ses voisins ; supposez-la en paix avec toute la terre et surtout avec sa conscience : eh bien ! si elle n'aime point, tout lui paraîtra insipide ; ses jardins n'auront point de fleurs, ses plaisirs point de miracles, le calme même de son cœur sera pour elle un supplice, elle sera dévorée par un désir vague du bonheur au milieu du bonheur même ; elle se dira : je possède tout, et cependant il me manque quelque chose. Supposez-la pauvre et habitant une cabane, rien ne lui manquera si elle aime. Que dis-je ? L'Amour en fera un Etre à part, un Etre privilégié que n'atteindront point les maux de l'humanité. L'Etre qui aime est impassible, il est invulnérable et différent d'Achille en un seul point, il n'a pas même un endroit faible où l'on puisse le blesser. Il supporte sans murmurer le joug de l'esclavage ; plongé dans un cachot, chargé de chaînes, il se croit enlacé de guirlandes ; il brave les feux du soleil et les chaleurs du midi ; le Verseau a beau répandre sur lui ses frimas, son cœur est un foyer ardent que n'éteignent point les glaces de l'hiver ; c'est là, c'est dans ce sanctuaire que repose l'inextinguible feu de Vesta. Vous parlérai-je de ces femmes grecques et romaines, qui furent des prodiges de valeur ? Non, je ne veux que vous citer l'amante de Pétus ; vous vous la rappelez sans doute : eh bien ! n'est-ce point l'amour qui lui a fait dire, en tirant de son sein le poignard dont elle s'était percée, ce mot si touchant et si sublime : Tiens, Pétus, il ne fait point de mal !

III

DISCOURS

De l'Orateur de la Sagesse à la Récipiendaire (1)

MADAME,

Vous venez de parcourir une carrière bien glissante. L'Ambition d'une part, l'Amour de l'autre, l'avaient parsemée de leurs pièges séducteurs. De tout temps ces pièges dangereux produisirent bien des faux pas, et vous n'en avez fait aucun. Votre marche s'est fièrement dirigée vers le Trône de la Sagesse. Bien d'autres, il faut le dire, bien d'autres formèrent le même projet et l'oublièrent chemin faisant. Si dans ces jeux que l'antiquité nous vante, la Sagesse eût posé sa couronne au bout de la carrière, et que l'Amour eût déposé la sienne au milieu de cette fameuse Lyce, je doute qu'on eût marqué tant d'ardeur pour la franchir.

On vient d'épuiser auprès de vous le langage

(1) Si l'auteur du Discours jugeait ainsi ce qu'il y a de plus respectable dans les doctrines philosophiques de l'antiquité païenne, que devait-il penser du christianisme ? C'est la sainte doctrine du Christ qui était réellement visée sous ces anathèmes lancés contre la morale stoïcienne.

(1) Comme il faut que chacun réponde de ce qu'il a fait dans cette circonstance, le rédacteur du *Mémoire* (de la Dixmerie) n'hésite point d'avouer qu'il est aussi l'auteur de ce petit morceau.

brillant de la séduction. La vérité est celui de la Sagesse, et je ne sais quel hasard m'en fait aujourd'hui l'organe. Rôle pénible, épineux, j'ai presque dit ingrat. Que l'orateur des plaisirs et de la vanité se fasse entendre : il est sûr d'être applaudi. L'orateur de la Sagesse n'est pas même sûr d'être écouté.

Cependant, gardez-vous de regretter ce qui n'a pu vous séduire. Et d'abord : qu'est-ce que l'ambition ? Un tourment de l'âme, que rien ne peut apaiser, qui s'irrite par le succès, qui n'obtient que pour désirer encore et qui n'estime que ce qu'il ne peut obtenir. L'ambition sert quelquefois la vanité : mais la vanité, l'ambition nuisent perpétuellement au bonheur.

J'hésiterai davantage à demander : qu'est-ce que l'Amour ? Ce nom si doux ne se prononce guère sans péril. C'est la lyre d'Orphée : on ne pouvait la toucher tant soit peu sans qu'elle rendît des sons, et ces sons arrivaient jusqu'à l'âme. N'importe, risquons le mot en dévoilant la chose. L'Amour, comme certain oracle le peignit à Psyché, l'Amour est quelquefois un monstre. Il se plaît à répandre autour de lui le trouble, les alarmes ; il ne s'empare d'une âme que pour la déchirer ; que pour y porter les regrets, la jalousie, la crainte, le désespoir ; son flambeau, si brillant et si doux au premier aspect, n'est plus que le noir flambeau des Furies.

Tel est l'Amour livré à lui-même. *Approche-t-il du Temple de la Sagesse ? Le monstre redevient un Dieu.* Il ne se présente, il est vrai, dans cet auguste asile, qu'en tenant par la main certain Compagnon, muni comme lui d'un flambeau et qu'il feint de méconnaître ailleurs. Ce séjour les réconcilie. Ils vous verront, Madame, et tout annonce que vous contribuerez à rendre leur union durable. Vous pourrez, enfin, retrouver dans ce Temple de la Sagesse tout ce que vous avez dédaigné pour y parvenir ; et vous direz un jour, avec cette franchise qu'inspire le bonheur : la Sagesse donne plus qu'elle ne promet ; elle semblait ne me préparer que des Conseils, et elle y joint *la Félicité* (1).

Francs-Maçons en Espagne

Madrid, 25 août. — Le gouvernement serait, dit-on, résolu à mettre un terme à l'existence des Loges maçonniques, parce qu'on les accuse de faire de la politique révolutionnaire et surtout antireligieuse et de seconder les agitations séparatistes aux Antilles et aux Philippines.

(1) Autrement dit, en langage vulgaire, le Temple de la Sagesse (la loge androgyne) réserve à la Récipiendaire toutes les jouissances de l'Amour, purifiées, sanctifiées par l'initiation maçonnique. Ce morceau du F.·. de la Dixmerie n'est que l'écho des stances chantées au banquet de la Loge des Neuf-Sœurs, après la réception de Voltaire :

« Sages que l'univers contemple, etc...
Et ce flambeau de la sagesse
Nous conduit à la volupté. »

(Le Globe, I, p. 364.)

ENCORE UN MOT
SUR
La Voyante de la rue de Paradis

Impressions personnelles du Dr TISON

Nous empruntons au *Rosier de Marie* (26 septembre), ce récit du Dr Tison, qui confirmera les conclusions du rapport du Dr Haks, publié *in extenso* dans la *Revue mensuelle* (numéro de mai 1896.)

Après avoir vu Mlle Couédon à la Société des sciences psychiques, je me suis présenté rue Paradis, où j'ai été très bien accueilli par son père et quelques instants après par elle-même. Quelques phrases étaient à peine échangées : « Je crois que l'ange va parler, me dit-elle. » Aussitôt elle prend une pose spéciale dans laquelle les paupières sont aux trois quarts fermées, ne laissant voir qu'une partie de la sclérotique sous forme de bande blanche, car le globe oculaire est convulsé en haut comme pendant le sommeil. M. Zola, qui, lui aussi, est allé chez la Voyante, dit à ce sujet : « Les yeux sont à demi-clos, de façon à laisser voir une ligne blanche de la cornée. » Cette phrase, qui pèche par une ignorance rare de l'anatomie, a donné l'occasion à M. le Dr Vialle d'administrer une nouvelle volée de bois vert à ce romancier qui, dans ses ouvrages, a touché aux métiers les plus variés, aux professions les plus diverses. Il ne se contente pas de les décrire, il émet la prétention de les connaître mieux que ceux qui les exercent. C'est l'homme universel, le Pic de la Mirandole moderne, et sa devise pourrait être également : *de omni se scibili et de quibusdam aliis* (Voir l'*Actualité médicale*, 15 mai 1896).

Si tous ceux qui connaissent les professions dont M. Zola a parlé avec des détails et une précision qui font pâlir les *Manuels Roret* faisaient comme le Dr Vialle, on aurait une critique autrement intéressante de cet écrivain qui se plaît à décrire le laid, le vilain, l'ignoble, le sale, le puant, ne nous épargnant aucune ordure, ni un crachat, ni un vomissement, etc. C'est à croire qu'il voyage avec un appareil photographique dressé à reproduire tout ce qu'il y a de plus répugnant, d'horriblement dégoûtant, et avec un phonographe chargé d'inscrire tout ce qui se dit de malpropre, de gras, de sordide. N'est-ce pas écœurant ?

Mais revenons à Mlle Couédon. Dans cette situation, elle parle en bouts rimés se terminant presque toujours en *é*. J'avoue franchement qu'elle ne m'a dit que des banalités, et en sortant de là je comparais son allocution à ce qu'on lit dans les papiers de diverses couleurs que débitent les marchands de bonne aventure.

Pour voir si, dans cet état, la Voyante gardait sa sensibilité normale, je grattais très légèrement avec l'ongle le dos de sa main. Elle ne parut pas s'en apercevoir.

A quelques jours de là, je me présentais de nouveau chez Mlle Couédon, où je fus très bien accueilli et introduit aussitôt dans le salon où elle se trouvait en conversation avec son père et les docteurs Goix et Buhl. L'entretien a été fort long, et c'est ainsi que j'ai connu les antécédents de la Voyante, les occupations de son père, les tracasseries du propriétaire, les offres avantageuses des personnes désireuses de donner l'hospitalité à l'ange Gabriel, etc.

M. le Dr Goix, à ma prière, pour ne pas perdre trop de temps, passa dans le bureau avec Mlle Couédon, pour qu'il pût se faire une idée de l'ange Gabriel.

Quand il fut parti, j'entrai à mon tour et demandai à Mlle Couédon l'autorisation de constater sa sensibilité à l'aide d'une épingle quand elle serait endormie. « L'ange n'aime pas cela, dit-elle. » Ce n'était pas une défense absolue. Bientôt après la parole sacramentelle : l'ange va parler.

Les yeux se ferment aux trois quarts comme la première fois, je remarque un léger mouvement de déglutition et la tête reste immobile, les mains sont placées sur les cuisses. Après quelques généralités, vient la seconde phrase sacramentelle : « Tu peux m'interroger. » Je fais des questions, et bientôt je remarque avec stupéfaction que l'ange me dit tantôt *tu*, tantôt *vous*. Entre temps, avec une épingle, je gratte le dos de la main que je pique légèrement. L'ange ne bronche pas.

Au réveil, je continue la conversation et je demande comment il se fait que tantôt l'ange m'a tutoyé, tantôt m'a vouvoyé. C'est, dit Mlle Couédon, que l'ange vous a tutoyé quand il parlait à vous seulement, et qu'il disait vous quand il s'adressait à la Société des sciences psychiques.

C'était un aveu, ou mieux une preuve que parfois, sinon toujours, Mlle Couédon, qui prétend ne rien savoir de ce que dit l'ange Gabriel, s'en souvient parfaitement. J'en ai eu une nouvelle preuve depuis.

Je rentre alors dans le salon pour prendre congé de M. Couédon et je trouve avec lui un de mes amis venu pour voir la Voyante et en parler dans son journal. Je le présente au père et à Mlle Couédon, puis me retire.

Depuis, cet ami m'a raconté que Mlle Couédon s'était plainte à lui de ce que je ne croyais pas à l'ange et de ce que je l'avais piquée, et qu'elle n'aimait pas ça.

Toutefois, j'avais grande envie de me faire une idée de l'état particulier dans lequel entre Mlle Couédon, quand elle se dit le truchement de l'ange Gabriel. Cet état n'est pas le somnambulisme, ce n'est pas davantage la double personnalité. Quel est-il? Afin de m'éclairer je priai un de mes confrères, qui s'occupe beaucoup de spiritisme et de polarité humaine, etc. de m'accompagner à ma prochaine visite. Il vint avec un peintre de ses amis, qui est médium et qui possède, m'a-t-il dit, la singulière faculté, dans certaines circonstances, de faire le portrait de la personne morte ou vivante à laquelle on pense.

Mais Mme Couédon veillait. Quand je me présentai rue Paradis, elle me dit que ni sa fille ni son mari ne pouvaient nous recevoir. Deux fois j'ai eu le même refus. Voilà pourquoi je n'ai pas revu Mlle Couédon et ne puis dire quel est l'état dans lequel elle se trouve quand elle prophétise, à moins que ce ne soit tout simplement de la folie.

Docteur TISON.

TRIBUNE DES ABONNÉS

Le Miracle de la Salette

(Suite et fin)

CHAPITRE III

V

Le soir du 19 septembre, nous nous retirâmes un peu plus tôt qu'à l'ordinaire. Arrivée chez mes maîtres, je m'occupais à attacher mes vaches et à mettre tout en ordre dans l'écurie. Je n'avais pas terminé que ma maîtresse vint à moi en pleurant et me dit : « Pourquoi, mon enfant, ne venez-vous pas me dire ce qui vous est arrivé sur la montagne? » (Maximin n'ayant pas trouvé ses maîtres qui ne s'étaient pas encore retirés de leurs travaux, était venu chez les miens, et avait raconté tout ce qu'il avait vu et entendu.) Je lui répondis : « Je voulais bien vous le dire, mais je voulais finir mon ouvrage auparavant. » Un moment après, je me rendis dans la maison et ma maîtresse me dit : « Racontez ce que vous avez vu ; le berger de Bruite (c'était le surnom de Pierre Selme, maître de Maximin) m'a tout raconté. » Je commence, et vers la moitié du récit, mes maîtres arrivèrent de leurs champs ; ma maîtresse qui pleurait en entendant les plaintes et les menaces de notre tendre Mère, dit : « Ah ! vous vouliez aller ramasser le blé demain ; gardez-vous en bien, venez entendre ce qui est arrivé aujourd'hui à cette enfant et au berger de Selme ». Et se tournant vers moi, elle dit : « Recommencez tout ce que vous m'avez dit. » Je recommence ; et lorsque j'eus terminé, mon maître dit : « C'est la Sainte Vierge, ou bien

une grande Sainte, qui est venue de la part du bon Dieu ; mais c'est comme si le bon Dieu était venu lui-même : il faut faire tout ce que cette Sainte a dit. Comment allez-vous faire pour dire cela à tout son peuple ! » Je lui répondis : « Vous me direz comment je dois faire et je le ferai. » Ensuite il ajouta en regardant sa mère, sa femme et son frère : « il faut y penser ». Puis chacun se retira à ses affaires.

C'était après le souper, Maximin et ses maîtres vinrent chez les miens pour raconter ce que Maximin leur avait dit, et pour savoir ce qu'il y aurait à faire : « Car, dirent-ils, il nous semble que c'est la Sainte Vierge qui a été envoyée par le bon Dieu; les paroles qu'Elle a dites le font croire. Et Elle leur a dit de le faire passer à tout son peuple; il faudra peut-être que ces enfants parcourent le monde entier pour faire connaître que tout le monde observe les commandements du bon Dieu, sinon de grands malheurs vont arriver sur nous. » Après un moment de silence, mon maître dit, en s'adressant à Maximin et à moi : « Savez-vous ce que vous devez faire, mes enfants? Demain, levez-vous de bon matin, allez tous les deux à Monsieur le curé et racontez-lui tout ce que vous avez vu et entendu, dites-lui bien comment la chose s'est passée; il vous dira ce que vous avez à faire. »

Le 20 septembre, lendemain de l'apparition, je partis de bonne heure avec Maximin. Arrivé à la Cure, je frappe à la porte. La domestique de Monsieur le curé vint ouvrir et demanda ce que nous voulions. Je lui dis (en français, moi qui ne l'avais jamais parlé) : « Nous voudrions parler à Monsieur le curé. » — « Et que voulez-vous lui dire ? » — « Nous voulons lui dire, Mademoiselle, qu'hier nous sommes allés garder nos vaches sur la montagne des Baisses, et après avoir dîné, etc., etc. » Nous lui racontâmes une bonne partie du discours de la très Sainte Vierge. Alors la cloche de l'église sonna; c'était le dernier coup de la Messe. Monsieur l'abbé Perrin, curé de la Salette, qui nous avait entendus, ouvrit sa porte avec fracas ; il pleurait; il se frappait la poitrine; il nous dit : « Mes enfants, nous sommes tous perdus, le bon Dieu va nous punir. Ah! mon Dieu, c'est la Sainte Vierge qui vous est apparue! » Et il partit pour dire la sainte Messe. Nous nous regardâmes avec Maximin et la domestique; puis Maximin me dit : « Moi, je m'en vais chez mon père à Corps. » Et nous nous séparâmes.

N'ayant pas reçu l'ordre de mes maîtres de me retirer aussitôt après avoir parlé à Monsieur le curé, je crus ne pas faire mal en assistant à la Messe. Je fus donc à l'église. La Messe commence, et, après le premier Evangile, Monsieur le curé se tourne vers le peuple, et essaie de raconter à ses paroissiens l'apparition qui venait d'avoir lieu la veille sur une de leurs montagnes, et les exhorte à ne plus travailler le dimanche, sa voix était entrecoupée par des sanglots, et tout le peuple était ému. Après la sainte Messe, je me retirai chez mes maîtres. Monsieur Peytard, qui est encore aujourd'hui maire de la Salette, y vint m'interroger sur le fait de l'apparition; et après s'être assuré de la vérité de ce que je lui disais, il se retira convaincu.

Je continuai de rester au service de mes maîtres jusqu'à la fête de la Toussaint. Ensuite je fus mise comme pensionnaire chez les religieuses de la Providence dans mon pays, à Corps.

VI

La très Sainte Vierge était très grande et bien proportionnée ; elle paraissait être si légère qu'avec un souffle on l'aurait fait remuer, cependant elle était immobile et bien posée. Sa physionomie était majestueuse, imposante, mais non imposante comme le sont les seigneurs d'ici-bas. Elle imposait une crainte respectueuse. En même temps que Sa majesté imposait du respect mêlé d'amour, elle attirait à elle. Son regard était doux et pénétrant; ses yeux semblaient parler avec les miens, mais la conversation venait d'un profond et vif sentiment d'amour envers cette beauté ravissante qui me liquéfiait. La douceur de son regard, son air de bonté incompréhensible faisaient comprendre et sentir qu'elle attirait à elle et voulait se donner; c'était une expression d'amour qui ne peut pas s'exprimer avec la langue de chair, ni avec les lettres de l'alphabet.

Le vêtement de la très Sainte Vierge était blanc argenté, et tout brillant; il n'avait *rien de matériel ;* il était composé de lumière et de gloire, variant et scintillant. Sur la terre, il n'y a pas d'expression ni de comparaison à donner.

La Sainte Vierge était toute belle et toute formée d'amour : en la regardant je languissais de me fondre en elle. Dans ses atours, comme dans sa personne, tout respirait la majesté, la splendeur, la magnificence d'une Reine incomparable. Elle paraissait belle, blanche, immaculée, cristallisée, éblouissante, céleste, fraîche, neuve comme une vierge; il semblait que la parole, *Amour*, s'échappait de ses lèvres argentées et toutes pures. Elle me paraissait comme une bonne Mère, pleine de bonté, d'amabilité, d'amour pour nous, de compassion, de miséricorde.

La couronne de roses qu'elle avait sur la tête était si belle, si brillante, qu'on ne peut pas s'en faire une idée; les roses de diverses

couleurs n'étaient pas de la terre; c'était une réunion de fleurs qui entouraient la tête de la très Sainte Vierge en forme de couronne ; mais les roses se changeaient ou se remplaçaient; puis du cœur de chaque rose il sortait une si belle lumière, qu'elle ravissait et rendait les roses d'une beauté éclatante. De la couronne de roses s'élevaient comme des branches d'or et une quantité d'autres petites fleurs mêlées avec des brillants.

Le tout formait un très beau diadème, qui brillait tout seul plus que notre soleil de la terre.

La Sainte Vierge avait une très jolie Croix suspendue à son cou. Cette Croix paraissait être dorée, je dis *dorée* pour ne pas dire une plaque d'or ; car j'ai vu quelquesfois des objets dorés avec diverses nuances d'or, ce qui faisait à mes yeux un bien plus bel effet qu'une simple plaque d'or. Sur cette belle Croix toute brillante de lumière, était un Christ. C'était Notre-Seigneur, les bras étendus sur la Croix. Presque aux deux extrémités de la Croix, d'un côté il y avait un marteau, de l'autre une tenaille. Le Christ était couleur de chair naturelle; mais il brillait d'un grand éclat, et la lumière qui sortait de tout son corps paraissait comme des dards très brillants qui me fendaient le cœur du désir de me fondre en lui. Quelquefois le Christ paraissait être mort, il avait la tête penchée, et le corps était comme affaissé, comme pour tomber, s'il n'avait pas été retenu par les clous qui le retenaient à la croix.

J'en avais une si vive compassion, et j'aurais voulu redire au monde entier son amour inconnu, et infiltrer dans les âmes des mortels l'amour le plus senti et la reconnaissance la plus vive envers un Dieu qui n'avait nullement besoin de nous être ce qu'il est, ce qu'il était, ce qu'il sera toujours ; et pourtant, ô amour incompréhensible à l'homme! il s'est fait homme, et il a voulu mourir, oui mourir, pour mieux écrire dans nos âmes et dans notre mémoire l'amour Fou qu'il a pour nous ! Oh ! que je suis malheureuse de me trouver si pauvre en expression pour redire l'amour, oui, l'amour de notre bon Sauveur pour nous! mais d'un autre côté, que nous sommes heureux de pouvoir sentir mieux ce que nous ne pouvons exprimer !

D'autre fois, le Christ semblait vivant; il avait la tête droite, les yeux ouverts, et paraissait être sur la Croix par sa propre volonté. Quelquefois aussi il paraissait parler, il semblait vouloir montrer qu'il était en Croix pour nous, par amour pour nous, pour nous attirer à son amour, qu'il a toujours un amour nouveau pour nous, que son amour du commencement et de l'année 33 est celui d'aujourd'hui et qu'il sera toujours.

La Sainte Vierge pleurait presque tout le temps qu'Elle me parla. Ses larmes coulaient une à une, lentement, jusque vers ses genoux puis comme des étincelles de lumière, elles disparaissaient. Elles étaient brillantes et pleines d'amour. J'aurais voulu la consoler, et qu'Elle ne pleurât plus. Mais il me semblait qu'Elle avait besoin de montrer ses larmes pour mieux montrer son amour oublié par les hommes. J'aurais voulu me jeter dans ses bras et lui dire : « Ma bonne Mère, ne pleurez pas je veux vous aimer pour tous les hommes de la terre. » Mais il me semblait qu'elle me disait : « Il y en a tant qui ne me connaissent pas ! »

J'étais entre la mort et la vie en voyant d'un côté, tant d'amour, tant de désir d'être aimé et d'un autre côté, tant de froideur, tant d'indifférence... Oh! ma Mère, Mère toute belle et tout aimable, mon amour, cœur de mon cœur !

Les larmes de notre tendre Mère, loin d'amoindrir son air de Majesté, de Reine et de Maîtresse, semblaient au contraire l'embellir la rendre plus aimable, plus belle, plus puissante, plus remplie d'amour, plus maternelle plus ravissante; et j'aurais mangé ses larmes qui faisaient sauter mon cœur de compassion et d'amour. Voir pleurer une Mère, et une telle Mère, sans prendre tous les moyens imaginables pour la consoler, pour changer ses douleurs en joies, cela se comprend-il ! O Mère plus que bonne ! Vous avez été formée de toutes les prérogatives dont Dieu est capable vous avez comme épuisé la puissance de Dieu vous êtes bonne et puis bonne de la bonté de Dieu même ; Dieu s'est agrandi en vous formant son chef-d'œuvre terrestre et céleste.

La très Sainte Vierge avait un tablier jaune Que dis-je, jaune? Elle avait un tablier plus brillant que plusieurs soleils ensemble. Ce n'était pas une étoffe matérielle, c'était un composé de gloire scintillante et d'une beauté ravissante. Tout en la très Sainte Vierge me portait *fortement*, et me faisait comme glisser à adorer et à aimer mon Jésus dans tous les états de sa vie mortelle.

La très Sainte Vierge avait deux chaînes l'une un peu plus large que l'autre. A la plus étroite était suspendue la Croix dont j'ai fait mention plus haut. Ces chaînes (puisqu'il faut donner le nom de chaînes) étaient comme des rayons de gloire d'un grand éclat variant et scintillant.

Les souliers (puisque souliers il faut dire) étaient blancs, mais d'un blanc argenté brillant; il y avait des roses autour. Ces roses étaient d'une beauté éblouissante, et du cœur

de chaque rose sortait une flamme de lumière très belle et très agréable à voir. Sur les souliers il y avait une boucle en or, non en or de la terre, mais bien de l'or du paradis.

La vue de la très Sainte Vierge était elle-même un paradis accompli ; Elle avait en Elle tout ce qui pouvait satisfaire, car la terre était oubliée.

La Sainte Vierge était entourée de deux lumières. La première lumière, plus près de la très Sainte Vierge, arrivait jusqu'à nous ; elle brillait d'un éclat très beau et scintillant. La seconde lumière s'étendait un peu plus autour de la Belle Dame, et nous nous trouvions dans celle-là : elle était immobile (c'est-à-dire qu'elle ne scintillait pas), mais bien plus brillante que notre pauvre soleil de la terre. Toutes ces lumières ne faisaient pas mal aux yeux, et ne fatiguaient nullement la vue.

Outre toutes ces lumières, toute cette splendeur, il sortait encore des groupes ou faisceaux de lumières ou des rayons de lumière, du corps de la Sainte Vierge, de ses habits et de partout.

La voix de la Belle Dame était douce ; elle enchantait, ravissait, faisait du bien au cœur ; elle rassasiait, aplanissait tous les obstacles, calmait, adoucissait. Il me semblait que j'aurais toujours voulu manger de sa belle voix et mon cœur semblait danser ou vouloir aller à sa rencontre pour se liquéfier en elle.

Les yeux de la très Sainte Vierge, notre tendre Mère, ne peuvent pas se décrire par une langue humaine. Pour en parler, il faudrait un séraphin ; il faudrait plus, il faudrait le langage de Dieu même, de ce Dieu qui a formé la Vierge immaculée, chef-d'œuvre de sa toute-puissance.

Les yeux de l'auguste Marie paraissaient mille et mille fois plus beaux que les brillants, les diamants et les pierres précieuses les plus recherchées ; ils brillaient comme deux soleils ; ils étaient doux comme la douceur même, clairs comme un miroir. Dans ses yeux on voyait le paradis ; ils attiraient à Elle ; il semblait qu'Elle voulait se donner et attirer. Plus je la regardais, plus je la voulais voir ; plus je la voyais, plus je l'aimais, et je l'aimais de toutes mes forces.

Les yeux de la belle Immaculée étaient comme la porte de Dieu, d'où l'on voyait tout ce qui peut enivrer l'âme. Quand mes yeux se rencontraient avec ceux de la Mère de Dieu et la mienne, j'éprouvais au dedans de moi-même une heureuse révolution d'amour et de protestation de l'aimer et de me fondre d'amour.

En nous regardant, nos yeux parlaient à leur mode, et je l'aimais tant que j'aurais voulu l'embrasser dans le milieu de ses yeux qui attendrissaient mon âme, et semblaient l'attirer et la faire fondre avec la sienne. Ses yeux me plantèrent un doux tremblement de tout mon être, et je craignais de faire le moindre mouvement qui pût être désagréable tant soit peu.

Cette seule vue des yeux de la plus pure des vierges aurait suffi pour être le Ciel d'un bienheureux, aurait suffi pour faire entrer une âme dans la plénitude des volontés du Très-Haut, parmi tous les événements qui arrivent dans le cours de la vie mortelle ; aurait suffi pour faire faire à cette âme de continuels actes de louanges, de remerciement, de réparation et d'expiation. Cette seule vue concentre l'âme en Dieu et la rend comme une morte-vivante, ne regardant toutes les choses de la terre, même les choses qui paraissent les plus sérieuses, que comme des amusements d'enfants ; elle ne voudrait entendre parler que de Dieu et de ce qui touche à sa Gloire.

Le péché est le seul mal qu'Elle voit sur la terre. Elle en mourrait de douleur si Dieu ne la soutenait. Amen.

Castellemare, le 21 novembre 1878.

Marie de la Croix, *Victime de Jésus*, *née* Mélanie Calvat, *bergère de la Salette*.

Nihil obstat : imprimatur.

Datum Lycii ex Curia Epli, die 15 nov. 1879.

Vicarius Generalis
Carmelus Archus Cosma.

Ici, devait entrer la lettre adressée, le 24 mai 1880, à l'auteur par Mgr Zola, évêque de Lecce, en faveur de Mélanie et en témoignage de la divinité de son secret. M. le chanoine Roubaud, aujourd'hui en retraite à Saint-Tropez, était alors curé de Vins (Var). Cette lettre ayant déjà été publiée en majeure partie dans notre numéro de mai, p. 275 et 276, nous n'en donnons ici que les passages omis, qui la complètent.

Monsieur le Curé,

Je déplore vivement l'opposition que la France fait maintenant au céleste Message de la Salette. Nous sommes déjà à la veille des châtiments terribles dont nous a menacés la Mère de Dieu, à cause de nos prévarications, et cependant nous préférons repousser les avertissements d'une Mère si tendre et si miséricordieuse, plutôt que de profiter de ses leçons, seul acte de notre part qui pourrait diminuer l'intensité des fléaux, dont nous menace la colère divine. Je reconnais en cela l'œuvre de notre vieil ennemi, qui a le plus grand intérêt à exploiter tout moyen, surtout auprès des ministres de Dieu, *ut videntes non videant et intelligentes non intelligant*.

Votre pieuse croyance et votre dévotion filiale à Notre-Dame de la Salette vous engagent à me

demander beaucoup de choses et de renseignements, au sujet du secret de Mélanie : aussi, me vois-je dans l'embarras en voulant vous satisfaire par une simple lettre.

Toutefois, je m'efforcerai de me conformer à vos désirs, autant qu'il me sera possible.

Ce ne fut que le 3 juillet 1851, que Mélanie écrivit elle-même son secret, pour la première fois, au couvent de la Providence, à Corenc, par ordre de Mgr de Bruillard, évêque de Grenoble, et en présence de M. Dausse, ingénieur en chef des ponts et chaussées et de M. Taxis, chanoine de la cathédral de Grenoble. Mélanie remplit trois grandes pages d'un seul trait, sans rien dire, sans rien demander. Elle signe sans relire, plie son secret et le met dans une enveloppe. Elle met ainsi l'adresse :

« A Sa Sainteté Pie IX, à Rome. »

Le lendemain, 4 juillet, le secret est recopié par Mélanie elle-même, à l'évêché de Grenoble, dans le but de bien distinguer deux dates des événements qui ne doivent pas arriver à la même époque. Mélanie. n'ayant mis la première fois qu'une seule date, craignait que, pour ce motif, le pape ne comprit pas bien et qu'il y eut, par conséquent, équivoque.

Le 18 juillet, M. Gérin, curé de la cathédrale de Grenoble et M. Rousselot, vicaire-général honoraire, deux saints prêtres d'un âge avancé et très respectables, à tous égards, remettaient à Sa Sainteté Pie IX les lettres de Mgr de Grenoble et celles de Maximin et de Mélanie, renfermant leurs secrets.

Mélanie n'a pas envoyé à Sa Sainteté Pie IX tout le secret qu'elle a publié dernièrement, mais seulement tout ce que la Sainte Vierge lui inspira sur l'heure d'écrire de cet important document et en outre bien des choses qui pouvaient concerner Pie IX personnellement. Toutefois, par suite d'informations que je vous donne *comme très précises*, je sais que les reproches adressés au clergé et aux communautés religieuses étaient contenus *identiquement* dans la partie du secret, donnée à Sa Sainteté Pie IX.

L'heureuse bergère de la Salette communiqua plus tard à diverses personnes quelques autres parties du secret, lorsqu'elle jugeait que le moment opportun pour les publier était arrivé. Mais la publication du secret tout entier n'a été faite que dans la brochure écrite par Mélanie elle-même et imprimée à Lecce en 1879, sur la demande et aux frais d'une pieuse personne. . .

. . . .

Je n'oublie pas, mon cher Monsieur le Curé, que le secret contient des vérités bien dures à l'adresse du clergé et des communautés religieuses. On se sent le cœur oppressé et l'âme toute terrifiée, quand on arbore de semblables révélations. Si je l'osais, je demanderais à Notre-Dame pourquoi elle n'a pas enjoint de les ensevelir dans un éternel silence. Mais poserons-nous des questions à Celle qui est appelée le trône de la sagesse? Profiter de ses leçons, voilà toute notre tâche.

Cependant, les plaintes de notre très miséricordieuse Mère et les reproches adressés aux pasteurs et aux ministres de l'autel ne sont pas sans raison ; et ce n'est pas la première fois que le Ciel adresse au clergé de semblables reproches destinés à devenir publics. Nous en trouvons dans les psaumes, dans Jérémie, dans Ezéchiel, dans Isaïe, dans Michée, etc., dans les œuvres des Pères et des docteurs de l'Eglise, dans les sermons des évêques et des auteurs sacrés, dans plusieurs révélations qui ont été faites en ces derniers temps à des saints et à des saintes, dans les lettres de sainte Catherine de Sienne, dans les écrits de sainte Hildegarde, de sainte Brigitte, de la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, de sœur Nativité, de l'extatique de Niederbronn, Elisabeth Eppinger, de sœur Marie Lataste, de la servante de Dieu, Elisabeth Canori Mora, etc. Je passe sous silence les révélations de sainte Thérèse, de Catherine Emmerich, de la vénérable Anna-Maria Taïgi et de plusieurs autres.

Il est toutefois certain qu'il ne faut pas prendre au pied de la lettre les termes généraux concernant les reproches adressés au clergé et aux communautés religieuses : car il existe un langage qui est propre au style prophétique. Aussi, les termes du secret, pas plus que les termes prophétiques de nos saints livres, ne peuvent-ils nous inspirer du mépris ou de la défiance pour ceux qui auront toujours droit à notre respect, à notre estime et à notre confiance. . . . .

. . . .

Voici, maintenant, ce qui concerne la personne de Mélanie. Cette pieuse fille, cette âme vertueuse et privilégié, que la haine des méchants et des incrédules a cherché à avilir, en la faisant l'objectif de ses détestables et grossières calomnies et de son orgueilleux dédain, je puis attester devant Dieu qu'elle n'est ni fourbe, ni folle, ni illusionnée, ni orgueilleuse, ni intéressée. J'ai eu, au contraire, l'occasion d'admirer les vertus de son âme, ainsi que les qualités de son esprit, pendant toute cette période de temps que je l'eus sous ma direction spirituelle, c'est-à-dire de 1868 jusqu'en 1871. A cette dernière époque, à la suite de ma promotion de supérieur des chanoines réguliers à l'évêché de Ugento, ne pouvant désormais m'occuper de sa direction, j'ai voulu toutefois continuer avec elle des relations écrites. Je puis affirmer que, jusqu'à ce moment, sa vie édifiante, ses vertus, ses écrits, ont gravé profondément dans mon cœur des sentiments de respect et d'admiration que je dois garder bien justement à son égard.

Notre Saint Père Léon XIII, en 1879, a daigné honorer Mélanie d'une audience privée et la charger aussi de la compilation des règles du nouvel ordre, préconisé et réclamé par Notre-Dame de la Salette, et intitulé : *Les apôtres des derniers temps*. Pour achever une telle rédaction, l'ex-bergère demeura pendant cinq mois dans le couvent des Salésianes, à Rome. Pendant ce temps, elle a été encore mieux connue et plus estimée, surtout par ces bonnes religieuses, qui ont donné de très favorables attestations sur le compte de cette heureuse bergère de la Salette.

Je sais, par mes informations, que M. Nicolas, avocat à Marseille, étant à Rome, le Samedi-Saint 1880, a été chargé, par Sa Sainteté Léon XIII, de rédiger une brochure explicative du *secret tout entier, afin que le public le comprenne bien*.

Ces renseignements suffiront, je crois, pour vous

confirmer dans votre croyance. J'aurais beaucoup à vous dire encore, mais je ne veux pas vous entretenir plus longtemps dans une lettre d'une question qui ne pourrait être dignement et complètement traitée que dans un livre,

Recevez, mon cher monsieur le Curé, les sentiments de ma considération respectueuse et distinguée.

Votre très humble serviteur en Notre-Seigneur,
Signé : † Sauveur Louis, évêque de Lecce.

CHAPITRE IV

Notre intervention personnelle et toute providentielle dans la lutte en faveur du secret.

Récit abrégé. Nous étions donc curé à Vins (Var) en 1880, lorsque vers le commencement de l'année, étant en méditation dans l'église paroissiale devant le Très Saint-Sacrement, nous fûmes subitement, fortement et intérieurement poussé d'écrire à Mélanie, dont nous ne connaissions pas même l'adresse. Ayant appris vaguement qu'elle se trouvait à Castellamare, nous risquâmes une lettre. C'était la première. Nous nous y faisions connaître comme dévoué à Notre-Dame de la Salette dès l'âge de dix ans, l'année même de l'apparition en 1846, et nous lui demandions s'il n'y aurait pas de l'indiscrétion, dans les conditions de dévouement où nous étions et, de plus, ayant charge d'âmes, à apprendre pour notre propre sanctification quelque chose, quelque miette du secret, dont nous ne connaissions encore pas un seul mot.

Quelle ne fut pas notre stupéfaction lorsque nous reçûmes, par le retour du courrier, la réponse *très concise* de Mélanie, nous disant : Le secret n'est plus secret. Je viens de le publier à la fin de 1879, après l'avoir remis intégralement au Saint-Père fin 1878, et après l'avoir fait revêtir de l'Imprimatur de Mgr l'évêque de Lecce.

Avec cette lettre, par le même courrier, je reçois d'elle douze exemplaires de ladite brochure renfermant le secret. Naturellement, d'un bond, j'ouvre un exemplaire et je cours au secret. Mon âme, à la lecture du premier alinéa, est bouleversée, mais non étonnée, et la même voix intérieure que j'avais si bien sentie devant le Saint-Sacrement me dit encore : Il faut que ce secret parvienne à tous les prêtres du diocèse de Fréjus.

La difficulté était dans l'exécution de cet ordre. Bien que, par le texte même du secret et la lettre de Mélanie, je ne doutasse nullement de la sainteté du secret, toutefois, je demande à Dieu un signe, un vrai miracle que l'on connaîtra au jour du jugement dernier et qui me fut instantanément accordé. Dès lors, plus d'hésitation, je demande à Mélanie des exemplaires. Elle me répond qu'elle n'en a plus ; qu'ils ont tous été répandus en France et en Italie. J'écris de nouveau pour lui demander, s'il n'y a pas en France ou en Italie quelque dépositaire de sa brochure. Elle m'adresse à un chanoine de France. Quelle garantie pour ma conscience ! Je me mets immédiatement en rapport avec ce chanoine qui, sur ma demande, m'expédie trois cent cinquante exemplaires de la brochure de Mélanie.

Ces exemplaires arrivent enfin, par mes soins, entre les mains de tous les prêtres de ce diocèse, le 1er mai 1880.

Cette date mémorable, qui depuis a été marquée chaque année par des manifestations socialistes, fut cette année-là dans notre diocèse l'année de la profanation du secret. Nous ne voulons point entrer dans le détail des profanations affreuses dont il fut victime ; mais ce qu'on peut affirmer, c'est que ses ennemis les plus acharnés étaient notoirement les prêtres les plus tarés du diocèse.

Cependant, pour faire face à la tempête qui allait surgir, je crus devoir écrire à Mgr Zola pour m'assurer de l'authenticité de son Imprimatur. Ce saint prélat daigna me répondre par une longue et magistrale lettre, en date du 24 mai 1880.

J'en fis immédiatement une copie exacte que je signai de mon nom comme copie conforme et je l'envoyai à mon Evêque. — Silence. — Mais autour de moi, quel écœurement ! Inutile d'entrer dans des détails qui montreraient jusqu'où peut aller le cynisme de la négation en présence de l'aveuglement et de l'entêtement, malgré toutes les preuves les plus écrasantes.

Par l'intervention de mon ami, M. Adrien Péladan, je livre cette lettre à l'impression et j'en adresse un exemplaire à tous les curés doyens de ce diocèse, avec une lettre à chacun d'eux, faisant connaître que l'autographe de cette lettre épiscopale est entre mes mains. — Silence.

Cependant, dans le courant de l'année, arrive la lettre extorquée au cardinal Catérini par l'évêque de Troyes, publiée préalablement par celui de Nîmes, Mgr Besson, qui avait eu le soin de la mutiler, en remplaçant par un pointillé cette ligne de la fin :

« Conservez-là entre les mains *du clergé pour qu'ils en profitent.* ».

Ici, nous le demandons à tout homme de bonne foi, Rome pourrait-elle dire à tout le clergé de conserver religieusement un pamphlet pour qu'il devînt un sujet de méditation ?

Cette lettre du cardinal Catérini nous fut triomphalement envoyée par un vicaire général. Il ne nous fut pas difficile de répondre qu'il n'y avait dans cette lettre aucune condamnation. Elle n'était qu'un os à ronger qu'on

avait envoyé à l'évêque de Troyes qui déjà, à ce sujet, avait éprouvé un double échec à l'Index et à l'Inquisition.

Les choses en restèrent là, lorsqu'ayant quitté Vins en 1881, à la suite de ma lutte acharnée contre la morale civique de Compayré et étant rentré chez moi, je publiai en 1882 la brochure ou lettre suivante contre la *Semaine Religieuse* d'Amiens qui avait attaqué de nouveau violemment le secret ou la grande Révélation de la Salette.

CONCLUSION

Notre réponse a la « Semaine religieuse » d'Amiens

Nota. — La première édition de cette brochure fut envoyée à tous les cardinaux de la sainte Eglise, à tous les évêques de France et à tous les chanoines et curés-doyens du diocèse d'Amiens. Mgr Guilbert, après l'avoir lue, s'écria : *Il n'y a rien à répondre*, tant elle était écrasante.

Saint-Tropez (Var), 18 juillet 1882.

« Monsieur le Rédacteur de la *Semaine Religieuse* d'Amiens,

« C'est sans doute sur vos instances que votre communiqué du 25 juin contre le secret de la Salette a été reproduit par le *Monde*, le journal des villes et des campagnes, etc.... sachant d'une part, que les écrits de M. A. Nicolas, avocat à Marseille, établissent, à ce sujet, la vérité des faits, et d'autre part, qu'une brochure va paraître incessamment dans le but de protester contre ce nouvel acte agressif de l'opposition, j'eusse peut-être gardé le silence ; mais voilà qu'aujourd'hui un haut personnage de la Sarthe me fait l'honneur de me transmettre la *Semaine du Fidèle* du 15 juillet qui, elle aussi, reproduit votre communiqué.

« C'est trop fort ; voilà pourquoi je redescends dans l'arène.

« Je ne récriminerai pas ; si je ne connaissais vos intentions, monsieur, je serais plutôt tenté de vous remercier de ce que, par vos attaques réitérées et passionnées, vous faites connaître au loin le secret de la Salette qui, aujourd'hui, est notre arche de salut, et qui sera demain le guide des générations à venir. Zacharie l'avait chanté :

« *Salutem ex inimicis nostris.* »

« Je vous laisse ignorer, Monsieur, par quelles voies mystérieuses Notre-Dame de la Salette m'a appelé à défendre, dans un certain rayon, sa grande révélation contre ceux qui l'attaqueraient. Je vous dirai toutefois que, par ce faible instrument, Notre-Dame a fait parvenir le secret à trois cent cinquante prêtres de ce diocèse.

« Tant qu'une goutte de sang coulera dans mes veines, tant qu'un tronçon de plume sera dans mes faibles mains, on me verra sur la brèche pour défendre le céleste message contre les libéraux qui, sans le savoir, s'unissent aux Francs-Maçons pour attirer sur nous les catastrophes qui se préparent.

« Votre communiqué anonyme, Monsieur, commence par des *insultes*, se termine par une *injure* et un *mensonge* enveloppé dans une affirmation *sans preuves*.

« Je passe sous silence l'alinéa qui s'insurge *audacieusement* contre ce passage de saint Paul : « *Prophetias nolite spernere ; omnia* « *autem probate ; quod bonum est tenete.* »

« Il y a des temps, dit le comte de Maistre « dans ses *soirées de Saint-Pétersbourg*, où « l'esprit prophétique semble s'agiter dans « l'univers, ce sont ceux qui précèdent les « grands événements ; car, comme le dit Ci- « céron, et après lui tous les grands philo- « sophes, *jamais il n'y a eu dans le monde de* « *grands événements qui n'aient été prédits de* « *quelque manière.* » Oseriez-vous contredire un si grand philosophe chrétien ?

« J'ai dit que le communiqué du 25 juin renferme des insultes :

« *Inepties, mensonges, extravagances.* »

« Est-ce assez fort ? Mais quand on se sert, Monsieur, de telles armes, c'est prouver qu'on est dans l'impossibilité d'anéantir une vérité qui écrase de tout son poids.

« Eh quoi ! vous qui n'avez rien vu, rien entendu à la Salette, vous osez vous poser en face de celle qui a tout vu, tout entendu, en face de celle dans l'intelligence de laquelle Marie a gravé d'une façon miraculeuse et le *discours* et le *secret* ; vous vous posez, dis-je, en face de cet *ange de piété*, *de modestie* pour lui dire : « *Vous mentez.* »

« Mais si vous insultiez ainsi un homme du monde par la voie de la presse, croyez-vous que vous en seriez quitte à si bon marché ? Ah ! vous savez bien que Mélanie ne se défendra pas. Voilà pourquoi vous croyez pouvoir l'attaquer impunément. Détrompez-vous, Monsieur, son vengeur est au ciel. C'est le Fils redoutable de Celle qui est venue à la Salette pleurer sur les fautes du clergé et du peuple. Déjà la voix du canon se fait entendre. Bientôt celle des événements les plus formidables, que le secret annonce, couvrira la voix des opposants qui, saisis d'épouvante, fuiront alors la face du Seigneur irrité.

« Cependant, Monsieur, veuillez vous expliquer. Niez-vous le fait même de la Salette ?

« Si *oui*, vous vous insurgez contre trente-six ans de miracles, contre les mandements

épiscopaux, contre les Brefs du Saint-Siège et enfin contre le couronnement ordonné par Sa Sainteté Léon XIII, *c'est très grave*.

« Si *non*, alors, laissez-moi vous le dire, *vous tombez dans l'inconséquence*.

« Personne n'ignore, en effet, que les enfants privilégiés étaient, chacun, dépositaires d'un secret qui fut remis, le 18 juillet 1851, à Sa Sainteté Pie IX. On sait encore que la Sainte Vierge a dit aux enfants à la fin du Message *intégral* :

« Vous LE ferez passer à tout mon peuple. » (*Discours et secret*).

« Eh bien ! je le déclare, Mélanie eût-elle prévariqué (elle en est loin), *il ne lui eût pas été possible d'altérer un seul mot de son secret ;* ou bien, il faudrait taxer la Sainte Vierge d'*inconsidération*, parce qu'Elle n'aurait point choisi des *instruments capables de faire parvenir sans altération*, au peuple, le *Message intégral*. Dès lors, Elle ne serait plus le siège de la sagesse. Repoussant cette parole blasphématoire, nous n'aurions plus qu'à tirer cette conclusion que Marie n'aurait pas apparu à la Salette, et *l'apparition croule*, emportant dans cette catastrophe les trente-six ans de miracles, les actes épiscopaux et ceux du Saint-Siège. Mais voici que la logique nous entraîne dans des conséquences injurieuses à l'Eglise ! Arrêtons-nous.

Croyez-moi, Monsieur, nous ferions mieux, vous et moi, de fouler aux pieds notre orgueil et recevoir les avertissements *bien mérités* que Marie nous a donnés par son faible instrument.

« Nieriez-vous l'autthenticité du secret publié à Lecce ? Je me lève, alors, avec assurance et je vous dis : Je l'ai reçu *directement* de Mélanie dont je possède une vingtaine de lettres, toutes marquées au coin de la plus haute sagesse et de la plus grande piété. Ces lettres auraient pu me suffire pour connaître l'esprit de Mélanie. Pourtant, je n'ai pas voulu me fier à mes propres lumières. J'ai consulté, en 1880, un saint et illustre évêque, dont j'ai l'honneur de posséder plusieurs lettres. Je parle de *Mgr. Zola*, le grand évêque de Lecce, ancien directeur de Mélanie.

« Une de ces mémorables lettres me fut adressée le 24 mai 1880, lorsque j'étais encore curé de Vins. Elle était tellement faite pour éclairer les esprits non prévenus, que je l'ai livrée à la publicité ; on l'a imprimée à Nîmes et à Louvain, à plusieurs milliers d'exemplaires. Si vous ne l'avez lue, Monsieur, et que vous désiriez vous éclairer, vous n'avez qu'à me la demander.

« Je passe maintenant, Monsieur, à votre affirmation *sans preuves*.

« Vous savez, dites-vous, de *source certaine* que l'opuscule a été condamné à Rome.

« Quand et pourquoi ? je vous prie.

« Pour moi, je commence par vous répondre avec humilité et fermeté :

« NON JAMAIS, *la Très Sainte Vierge ne permettra que l'Eglise de son divin Fils condamne ses propres paroles*.

« Quelques rares opposants désiraient cette condamnation. L'*Index s'y refusa*.

L'Inquisition fut saisie de l'affaire, parce qu'il s'agissait d'une *Révélation*.

« Celui qui connaît, Monsieur, le droit canonique, sait fort bien que, pour qu'une condamnation soit prononcée à Rome, il faut un jugement ; que pour qu'un jugement fût porté sur la matière dont je parle, les procédures auraient été si longues, qu'il eût peut-être fallu un travail de quatre années pour arriver à une solution. De plus, quand un jugement est rendu, on fait connaître les considérants, les dates des séances ; on lit au bas du jugement la signature du Préfet, qui, dans le tribunal de l'Inquisition, n'est autre que S. S. Léon XIII. Le Cardinal Catérini, en effet, en qualité de doyen d'âge, n'était que le secrétaire honoraire de l'Inquisition.

« Le Saint-Siège étant le plus scrupuleux observateur des règles du Droit, et aucune de ses règles n'ayant été suivie, relativement au secret dévoilé par Mélanie, il en résulte, pour tout esprit impartial, qu'il n'y a pas eu, à ce sujet, de jugement, ni, par conséquent, de *condamnation*.

« La vérité, la voici : L'Inquisition, connaissant la pensée de S. S. Léon XIII, et jugeant que le moment n'était pas venu pour élever la voix en faveur du secret, n'a pas voulu s'occuper de cette grande Révélation, qui se divise en *deux parties* inégales et *distinctes* :

« La première concerne la *Révélation des consciences* ; et vous savez que : « *Eclesia de internis non judicat* ». En vérité, si ce que dit de nous le secret n'était pas vrai, notre siècle serait une singulière exception ; car le sacerdoce est « forma gregis » et les troupeaux ressemblent généralement aux pasteurs. Au reste, pourquoi le saint Concile du Vatican parle-t-il dans son programme de réforme du clergé ? C'est que nous avons grandement besoin de cette réforme.

La *seconde partie* du secret n'est autre chose que *la révélation des grands événements qui doivent s'accomplir* jusqu'à la fin du monde actuel. Dieu se charge *de la commenter par les éclats de sa foudre*.

« Voilà ce qu'aura pensé l'Inquisition.

« Il fallait bien pourtant contenter l'opposition, lui donner un os à ronger. Voilà pourquoi

la lettre du cardinal Catérini, secrétaire de l'Inquisition, vit le jour. Elle est du 14 août 1880.

« Cette lettre ne renfermait aucun ordre de la livrer à la publicité ; c'était une lettre privée. Pourtant, on la publia. Nous n'en eûmes jamais que la traduction, nous n'en vîmes point le texte original (le texte latin), ni partiel, ni complet. N'importe ! Nous sommes de bonne composition, nous qui marchons sous la protection de Notre-Dame de la Salette, nous nous contenterons de cette traduction.

« Eh bien! Monsieur, si je supposais un instant que vous puissiez voir dans cette lettre du Cardinal une *condamnation*, je croirais vous faire une injure ; car, à celui qui oserait soutenir une pareille absurdité, on n'aurait qu'un mot à répondre : « *Retournez à l'école et apprenez-y à comprendre la langue française.* »

Cette lettre n'exprime, en effet, que le *déplaisir* du Saint-Siège. Il devait être grand ce déplaisir du Saint-Siège, et Léon XIII dut profondément gémir lorsqu'il vit cette publication précieuse soulever dans nos rangs une effroyable tempête, lorsqu'il la vit attaquée violemment par ceux-là mêmes qui auraient dû s'en constituer les défenseurs.

« Vous me direz peut-être, Monsieur : Si le Saint-Siège croyait au secret publié par Mélanie, le cardinal Catérini n'aurait pas exprimé le désir de voir retirer l'opuscule *des mains des fidèles*.

« Je réponds :

« 1° S. Em. le cardinal Catérini ajouta : « *Si la chose est possible.* »

« Ce n'est pas ainsi que s'expriment les Congrégations romaines, quand il s'agit de mauvais livres.

« 2° Nous sommes donc déjà bien loin d'une condamnation.

« 3° Enfin, je rétorque l'argument : Si le Saint-Siège ne croyait pas au secret, il aurait ordonné de retirer la brochure *des mains des prêtres* (les prêtres ne sont pas les fidèles); *il aurait ordonné la destruction totale du secret*. S. S. Léon XIII surtout aurait élevé la voix dans le but de prévenir l'Univers catholique de la non conformité du secret, publié par Mélanie à Lecce avec celui donné par elle, en 1851, à S. S. Pie IX. Léon XIII, enfin, aurait forcé Mélanie à une rétractation. *Il en avait le droit et la puissance, qu'avait-il à craindre de Mélanie et surtout du clergé?*

« Au lieu d'en agir de la sorte, S. S. Léon XIII garda le silence. Que dis-je? il se tait! *non* par ses actes, *il parle*. A la fin de 1878, en effet, le Saint Père honore Mélanie d'une audience privée, reçoit d'elle le secret tout entier, lui permet de rester, pendant cinq mois, au couvent des Visitandines de Rome, afin d'y écrire les Constitutions de l'Ordre nouveau que la Sainte Vierge a demandé à la Salette et dont Elle a donné Elle-même les Règles. Les Constitutions écrites sont, enfin, remises au Saint-Père par Mélanie, et *c'est le 8 mai, après l'audience accordée à la pieuse bergère, que Notre-Dame de la Salette est solennellement couronnée, le 20 août 1879, au nom de S. S. Léon XIII.*

« Donc, le Saint-Père croit au secret.

C'est la *véracité* et la *Mission de Mélanie consacrées.*

« Dès lors, Monsieur, où est l'opposant qui oserait blasphémer contre le secret?

« Donc, encore, les dernières lignes de la lettre du cardinal Catérini n'avaient pour but que de calmer la *panique des opposants*.

« Croyez-le bien, Monsieur, ce n'est pas *dans le secret de Mélanie* que nos persécuteurs iront chercher les *couteaux du massacre*, mais bien dans le *secret des Loges*. Si nous étions humiliés sous les mains miséricordieuses de notre tendre Mère, cette tour inexpugnable de David *nous aurait protégés*.

« *Nos ennemis eussent été certainement, par Elle, frappés d'impuissance.*

Maintenant, il est trop tard!

« Je vous laisse, Monsieur le Rédacteur, en pleurant et gémissant auprès du Cœur de Marie, percé de sept glaives pour notre amour, et aux pieds de Notre-Dame de la Salette, qui a tant pleuré à cause de notre révolte contre l'acte le plus considérable de sa miséricorde.

« Dans ces sentiments, j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble serviteur.

E. ROUBAUD,

prêtre et enfant de N. D. S.

Le Diable dans la Vie des Saints

Extraits des *Petits Bollandistes*

SAINT PIERRE CELESTIN, *Pape.*

(1221 à 1296)

La lumière de la grâce croissant de jour en jour dans son âme, il résolut de renoncer au monde, et se retira dans une caverne. Il observa dans ce lieu un jeûne perpétuel de trois ans et y soutint des tentations terribles de la part du démon. Ce dernier, tantôt lui représentait qu'il serait homicide de lui-même en traitant son corps avec tant de rigueur; tantôt, il se faisait voir à lui sous des formes humaines qui le sollicitaient au mal; tantot il excitait en lui des mouvements sensuels; mais d'un autre côté, le saint était fortifié par de fréquentes visites des anges. Il fonda ensuite

un couvent et les esprits malins ne négligèrent rien pour arrêter les progrès de cette communauté naissante; ils y excitaient des embrasements fantastiques et apparaissaient sous des formes horribles; ils jetaient des cris épouvantables et maltraitaient les religieux qui auraient été contraints de fuir, si le secours du Ciel ne les eut soutenus.

BIENHEUREUX CRISPINO DE VITERBE
1750

Il vécut au couvent de Paranzana et tomba mortellement malade à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Le démon essaya de troubler ses derniers moments et se présenta devant lui sous la forme d'une bête hideuse, mais l'eau bénite suffit à le mettre en fuite.

SAINT GERMAIN, *Evêque de Paris.*
496 à 576

Le démon, ne souffrant qu'avec dépit les heureux progrès dans la vertu de ce saint, fit ce qu'il put pour les arrêter, en troublant la tranquillité de sa dévotion; en effet, il le tenta de toutes manières, soit en l'effrayant durant son oraison, soit en lui apparaissant sous des formes horribles, soit enfin en le maltraitant et en le battant. L'humilité et la constance du saint le rendirent victorieux de tous ces assauts.

SAINTE RESTITUTE, *Vierge et martyre.*
IIIe SIÈCLE

D'une rare beauté et d'une vertu plus rare encore, cette vierge fut souvent tentée par le démon. Ce dernier lui apparut un jour sous une forme horrible, au milieu d'épaisses ténèbres, et lui dit d'un ton menaçant : « D'où viens donc, Restitute, que tu reposes si doucement et si agréablement. Tu te réjouis sans doute de la protection de Dieu, mais j'emploierai toutes mes forces pour te faire une guerre acharnée. Je vais armer tous ceux qui me servent, afin que si tu triomphes, ta victoire, du moins, ne soit pas comme tu le penses, sans effusion de sang. Je sais que tu médites ma propre ruine et celle de mes divinités; mais les mensonges de mes anciennes ruses ne me feront pas défaut pour anéantir tes projets. » Et, en disant ces dernières paroles, il fit luire au milieu des ténèbres une épée flamboyante, dont il la menaça en disant : « Je vais confier ce glaive à quelqu'un des miens, qui s'en servira pour t'égorger et abattre cette tête qui m'est si rebelle; et alors ta langue, qui m'est pareillement si contraire, se sèchera silencieuse dans cette tête séparée du tronc. » La vierge du Christ, un peu effrayée de ces menaces, arme son front du bouclier de la Croix; puis s'en signant tout entière elle dit : « Que Dieu se lève et que ses ennemis soient dispersés, et que ceux qui le haïssent fuient de devant sa face. » A ces paroles du psaume, le fantôme prit la fuite.

SAINTE ANGÈLE DE MERICI, *Vierge.*
1540

Sainte Angèle visitait les pauvres et les malades et en convertissait beaucoup par ces seuls mots : « Dieu est ici. » Le démon, irrité de se voir arracher sa proie, lutta, mais en vain, avec toutes les puissances de l'enfer, contre son ennemie : un jour il imagina de lui apparaître dans sa cellule, sous la forme d'un ange de lumière, espérant, par ce piège adroit, la distraire dans ses prières ou lui inspirer des sentiments de vaine gloire.

L'humble Angèle pénétra bientôt ce dessein infernal et continuant de lever les mains au ciel : « Retire-toi, s'écria-t-elle, ne crois pas pouvoir ici m'en imposer : je sais qui tu es et je ne sais que trop que je suis devant Dieu. Tu n'es qu'un esprit de mensonge, tu usurpes ici une gloire que tu as perdue par ton orgueil; c'est toi qui, par ta malice, te fais une gloire cruelle de tourmenter et de pervertir les chrétiens; pour moi, je ne suis qu'une malheureuse pécheresse, qu'un vil instrument que la grâce de Jésus-Christ fait servir à sa gloire, et je ne mériterai jamais d'être visitée par les célestes intelligences ; encore une fois, retire-toi, monstre que j'abhorre, et retourne dans les abîmes annoncer ta défaite et le triomphe de mon Dieu. » A ces paroles, le fantôme disparut.

BIENHEUREUX JEAN GRANDÉ
(1600)

Le démon ne voyait pas sans envie la conduite du serviteur de Dieu qui secourait les pauvres. Il prit un jour la figure d'un mendiant, et quand le saint passe, il lui reproche son hypocrisie; le saint l'écoute tranquillement, puis se penchant à son oreille, il lui dit quelques mots qui lui font pousser des cris affreux et le mettent en fuite. Une autre fois, il prend la figure d'un ouvrier et, s'introduisant dans la maison de notre saint, il excite tellement par ses mensonges un religieux, que celui-ci prend la résolution de tuer le bienheureux. Le démon lui fournit un poignard. Jean Grandé, sachant tout par révélation, vient au-devant du religieux, lui raconte tout ce que le prétendu ouvrier vient de lui dire, lui parle de son dessein à lui et lui reproche de n'avoir pas su reconnaître le démon. Le coupable, couvert de honte, se jette aux pieds du bienheureux qui lui pardonne.

SAINT ANTOINE DE PADOUE
(1231)

Une fois, à Padoue, la Reine des Anges apparut à Antoine et le sauva d'un péril imminent. Le démon, furieux d'être toujours vaincu dans les luttes qu'il tentait contre le glorieux serviteur de Dieu, le saisit à la gorge, et le serrait si violemment qu'Antoine allait mourir, si un secours surnaturel ne venait le délivrer. Il songea à Marie, et au plus fort de l'étreinte, il râla plutôt qu'il ne dit ces paroles de l'hymne : *O gloriosa Domina, excelsa super sidera.* « O glorieuse Reine, plus élevée que les astres. » Aussitôt le démon lâcha prise et s'enfuit, et Antoine, ouvrant les yeux, aperçut la Sainte Vierge toute resplendissante de lumière, debout au milieu de sa cellule.

Léger Vauban.

(Fin des six premiers volumes des Bollandistes que j'avais promis d'analyser.)

Le Fils Crispi

Bon chien, dit le proverbe, chasse de race. En voici un exemple frappant.

Le jeune Luigi Crispi, qui a vingt-six ans, est bien du sang de l'ami si cher à Humbert. Né hors mariage, il a été reconnu par son illustre père.

Or, ce digne rejeton de Don Serafino, que celui-ci a dû expédier à Buenos-Ayres, tant il lui faisait honneur, est impliqué dans un procès qui fait en ce moment grand bruit en Italie.

Voici ce qu'on écrivait de Rome à la *Lanterne*, le 15 septembre :

Il s'agit d'un vol commis dans la nuit du 7 au 8 avril 1895 au préjudice de la comtesse Cellere, qui accuse de ce vol l'avocat Luigi-Crispi, fils de l'ancien président du Conseil. Celui-ci, pendant la nuit du vol, était resté chez la comtesse jusqu'au moment où le vol s'est accompli. Le jeune avocat avait les clefs de la maison de la comtesse pour des raisons intimes. Le procureur du roi mit immédiatement le fils du président du Conseil hors de cause et la comtesse faillit être poursuivie pour simulation de vol.

Hier, la comtesse fut entendue chez elle et répéta qu'elle soupçonne toujours M. Luigi Crispi; elle a raconté qu'elle reçut la visite du député Laurenzana, ami de la famille Crispi, peu de temps après le vol, et que celui-ci lui demanda si elle consentait à accepter, en argent, l'équivalent des bijoux volés, c'est-à-dire 30.000 francs, ajoutant que le jeune Crispi était kleptomane. La comtesse refusa.

On dit que la comtesse viendra déposer à l'audience.

La comtesse a été entendue en effet par les magistrats, devant lesquels elle a fait cette déposition :

— Le 6 avril dernier, j'avais montré à Luigi Crispi des bijoux que je désirais vendre. Ils étaient au complet.

Le lendemain, qui était un dimanche, j'allai déjeûner à Frascati avec Crispi. Le soir, j'avais à dîner, à mon retour, le chevalier Murolo. Crispi vint vers dix heures et demie. Peu après son arrivée, Murolo se retira.

Vers minuit et demie, je laissai Crispi dans la pièce d'entrée, et j'allai dans le salon prendre un livre, puis j'entrai dans ma chambre.

Pendant ce temps, Crispi, feignant de craindre les voleurs, faisait le tour de l'appartement. Il revint me dire dans ma chambre : « Ce soir, tu peux dormir tranquille. Il n'y a personne ! »

Quand il fut parti, je pris la lampe et entrai dans mon cabinet de toilette, voisin de la salle de bains, pour me déshabiller. Deux minutes ne s'étaient pas écoulées que j'entendis du bruit. Je crus que c'était la femme de chambre qui cherchait la porte dans l'obscurité. J'appelai. Pas de réponse. Comme le bruit continuait, je courus dans la chambre à coucher et je pris mon revolver.

Je me dirigeai du côté du bruit et, à mesure que je m'avançais, les portes se refermaient successivement. En rentrant dans ma chambre, je pensai aux bijoux. Je courus vérifier. Ils avaient disparu. Je me souviens que le soir du vol, pendant que le chevalier Murolo jouait encore avec moi, Crispi est allé prendre des papiers oubliés par lui, le matin, dans ma salle de bains.

Quelques jours après, il vint chez moi très agité, m'accusant d'avoir simulé un vol et de chercher à le faire chanter. Or, loin de lui demander de l'argent, je refusai celui qui me fut offert pour me désister de ma plainte.

Le marquis de Laurenzana m'offrit en effet de me faire rendre la valeur des bijoux si je consentais à laisser étouffer l'affaire.

D'après les renseignements donnés par *Le Temps*, le fils Crispi aurait échappé une première fois au jugement du tribunal ; voici comment :

Cependant l'instruction, dit *Le Temps*, suivait son cours. Les insinuations de Luigi Crispi avaient été écartées. La comtesse de Cellere, c'était prouvé, avait été réellement volée et la police italienne faisait de louables efforts pour mettre le grappin sur les malfaiteurs. L'autre jour, enfin, le tribunal pénal de Rome était appelé à juger trois inculpés : Tito et Luigi Malpieri et Filippo Manuel, accusés d'avoir participé au vol fameux de la rue Boncompagni.

Les résultats matériels du procès ont été minces. Tito Malpieri et Filippo Manuel ont été absous. Luigi Malpieri, seul, a été condamné à un an et trois mois de réclusion pour recel d'objets volés. Il résultait, en effet, clairement, des interrogatoires qu'aucun des trois inculpés n'avait commis le délit dont ils étaient accusés. Leur complicité même dans le délit paraissait douteuse. Evidemment, on

ne se trouvait pas en face de chevaliers sans peur et sans reproche, mais ni les uns, ni les autres n'étaient de taille à perpétrer un vol aussi habilement organisé.

On comprend qu'un tel résultat ait médiocrement satisfait l'opinion publique; aussi le tribunal s'est-il vu forcé de revenir sur cette affaire et de se mettre sur la véritable piste.

Le véritable coupable, ajoute *le Temps*, et ses complices — s'il en a eu — vont-ils donc échapper à la justice humaine? Le réquisitoire du ministère public semble indiquer que la magistrature italienne saura prendre *cette fois* des mesures énergiques contre celui qui semble avoir été réellement la *pars magna* du forfait et dont la fuite, à défaut d'autres preuves, est déjà un aveu de culpabilité.

Nous verrons si le deux fois mort Crispi est encore assez puissant pour soustraire son digne fils à la justice de son pays.

Sociétés Secrètes

La *Maçonnerie démasquée*, d'après *La Vérité*, de Québec (Canada), donne, dans son numéro de septembre, une liste de Sociétés secrètes défendues par l'Eglise. Cette liste a été dressée par l'abbé P. Rosen, de Madison, diocèse de Saint-Paul. L'abbé Rosen a consacré beaucoup de temps et de soins à la rédaction de cette liste; il a consulté nombre de documents officiels et a eu des communications avec plusieurs archevêques, évêques et prêtres des Etats-Unis et du Canada. Les Sociétés nommées plus bas ont toutes un service religieux propre, et sont par là condamnées par l'Eglise. Voici cette liste avec une traduction littérale des noms anglais entre parenthèses :

1. Knights of Pythias (Chevaliers de Pythias) 2. Odd fellows (1) 3. Good Templars (Bons Templiers) 4. Sons of Temperance (Fils de la Tempérance) 5. Ancient order of United workmen (Ancien ordre des ouvriers unis) 6. Modern Woodmen of America (Charbonniers modernes de l'Amérique) 7. Scottish Clans (Clans écossais) 8. Woods men of the World (Charbonniers du monde) 9. Knights of the Maccabees (Chevaliers des Machabées) 10. Royal Arcanum (Arcane Royal) 11. Knights of Honor (Chevaliers de l'honneur) 12. Knights of the Golden Rule (Chevaliers de la Règle d'Or) 13. Knights of St John of Malta (Chevaliers de Saint-Jean de Malte) 14. Select Knights of Canada (Chevaliers choisis du Canada) 15. Knights of the Golden Eagle (Chevaliers de l'Aigle d'Or) 16. Knights of Industry (Chevaliers de l'Industrie) 17. Templars of Liberty (Templiers de la Liberté) 18. Fraternal Mistyc Circle (Cercle mystique fraternel) 19. The National Fraternity (La Fraternité nationale) 20. National Provident Union (Union nationale de Prévoyance) 21. International Fraternal Alliance (Alliance fraternelle internationale) 22. New England Order of Protection (L'Ordre de la Protection de la Nouvelle Angleterre) 23. Order of the World (L'Ordre du monde) 24. American order of Druids (L'Ordre américain des Druides) 25. Ancient order of Foresters (L'Ancien Ordre des Forestiers) 26. Improved order of Red Men (L'Ordre amélioré des Hommes Rouges) 27. United order of the Golden Cross (L'Ordre uni de la Croix d'Or) 28. Order of Pente (1) 29. Improved Order of Heptasophs (L'Ordre amélioré des Sept Sages) 30. Order of the Golden Chain (L'Ordre de la chaîne d'or) 31. Royal Society of Good Felows (Société Royale des joyeux Compagnons) 32. Order of United Friends (L'Ordre des Amis unis) 33. Home Circle (Le Cercle domestique) 34. Canadian Home Circle (Le Cercle domestique canadien) 35. United Fellowship (Les Compagnons unis) 36. Royal League (La Ligue royale) 37. Addition to Benefit Association (2) 38. Order of Royal Templars (L'Ordre des Templiers royaux) 39. Sons of St George (Les Fils de Saint-George) 40. Grand Fraternity (La Grande Confrérie) 41. Order of Chosen Friends (L'Ordre des Amis choisis) 42. American Legion of Honor (La Légion d'Honneur de l'Amérique) 43. Order of Asis (3) 44. Independant order of Foresters (L'Ordre indépendant des Forestiers) 45. Ancient order of Good Compagnons (L'Ordre ancien des Bons Compagnons) 46. Ancient Order of American Star (L'Ordre ancien de l'Etoile de l'Amérique) 47. American Star order (L'Ordre de l'Etoile de l'Amérique) 48. Ancient Order of Foresters of America (L'Ordre Ancien des Forestiers de l'Amérique) 49. Benevolent Order of Buffaloes (L'Ordre bienfaisant des *Buffalos*) 50. College of Ancients (Le Collège des Anciens) 51. Order of United workmen (L'Ordre des ouvriers unis) 52. Iron Hall (La Salle de fer) (4) 53. National Union (L'Union Nationale) 54. Order of Elks (L'ordre des Elans) 55. Society of Select Guardians (Société des Gardiens choisis) 56. Sons of Malta (Les Fils de Malte) 57 Sons of Liberty (Les Fils de la Liberté) 58.

(1) On traduit généralement : Compagnons singuliers. *Odd* signifie *singulier, excentrique*, mais il signifie également *impair* en parlant des nombres : *An odd number*, un nombre impair. C'est peut-être là qu'il faut chercher la véritable signification du mot. On le sait, dans certaines Sociétés secrètes, il faut que les adeptes soient au nombre de onze — nombre impair — pour pouvoir se livrer aux exercices de leur culte satanique.

(1) Nous ignorons la signification de ce mot, à moins que ce ne soit le mot grec *penté*, cinq.

(2) A peu près intraduisible. Mot pour mot : L'Association de l'addition aux bénéfices — des bénéfices accumulés, peut-être.

(3) Peut-être Isis.

(4) *Hall* a plusieurs significations : corridor, grande salle publique, habitation d'une famille noble, etc.

Bohemian Society of the C. S. P. S. (1) 59. Clan na Gael (2) 60. Legion of Justice (La Légion de la Justice) 61. United Sons of Industrie (Les Fils unis de l'Industrie) 62. Princes of the Hut (Les Princes de la Chaumière).

La Vérité fait suivre cette liste de ce commentaire :

Voilà, certes, une terrible et sinistre floraison !

Soyons assurés que c'est au moyen de ces nombreuses Sociétés secrètes secondaires que le maçonnisme s'infiltre peu à peu dans tout le corps social.

On a vu que bon nombre de ces organisations occultes s'introduisent dans notre pays. Nous avons publié une liste de ces Sociétés qui demandent l'existence légale ici. Le danger n'est donc pas seulement à nos portes ; il est déjà au milieu de nous.

Nous disons le danger. En vérité, pour nos populations catholiques du Canada, le grand danger, le péril imminent est dans ces Sociétés secrètes secondaires, plutôt que dans la Franc-Maçonnerie proprement dite.

En effet, beaucoup de catholiques qui ne voudraient, pour rien au monde, s'affilier directement à la Franc-Maçonnerie, ne se font aucun scrupule d'entrer dans ces associations secondaires, lesquelles, sous prétexte de bienfaisance, ne sont rien autre chose que des succursales de la Franc-Maçonnerie. C'est la Franc-Maçonnerie qui les organise, qui les dirige, qui les inspire. Les prières et les exercices religieux qui s'y font sont maçonniques et non point chrétiens. Les rituels de ces Sociétés sont l'œuvre de l'Eglise de Satan. Souvent, sans aucun doute, le chef suprême de ces organisations, comme c'est le cas pour les Forestiers indépendants, est un franc-maçon haut gradé.

Nous conjurons donc nos lecteurs d'être en garde, plus que jamais, contre toutes ces Sociétés aux noms baroques, qui, sous prétexte de bienfaisance, d'assurance et de secours mutuels, se répandent jusque dans nos campagnes les plus reculées.

(1) Nous ignorons entièrement ce que représentent ces quatre lettres.

(2) Mots irlandais.

Un exploit du 33e Crispi

Il s'agit d'une nouvelle anecdote à ajouter au dossier de Don Serafino policier.

Cette anecdote remonte au séjour de Crispi à Paris, lors de l'attentat d'Orsini ; tout en favorisant de tout son pouvoir la conspiration de Mazzini contre Napoléon III, le bon apôtre, pour dépister la police française, ne craignait pas de dénoncer comme un des conspirateurs le banquier qui l'avait recueilli sur la recommandation de Mazzini, et qui fut arrêté de ce chef.

C'est le banquier lui-même qui fait ainsi à *La Libre Parole* la confidence de cette exquise gentillesse de son ex-secrétaire :

« Depuis plusieurs mois, sur la recommandation expresse de Mazzini, j'avais pris comme secrétaire un jeune italien, aux appointements de 200 francs par mois.

« Or, la veille de mon arrestation, j'avais écrit à Mazzini, sous une adresse de convention, une longue lettre, que j'avais chargé mon secrétaire de porter à la poste.

« Ce secrétaire, protégé de Mazzini, sans doute dans l'espoir d'augmenter son traitement de 200 francs sur les fonds de la préfecture de police, avait porté ma lettre aux bureaux de la rue de Jérusalem !

« *Ce secrétaire, depuis, a fait son chemin en Italie : c'est le chevalier de l'Annonciade Crispi, ancien ministre du roi Humbert.* »

Un tel acte de délicatesse se passe de tout commentaire.

ÇA ET LA
CHEZ
LES FRANCS-MAÇONS

Le Convent maçonnique au Grand-Orient de France

Ces jours derniers se tenait au Grand Orient de France l'assemblée franc-maçonnique annuelle, où trois cents représentants des Loges étaient réunis.

Voici les noms des membres du bureau :

Président, M. Dequaire-Grobel, conférencier bien connu dans le monde de la franc-maçonnerie et de la libre-pensée ; premier surveillant, M. Edgard Monteil, ancien contrôleur général au ministère de l'intérieur, nommé par M. Bourgeois et mis en disponibilité vendredi dernier, pour raisons politiques, par M. Barthou ; second surveillant, M. Rollet ; orateur, M. Lemaître, rédacteur en chef de l'*Indépendant* de Boulogne-sur-Mer ; orateur-adjoint, M. Tavé, maire de Tulle ; secrétaire, M. Renaudy ; grand-expert, M. Croissant.

Ayant à élire les membres du Conseil de l'Ordre, le Convent a naturellement choisi les personnalités de l'anticléricalisme le plus intransigeant.

Le Conseil de l'ordre du Grand Orient de France se compose de trentre-trois membres élus pour trois ans et renouvelables par tiers.

Cette année, les décès avaient porté le nombre des membres à élire à treize au lieu de onze.

Ont été élus :

Les F∴ Audibert, Croissant, Damuzeau, Dequaire, Grivaud, de Lannessan, Lemaître, Edgard Monteil, Paillard, Rabier, Ranson, Tavé, Tranier.

Cette élection a revêtu *un caractère très net de politique radicale* et tous *les élus sont décidés à la lutte* contre tout ce qui est clérical.

Le bureau du Conseil de l'ordre pour 1896-1897, a été ainsi constitué :

Le F.·. Desmons, sénateur. président ; les F.·. Sincholle et Albert Pétrot, député, vice-présidents ; les F.·. Bourceret et Croissant, secrétaires.

Nous empruntons à l'*Univers* les détails suivants :

Un banquet a eu lieu. Le président était M. Lucipia, condamné jadis pour participation au massacre des Dominicains d'Arcueil, qui s'est plaint de ce que « le droit au travail et le « droit à l'existence » ne sont encore que des utopies « dans notre société démocratique ».

M. Dequaire-Grobel a tracé « un éloquent « parallèle entre l'égoïsme révoltant de la « société bourgeoise et l'altruisme réconfor- « tant que doivent pratiquer les vrais républi- « cains. » A ce résumé, on juge tout de suite que l'orateur n'est pas satisfait de son sort. En effet, malgré des efforts acharnés, M. Dequaire-Grobel n'a pas réussi encore à se faire prendre au sérieux comme homme politique. Vers 1883, jeune professeur de philosophie au lycée de Lons-le-Saunier, il se mettait à courtiser le suffrage universel. Conseil général et députation, il a essayé de cela et d'autre chose encore, sans jamais réussir. Après chaque insuccès, on le déplaçait naturellement. De lycée en lycée, M. Dequaire a fait son petit tour de France. Le voilà au pinacle de la maçonnerie, mais ce n'est pas encore ce qu'il avait rêvé. A-t-il la guigne? ou bien ses FF.·.. qui se servent de lui, pour leurs exhibitions, se défient-ils de sa désinvolture et de son appétit ?

Le sénateur Desmons a dénoncé les « calomnies des cléricaux » à l'égard de la maçonnerie ! Ce titre de sénateur accolé à la personnalité du F.·. Desmons, doit agacer fortement le F.·. Dequaire, lequel n'est pas bête et reste à la porte du monde politique, tandis que le F.·. Desmons...

M. Bourgeois a expédié un télégramme où il dit :

Je suis de tout cœur avec mes frères réunis pour effectuer une énergique manifestation démocratique. Comptez sur mon fraternel dévouement.

Ce zèle démocratique et cette ardeur socialiste et cette fraternité se valent. Pourtant, le F.·. Lucipia est tout à fait remarquable dans sa posture : un monsieur qui a canardé les Dominicains comme du gibier en plaine et qui s'irrite parce que « le droit à l'existence » n'est pas suffisamment assuré !

On pouvait s'attendre, après le Congrès antimaçonnique de Trente, aux grandes colères et aux manifestations les plus menaçantes de la secte. La lutte suprême est engagée ; aux Catholiques d'assurer le succès de la sainte cause, par leur entente unanime dans l'action et la résistance.

***

Les Profanations maçonniques de la Sainte-Eucharistie

A toutes les révélations déjà enregistrées dans nos colonnes sur ce lamentable sujet, il faut ajouter les suivantes. On lit dans la *Croix de Chartres*, du 30 août dernier :

Il y a des choses qu'il faut voir pour les croire.

Nous avons vu, il y a quelques jours, une jeune personne de vingt-huit ans frapper à la porte de l'une de nos maisons hospitalières de Chartres et demander, les larmes aux yeux, qu'on voulût bien la recevoir et la cacher.

Cette fille venait de S..., petite ville de Bretagne, où elle était domestique dans une famille honorable. Un jour une étrangère bien vêtue, se disant habiter Paris, et en fait, de passage à S..., l'aborda, la questionna, reçut la confidence de ses déceptions, peut-être l'aveu même de ses légèretés. Elle fit si bien, par ses perfides conseils et ses promesses, que la jeune domestique abandonna sa place et se joignit à elle pour aller à Paris, où elle devait « vivre d'une vie tranquille avec plusieurs compagnes, n'ayant rien à faire... »

On se dirigea vers la capitale, en allant de ville en ville, de village en village, presque de ferme en ferme, tantôt à pied et tantôt en chemin de fer. On comprend que, pour cette affreuse mégère, le but de ce voyage à petites journées était de racoler d'autres recrues. Mais la chance n'avait pas été pour elle, car, en arrivant à Chartres, la pauvre petite Bretonne formait tout son contingent.

Une particularité du voyage avait donné à l'ex-domestique quelques soupçons. Quand on arrivait dans une ville, la *dame* allait droit à la mairie, exhibait aux employés une sorte de plaque métallique d'une forme particulière, portant inscriptions et symboles. En certains lieux, les employés, à la seule présentation de ce signe, délivraient des secours ; ailleurs, ils regardaient la plaque sans comprendre et refusaient.

La domestique commença à se douter que sa conductrice était affiliée à quelque Société secrète et faisait un vilain métier.

Ces soupçons devinrent, à Chartres, une affreuse certitude. « Nous approchons de Paris, lui avait dit sa nouvelle maîtresse. Quand nous y serons, vous irez dans les églises avec vos compagnes, *et vous rapporterez des hosties.* »

Ce fut pour la malheureuse enfant comme si un voile tombait de devant ses yeux.

Pour chercher seule des recrues dans Chartres et faire plus facilement son abominable métier, la pourvoyeuse avait eu l'idée de conduire sa victime à la cathédrale. La faisant asseoir là où d'autres étaient assises, devant Notre-Dame du Pilier, elle lui dit d'attendre jusqu'à ce qu'elle vînt la chercher.

A genoux devant la Madone, la pauvre fille pleurait, inquiète et troublée, quand soudain, par la bonté de la Sainte Vierge, une résolution envahit son âme : s'enfuir.....

Brusquement, elle se leva, regarda autour d'elle, sortit et se mit à errer en ville, demandant un asile.

Elle le trouva enfin ; elle était sauvée.

Après deux jours de réclusion volontaire, bien sûre que la mégère ne la guettait plus, elle prit un train de nuit et regagna sa Bretagne, où elle proclame aujourd'hui la miséricorde de Notre-Dame de Chartres.

On se demande quelquefois si ce qu'on publie des horribles forfaits de la Franc-Maçonnerie palladiste n'est pas un rêve.

Non, hélas ! ce n'est pas un rêve. En voilà la preuve.

Lecteurs, une prière pour réparer tant d'outrages. Une prière aussi pour les pauvres filles devenues des victimes de l'infernale secte.

JEAN.

L'*Anti-maçon* du 1er septembre contient, sous la signature de K. de Borgia, ce récit émouvant :

Je vais raconter aujourd'hui une simple et touchante histoire et je suis sûr qu'elle fera couler plus d'une larme des yeux de mes lectrices et de mes lecteurs catholiques. Cette histoire a trait au vol des Divines Espèces qui se pratique en grand dans le Satanisme contemporain, héritier, on pourrait le croire, de la haine juive du moyen âge contre l'adorable Hypostase. L'héroïne de cette histoire est morte en 1875. Elle se nommait Jeanne D... Elle était servante de restaurant à Charenton.

Je connaissais Jeanne D... Une circonstance pénible m'avait mis en rapport avec elle. C'était une enfant droite et bonne, sans grande instruction religieuse, une pauvre petite pécheresse à qui la misère avait été fatale et que la grâce de Dieu a visitée sur son lit d'agonie. Un an avant sa mort, elle avait été recueillie dans un hôpital desservi par les Sœurs Augustines. La bonne religieuse qui l'avait soignée lui avait remis un chapelet et Jeanne l'avait accepté avec reconnaissance et conservé avec un pieux respect. Elle l'avait mis dans le meilleur tiroir du pauvre meuble où elle serrait ses effets, et souvent elle le récitait, en suppliant la Sainte Vierge de lui obtenir le pardon de Dieu.

Un dimanche du mois de juillet 186..., j'allai voir Jeanne et je la trouvai inquiète et bouleversée. Elle avait une peur étrange et me paraissait si triste que je ne pus m'empêcher de lui demander la cause de ce trouble qui confinait à l'effroi. Jeanne éclata en sanglots et refusa de me répondre. De temps à autre, elle tournait un œil inquiet vers sa petite commode. Elle me supplia de quitter la chambre, et nous sortîmes du côté du Luxembourg. Je vois encore le banc où je la menai s'asseoir, au fond du jardin, près de la pépinière, aujourd'hui disparue, je crois, ou tout au moins bien amoindrie.

Après quelques minutes de silence et sur ma prière, elle me raconta ce qui suit :

« Le 2 juillet, au matin, je n'avais plus un sou et je n'avais pas dîné la veille. Je suis descendue. J'ai été rue des Ecoles, à la crémerie où je mange quelquefois, et j'ai demandé à déjeûner à crédit. On a bien voulu me servir et je me suis assise. Il y avait en face de moi un monsieur qui avait l'air tout singulier. Quand je me suis levée pour sortir, il s'est levé aussi, a payé mon déjeuner et le sien et m'a demandé la permission de marcher quelques instants avec moi. Il m'a d'abord parlé de choses et d'autres. Mais, arrivé près de Sainte Geneviève-du-Mont (elle voulait dire Saint-Etienne), il m'a montré la foule qui entrait à l'église. « Vous êtes pauvre, Mademoiselle, m'a-t-il dit. Vous n'avez sans doute pas de quoi dîner. Voulez-vous gagner un napoléon d'or ? »

« J'ai répondu que oui, que j'étais très ennuyée. Et je lui ai demandé ce qu'il fallait faire. Il était, à ce moment-là, 8 heures du matin.

« Eh bien ! m'a dit ce monsieur qui avait un mauvais regard, entrez dans cette église. Communiez et apportez-moi l'Hostie, je vous attendrai, dans une demi-heure, au coin de la rue Thouin. Vous me remettrez la chose, et je vous donnerai 20 francs. » Et, sans me laisser le temps de répondre, il me quitta.

« Je demeurai un instant « toute gourde », mon cœur se serrait. Je vis l'homme partir et il me semblait qu'en partant il m'avait jeté un sort. Je demeurai bien cinq longues minutes, dans cet état, sans bouger. J'eus comme une vision rapide de ma Première Communion, là-bas, à Luzy. Je me voyais tout en blanc au milieu de mes compagnes. Nous approchions de l'autel en longues files silencieuses et recueillies. On chantait à la tribune, et ma pauvre maman pleurait, à son banc, près du chœur. Un sanglot m'étreignit la gorge. Puis, comme machinalement j'entrai dans l'église. Je songeais alors à ma pauvreté. Plus un centime..... La faim..... Je ne trouvais pas de place... J'avais été abandonnée. Je me jetai à genoux dans un coin, près de la tombe de sainte Geneviève et, la tête dans les mains, je me mis à pleurer.

« Un prêtre venait de monter à l'autel de la Sainte Vierge. Il commençait la messe. J'ai été bien malheureuse pendant toute cette messe. Il se livrait des combats dans mon cœur. A la communion, je fus prise de désespoir. On se levait autour de moi pour aller à la Sainte Table. Je me levai, comme si j'avais été mue par un ressort. Je voyais toujours les yeux noirs de l'homme, qui brûlaient devant moi comme deux torches. Je suivis les communiants. Ah ! malheureuse ! Je m'agenouillai, comme dans un rêve. Je tremblais bien. Je disais un acte de contrition. J'avais dans la main un petit mouchoir blanc garni de dentelles. Il était tout blanc, je l'avais mis dans un petit coffret où il y avait de la racine d'iris. Il sentait bon. Il me semble que je le sens encore maintenant.

« Le prêtre était devant moi. Il éleva l'Hostie. Il dit : *Corpus Domini Nostri Jesus Christi*. Je sentis l'Hostie sur ma langue. Ma gorge était sèche et contractée. Je n'aurais pas pu avaler le bon Dieu. Je revins à ma place en chancelant. Je m'appuyai contre le tombeau de la sainte et je reçus l'Hostie dans mon petit mouchoir blanc. Je ne sais pas ce qui est arrivé ensuite. Je crois bien que je suis sortie au bout de quelques minutes. J'ai remonté vers le Panthéon. Je tenais respectueusement le petit mouchoir blanc contre ma poitrine. De loin, j'ai vu l'homme. Il se dirigeait de mon côté. J'ai eu peur. Je me suis mise à courir. Je me retournai. Il me faisait signe. Je voyais le napoléon d'or qui luisait dans sa main qu'il élevait de mon côté. Je crois même qu'il a crié : « Petite ! Petite !

Et la chose! As-tu la chose? » J'ai couru plus fort encore, très vite, très vite. On aurait dit qu'un ange me poussait en avant.

« Je me suis retrouvée dans ma chambre. J'ai pleuré beaucoup; mes larmes coulaient, coulaient comme un fleuve. J'ai allumé ma bougie, j'ai mis l'Hostie, qui était toujours dans le petit mouchoir blanc, sur un foulard de soie tout neuf, et j'ai mis la bougie devant. Et je me suis jetée par terre en pleurant, pleurant, pleurant comme une Madeleine. »

Jeanne s'arrêta. J'étais bouleversé. Je lui saisis la main. « Et l'Hostie? » lui dis-je. « L'Hostie! Elle est dans le tiroir, enveloppée dans la soie. — Pauvre Jeanne! m'écriai-je, allons chercher un prêtre! » Nous nous dirigeâmes chez un jeune prêtre que je connaissais, l'abbé Arthur B... En chemin, je demandai à Jeanne comment elle avait vécu depuis le 2 juillet.

« Ah! dit-elle, je n'ai pas fait mal. Comment aurais-je fait mal devant le bon Dieu! J'ai jeûné à midi, le 2. Le soir, j'ai été prier le bon Dieu à Notre-Dame des Victoires. Comme je pleurais, une dame s'est approchée de moi et m'a glissé cinq francs dans la main. On aurait dit qu'elle comprenait. J'ai vécu avec les cinq francs. »

Nous étions vers le 10 ou le 11 juillet. Elle avait vécu huit jours avec ces cinq francs.

Cependant l'abbé Arthur B... nous reçut. il fut très ému du récit que Jeanne B... fit de son aventure! Il la gronda doucement, l'engagea à s'approcher du sacrement de Pénitence, lui parla de son enfance, de ses souvenirs pieux. La pauvre fille pleurait à chaudes larmes. Il remit vingt francs à Jeanne en la suppliant de songer au salut de son âme, aux dangers de la vie qu'elle menait et promit de s'occuper d'elle et de lui chercher une place. Jeanne s'engagea à revenir. Je ne sais si elle a tenu sa promesse. Elle avait un caractère très faible, une volonté vacillante, des habitudes déjà invétérées.

Ce fut un spectacle touchant que celui de la découverte de la Sainte Hostie. Je servis d'acolyte à l'abbé Arthur. Il avait revêtu un surplis et une étole; j'avais acheté deux petits cierges à Saint-Sulpice. L'Hôte divin fut retiré de son asile profane. Je vois encore la blanche Hostie étinceler sur le fond soyeux du foulard crème qui l'enveloppait. Nous étions à genoux et l'abbé Arthur chantait à mi-voix le *Tantum ergo*. Il éleva l'Hostie au-dessus de nos fronts et nous bénit avec la divine présence. On eût dit qu'un parfum céleste emplissait la chambre. Jeanne m'a toujours affirmé qu'elle avait senti une odeur délicieuse et que la chambre en avait été imprégnée pendant tout le reste de cette mémorable journée. J'accompagnai l'Eucharistie jusqu'au bas de l'escalier de la maison avec un cierge allumé. L'abbé avait retiré ses ornements. Quand il s'avança dans la rue, il avait l'aspect d'un ange. Il allait devant nous. Jeanne et moi nous le suivions et nous ne le quittâmes qu'à la porte de l'église. J'avais le chapeau à la main. Et c'était un étrange spectacle que celui qu'offrait aux regards indifférents des passants affairés ce petit groupe transportant l'Hostie préservée, à travers la mouvante et bruyante Babylone.

Les vols d'Hosties datent de plus haut. En 1816, à Orléans, un soldat de la garnison jeta un ciboire plein d'Hosties consacrées dans la Loire. C'est une forme raffinée de profanation que de noyer les divines Espèces, de les livrer aux poissons.

Vers la même époque, en Italie, un juif, qui s'était glissé dans une maison religieuse, perçait les Hosties avec une épingle et les fixait sur une pelote. Le fait m'a été raconté à Lons-le-Saunier, en 1858.

J'ai connu, en 1865, une femme satanique qui se faisait une joie abominable d'aller communier après avoir péché gravement, et qui mâchait la Sainte Hostie. Elle avait toujours soin de prendre un repas copieux avant de commettre son sacrilège.

Les journaux religieux sont souvent remplis du récit de ces épouvantables profanations du corps de Jésus-Christ. Il y a recrudescence depuis dix années; le Palladisme est arrivé, en ce crime, à la perfection de la haine.

***

Horrible sacrilège

On écrit de Lucerne à l'*Osservatore Cattolico* :

Dans l'église paroissiale de Botterens, localité voisine de Fribourg, vient d'être commis, dans la nuit du 29 au 30 septembre, un sacrilège inouï. Les coupables, jusqu'ici inconnus, ont forcé le tabernacle, enlevé toutes les hosties consacrées, puis ils ont détruit une partie de l'autel, brisé plusieurs ustensiles sacrés, sans épargner les archives de l'église, qu'ils ont souillées d'une inqualifiable façon.

Circonstance à noter, aucun objet de valeur matérielle n'a été volé.

La *Gazette de Fribourg* prétend savoir qu'il s'agit d'une vengeance maçonnique: mais je ne répète cette grave accusation qu'en toute réserve, bien que l'on doive reconnaître qu'elle est très vraisemblable. Les Loges sont partout dans la plus grande fureur, depuis le Congrès de Trente, qu'elles considèrent comme un défi et une déclaration de guerre. Il serait donc fort possible que ce sacrilège soit une œuvre maçonnique.

***

Giordano Bruno à Lucques

On écrivait de Lucques à l'*Unità Cattolica*, le 20 septembre 1896 :

Cette nuit, à Lucques, le diable a fait une grande consommation de charbon. Dans toutes les rues de la ville et sur tous les murs, presque à chaque pas, le diable a fait ainsi l'éloge de sa propre personne : Vive Satan! Vive l'Enfer! Mort au Pape! Mort aux Prêtres! Vive Giordano Bruno! Vive Ugo Bassi! A bas la municipalité! A bas le pèlerinage! A bas le Saint Office! etc...

La seule chose que les habitants de Lucques peuvent regretter dans ce débordement de bile satanique, c'est que le charbon devra certainement augmenter de prix, après l'effrayante consommation qu'en ont faite les partisans de Satan.

Et savez-vous pourquoi tout ce tapage? Hier il y a eu Conseil à la municipalité. Parmi les de-

mandes adressées au Conseil, il y en avait une ayant pour objet d'obtenir un local pour ériger un monument à Giordano Bruno. Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de cette demande, passa tout bonnement à l'ordre du jour, et d'un vote unanime la repoussa. De là les fureurs de Satan. Cette fois, Satan s'était mis le doigt dans l'œil. Il avait pris Lucques pour un nid d'hérétiques et les Lucquois pour un troupeau de cochons, ou au moins pour une troupe d'imbéciles, qui auraient consenti à le satisfaire en laissant élever dans leur commune un monument à son apostat, hérétique, obscène et stupide ami.

Mais, vive Dieu! la population lucquoise est honnête, chrétienne, sincèrement catholique. Et quand même, par impossible, le Conseil aurait commis l'acte inqualifiable de souscrire à la demande des *Brunistes*, elle se serait soulevée comme un seul homme pour ne pas laisser salir ses rues et ses places, sa ville et sa campagne par une turpitude dont elle a horreur jusqu'au fond de l'âme.

*
* *

Jeanne d'Arc et les Francs-Maçons

(Extrait de la *Croix de Marseille*, 27 sept. 1896.)

Nous avons publié en son temps la voûte-encyclique du chef suprême de la Franc-Maçonnerie, le voleur Adriano Lemmi, et dans laquelle il vilipendait, de la plus odieuse façon, la glorieuse bergère de Domrémy.

Nous trouvons aujourd'hui le récit, fait par un témoin, de ce qui se passa, il y a peu de temps dans une solennelle fête de l'Ordre, au sein de l'une des loges les plus importantes du Grand-Orient de France. La fête était présidée par un très haut dignitaire du Conseil de l'Ordre, un homme politique, ancien député et maire d'une ville de province qui n'est pas de dernier ordre. Une fête solsticiale se compose de plusieurs parties. Il y a d'abord la *tenue* officielle de la Loge, *tenue* qui comporte le compte-rendu des travaux de l'année et les discours doctrinaires des représentants de l'Ordre. Il y a ensuite, le soir, le banquet.

C'est au banquet qu'on porte les toasts dans lesquels il est d'usage de développer un des motifs favoris de la secte. Cette fois, le haut dignitaire avait choisi un sujet que rendait actuel le regain de vénération et de gloire que l'introduction du procès de la Vénérable en cour de Rome procurait à cette question si chère aux cœurs des catholiques et des Français.

Eh bien! il faut s'attendre à tout, quand un franc-maçon sectaire parle de la Pucelle. Mais on ne se serait jamais attendu aux paroles que la bouche de l'orateur allait proférer. Certes, ces paroles ne prenaient pas l'aspect d'un outrage, le ton était relativement calme, la phraséologie quasi-respectueuse, mais l'idée que voilaient les mots, l'idée foncière autour de laquelle tout s'enroulait et vers laquelle tout convergeait, était anti patriotique et anti chrétienne, tout à la fois. On pourra voir, par l'exposition de cette idée, quelle est la pensée des arrière-loges sur Jeanne d'Arc et quel danger international elle laisse soupçonner à tout esprit droit et juste.

Le F∴ orateur développait la monstrueuse théorie suivante :

JEANNE D'ARC EST UNE HÉROINE, SANS DOUTE, MAIS CETTE HÉROINE ÉTAIT UNE HALLUCINÉE; ET CETTE HALLUCINÉE A ÉTÉ FATALE A LA FRANCE. Cette incroyable thèse fut développée pendant une bonne demi-heure, avec grand renfort de déclamations, mais sans l'ombre d'apparence d'histoire. On sentait passer dans la filandreuse harangue la haine de Jeanne d'Arc et de sa mission divine. Il prétendait que si l'Angleterre avait triomphé, la France aurait été non pas absorbée par elle, mais l'aurait absorbée, que la grandeur de la France se serait accrue de celle de l'Angleterre et que la civilisation en aurait profité. Il ajoutait que la superstition romaine n'aurait pas enchaîné pendant d'aussi longs siècles la conscience de la nation et ajoutait, avec une ignorance effroyable, que nous aurions été *protestants* comme l'Anglais et par conséquent plus près de la libre-pensée. Il semblait ne pas savoir que les Anglais ne sont hérétiques que depuis Henri VIII, plus de cent années après la mort de Jeanne d'Arc. Enfin, il achevait par la rengaine ordinaire des Loges et soutenait que ce n'était pas l'Anglais, mais le prêtre qui avait brûlé Jeanne d'Arc. De nombreux applaudissements accueillirent cette misérable rapsodie.

C'est ainsi que la Franc-Maçonnerie célèbre la Pucelle. Et le secret de sa haine, c'est qu'elle se rend bien compte que la mémoire de Jeanne est inséparable de la sainte Eglise. Elle hait Jeanne, parce qu'elle hait l'Eglise

Hiram.

*
* *

Saint Benoît et une loge de Lyon

Il y a quelque temps les Dominicains de Lyon (rue de la Tête-d'Or, je crois) jouèrent un bon tour aux Trois-Points.

Fort ennuyés, sans doute, de la bonne odeur de diable qui devait sortir de la loge voisine, ils imaginèrent de mettre une médaille de saint Benoît dans la porte à Cerbère et d'en jeter une poignée à l'intérieur par une fenêtre ouverte. Or, voilà que le Vénérable est pris de l'envie de faire une promenade en bateau avec sa femme et ses enfants; ils partent, chavirent et sont encore au fond de l'eau. Il était défroqué et sectaire de la première classe. Les maçons se réunissent pour choisir un autre Vénérable; mais saint Benoît fait si bien pousser la zizanie, qu'ils ne peuvent s'entendre, mettent leur boîte en sommeil et vont se faire pendre ailleurs.

Le même truc fut employé autrefois à Laval par un P. Jésuite et avec le même succès.

*
* *

Joyeusetés de M. Chion-Ducollet

On écrit de Grenoble à *La Croix*, le 2 octobre :

M. Chion-Ducollet, maire de La Mure, vient de faire assigner M. l'archiprêtre Morel et le Fr. Papi-

nien, directeur de l'Ecole des frères, à comparaître lundi devant le tribunal de simple police de Grenoble, pour avoir donné dans l'enceinte de l'école, une réunion antimaçonnique, sans avoir fait leur déclaration.

Il s'agit de la conférence antimaçonnique donnée le 13 septembre par M. de la Rive, rédacteur à la *Franc-Maçonnerie démasquée*. Cette conférence était essentiellement privée et l'on n'y était admis que sur la présentation d'une carte d'invitation, ainsi que le constate une dépêche au *Matin* et, d'autre part, le Fr. Papinien, était absent de La Mure.

Ce qui est absent également, c'est la raison du cerveau des tyranneaux Chion et Cie.

*
* *

Au tribunal de simple police, on a appelé l'affaire de M. l'abbé Villard et de ceux de nos amis qui ont fait à Grenoble et à Voiron une ovation aux victimes de Chion-Ducollet.

Le ministère public (commissaire central) a demandé le renvoi à quinzaine. Un supplément d'enquête lui paraît nécessaire, car, dit-il, « les prévenus pourraient mentir. »

Cet outrage grossier a soulevé les murmures de l'auditoire. F. G.

*
* *

Une secte à supprimer

Le *Gaulois*, à propos de la lettre du grand-maître de la Franc-Maçonnerie, le juif Nathan, aux Loges, que l'on a lue plus haut, fait les réflexions suivantes sous la signature de M. Desmoulins :

Le grand-maître de la Franc-Maçonnerie vient d'adresser à ses sujets un manifeste, où se traduisent en langue vulgaire, les sentiments qui ont toujours animé les frères trois-points contre les chrétiens de toutes confessions.

Assurément, ce n'est une révélation pour personne, et nous savons de longue date que le Grand-Orient voit dans l'Eglise le plus sûr obstacle à la réalisation de ses plans révolutionnaires.

« Ramassons, dit le F∴ Nathan, le gant du défi.

« Désormais, le devoir apparaît clairement à tous. D'un côté, le retour au passé, les conspirations ourdies dans le mystère, avec la garantie de l'Etat ; *de l'autre côté, le secret maçonnique*. . . .

. . . .

« Qu'ils pensent, les braves, aux guerres d'indépendance entreprises, à celles qu'il faudra entreprendre; etc... »

Bref, le grand-maître met l'Europe en demeure de choisir entre le christianisme et la Franc-Maçonnerie, d'opter entre lui, Ernest Nathan et le Pape Léon XIII.

On pourrait en rire, si le plus grand nombre de ceux qui nous gouvernaient hier, et vraisemblablement nous gouverneront demain, n'étaient les disciples de cet Ernest Nathan, et ne se tenaient prêts à suivre en toutes circonstances sa direction suprême.

Les relations de l'Eglise et de l'Etat sont réglées, en France, par le Concordat qui limite l'intervention du Pape dans nos affaires ecclésiastiques.

Mais la Franc-Maçonnerie demeure absolument indépendante du pouvoir civil, et l'on est en droit de tout appréhender lorsqu'on sait que nos frères trois-points de France peuvent être contraints d'obéir aux inspirations d'un chef italien.

Cette Société secrète, que le gouvernement protège dans un pays où la loi interdit les Sociétés secrètes ; cette Congrégation non autorisée qui domine dans notre France, où la loi condamne les Congrégations non autorisées ; cette internationale révolutionnaire, qui fleurit sous un régime qui poursuit et traque l'internationale des travailleurs, constitue non seulement une menace pour la paix publique, mais encore un péril pour notre indépendance nationale.

Si le gouvernement, se conformant au droit, la supprimait, tous les honnêtes gens l'acclameraient.

Action antimaçonnique

CONGRÈS NATIONAL CATHOLIQUE

(20-25 octobre)

Le Congrès national catholique de Reims, béni par le Souverain Pontife, encouragé par un grand nombre d'évêques, organisé avec la bienveillante protection du cardinal-archevêque et soutenu par la sympathie ou le concours des hommes les plus dévoués à la patrie et à l'Eglise, s'ouvrira le 20 octobre à 8 heures du soir, à la cathédrale.

Pendant cinq jours, les cérémonies religieuses et la parole d'orateurs éminents succèderont aux débats sur les questions les plus intéressantes par leur nature et leur actualité. Le dimanche, une grande réunion privée aura lieu dans un vaste local. Les idées, les vues et les résolutions du Congrès y seront exposées et y recevront certainement une consécration qui en assurera la fécondité.

Nota. — S'adresser pour tous les renseignements au secrétariat du Congrès, à l'archevêché, à Reims.

PROGRAMME

SECTION HORS CADRE

Œuvres de foi et de prière

I. Le surnaturel et sa puissance pour le relèvement de la France. — *Œuvres eucharistiques*.

II. Formation chrétienne des hommes par les *retraites*.

III. Mouvement religieux et social résultant des *pèlerinages*.

IV. Les *Tiers-Ordres*. — Action sociale du Tiers-Ordre de saint François.

PREMIÈRE SECTION

Rapports de l'Eglise et de la société civile

I. Quels doivent être en France les rapports de l'Eglise et de l'Etat, d'après le Concordat ?

II. Budget du culte catholique; son origine, sa légitimité.

III. Liberté du culte et de ses manifestations extérieures.

2e SECTION

Des associations

I. Du droit naturel d'association et des bienfaits de l'association.

II. Les associations à l'étranger et leur législation.

III. Caisses rurales et ouvrières et associations paroissiales.

IV. Examen particulier de la mainmorte dans le passé, le présent et l'avenir.

3e SECTION

Enseignement

I. Droit imprescriptible des parents en matière d'éducation de leurs enfants.

II. Examen des lois scolaires actuelles, leur but et leur application.

III. Liberté d'enseignement à tous les degrés et sous toutes les formes.

4e SECTION

Economie sociale et charitable

I. Dangers de la charité légale.

II. Liberté de la charité privée.

III. Assurance contre la maladie et la vieillesse.

IV. Questions diverses.

*
* *

Nous empruntons à *La Croix de Paris* l'excellent article suivant :

LES IDÉES PRATIQUES AU CONGRÈS DE TRENTE

Au mot satanique de Gambetta, le Congrès de Trente, comme le dit le *Peuple de Padoue*, répond par ce mot historiquement vrai : *La Maçonnerie, voilà l'ennemi*. C'est désormais le cri de guerre, et cette guerre est déclarée ouvertement.

« Rien ne manque aux catholiques : ni la force d'en haut, ni le nombre qui augmente chaque jour, ni les moyens indiqués par le Pape; il suffit d'une volonté de fer ». Malheur à nous si nous nous endormons dans l'inertie, et si les armes se rouillent dans nos mains.

Il nous faut l'action, mais une action concordante, continue, que soutienne sans cesse ce cri : « Chassons la Maçonnerie et toutes ses filiations. »

I. Les acclamations enthousiastes du Congrès à la presse catholique ont été pour elle comme un second baptême aux heures de cette première veillée d'armes avant le combat. En retour, elle se fait un devoir d'accepter pleinement, sans hésitation, sans calcul, sans restriction, les principes catholiques et les idées pratiques émises dans ce premier Congrès international.

II. Le modérantisme soporifique qui nous a paralysés depuis plus de vingt ans sous ce prétexte peu français, encore moins chrétien, « qu'il ne faut pas casser les vitres », a été stigmatisé aux applaudissements effrénés du Congrès par M. Respini.

Faisant comprendre qu'il fallait désormais une armée de vaillants, pleins de respect pour les intentions bénévoles des modérés qui se disent nos amis, il n'hésita pas à prononcer cette parole : « Ils prétendent nous aider ! qu'ils nous aident en dehors du camp, mais qu'il ne s'en trouve jamais dans nos rangs ! »

Appuyé sur l'histoire, il ajoutait : « Leur vertu n'est-elle pas problématique? Ils sont avec nous la veille, mais le jour du combat, ils ont disparu. »

Les derniers événements donnent à une autre parole de l'éminent orateur une grande portée : *Dieu donne la victoire quand elle doit nous être le plus favorable*. Prier, agir et attendre l'heure de Dieu qui récompense toujours les efforts sincères et généreux.

III. Remarquons que durant tout le Congrès ce fut la 4e section (de l'action antimaçonnique) qui fut la plus suivie. Dès le début, la salle de cette section devint trop petite, il fallut en choisir une autre. Tant il est vrai qu'on voulait la lutte, la lutte à outrance, et qu'un mot d'ordre clair, public, énergique, devait répondre à toutes les aspirations.

La 3e section (de la prière contre la secte) eut ce caractère que toutes les grandes œuvres de réparation et d'adoration, du culte du Saint-Sacrement et du crucifix, de la milice du Saint-Esprit s'y donnèrent rendez-vous, pour s'unir dans une même prière et s'appliquer à mériter du ciel la grâce de l'action pour les uns et de la miséricorde pour les autres.

IV. Nous demandons à nos lecteurs quel moyen pratique ils comptent désormais employer. La prière s'organise de plus en plus, l'action, par les Comités, les conférences et la presse, est assurée. Ces derniers moyens ne sont pas le dernier mot de l'action antimaçonnique. Arrivons à détruire le respect rendu aux francs-maçons, le recours à leur influence, la confiance dans leurs promesses et leur protection. On doit pouvoir aller plus loin encore : les surprendre en flagrant délit de trahison et d'envahissement.

UN LACHE

Aux yeux des Francs-Maçons

Sur le pont du *Ving-Long*, par quarante degrés de chaleur, tandis que le transport fendait de sa carène blanche les flots des mers équatoriales, un groupe d'officiers charmait en devisant l'ennui de l'interminable après-dîner.

On avait épuisé la discussion du récent *Annuaire*. Maintenant, les récits de campagnes formaient le fond de l'entretien, et, par une pente naturelle, on était arrivé à disserter du courage. Ils se trouvaient là une dizaine, moustaches grises, blondes ou noires, venus de tous les points de l'horizon et qui, tous, pouvaient émettre sur la matière un avis compétent.

Celui-ci portait aussi fièrement que sa rosette d'officier la longue cicatrice dont un coupe-coupe tonkinois lui avait zébré le front.

Celui là, par les temps humides, sentait se réveiller à son flanc la piqûre des flèches touaregs.

Des souvenirs analogues restaient aux autres de Madagascar, du Dahomey ou du Soudan. Les plus vieux conservaient dans leur chair des traces de plomb allemand.

A de tels hommes, sur un tel sujet, les anecdotes ne couraient risque de manquer. Chacun avait déjà narré quelque épique aventure, lorsque le colonel de Vries fit à son tour, entendre sa voix de brave homme :

« Quelqu'un de vous, Messieurs, se souvient-il du capitaine Bernier ? »

Un vieux commandant du 1er étranger s'en souvenait parfaitement.

« Bernier ! un grand diable, long, sec, à la peau tannée, au nez de vautour ! Il était à Lang-Son, à Dogha, à Tombouctou. Il a disparu depuis.

— Il a disparu, en effet, reprit M. de Vries. Voulez-vous savoir dans quelles circonstances ? Pour moi, je ne les oublierai de ma vie. »

Hiérarchiquement, on fit cercle autour du colonel.

Il poursuivit :

« Puisque vous avez connu Bernier, mon cher commandant, vous savez quelle admirable nature de soldat fut la sienne. L'union d'une âme intrépide et d'un corps d'acier réalisait en lui un exemplaire accompli du chevalier. Brave don Quichotte, il avait eu le bonheur de se frotter à d'autres ennemis que les moulins-à-vent ; et depuis sa sortie de l'école, aucune aventure coloniale n'était venue compromettre la peau de nos hommes dans laquelle Bernier n'eût laissé quelques gouttes de sang.

« Cet homme était né pour la guerre, il ne respirait à son aise qu'une atmosphère saturée de poudre. Se battre lui paraissait à tel point une nécessité que, durant ses rares séjours en France, il ne passait guère une année sans jouer un rôle actif en un retentissant duel. Non qu'il fût méchant, hargneux ou déloyal camarade. Il agissait sans haine ; il obéissait simplement à son instinct.

« Je le connus lorsque je pris, à Toulon, le commandement du 2e marsouins. Par un hasard inexpliqué, six mois écoulés depuis son retour de Bandigara, nulle aventure ne l'avait encore conduit sur le pré.

« Ses autres habitudes ne présentaient pas un moindre changement. On ne le voyait plus dans les cafés où jadis il aimait à boire sec, car, en tout, il était reître. Sa vie privée était exempte de tout reproche.

« Il vivait renfermé, ne sortant guère que pour les besoins du service et pour visiter son ami l'abbé Bernard, un dur à cuire, aumônier de la flotte qui l'avait soigné lors de sa récente blessure. Les langues s'étaient d'abord donné carrière sur un changement aussi radical. Mais, comme malgré son humeur belliqueuse, le capitaine comptait au régiment beaucoup d'amis, on avait fini par le laisser libre et tranquille en son étrange retraite.

« Un seul officier, un certain d'Ozenne, tout frais arrivé au corps, ne partageait pas cette réserve. A la suite de je ne sais quelle distribution de croix, où Bernier lui avait été préféré, d'Ozenne, nature envieuse et vindicative, lui avait voué une haine d'Apache. On était fort surpris qu'une querelle n'eût pas encore éclaté entre les deux hommes. On la sentait dans l'air ; elle creva un beau soir de réception, au *mess*.

« Ce soir-là, les deux capitaines, suivant l'ordre d'ancienneté, se trouvaient debout, côte à côte, devant les verres alignés où fumait un punch et pétillait la classique *marquise* ; à un moment donné, un faux mouvement de Bernier renversa sur d'Ozenne une carafe. La maladresse était visiblement involontaire et nul le dégât. Il fallait que d'Ozenne fût décidé à chercher une affaire à tout prix, car, à la stupéfaction générale, proférant une grossière injure, il leva la main, et, de tout son poids, la laissa retomber sur la face de Bernier !

« On se précipita, Bernier ne bougeait non plus qu'un marbre. Sur sa figure, devenue soudain affreuse de lividité, l'outrage se dessinait en un violacé et brûlant stigmate. Ses dents claquaient comme pendant un grand froid.

« Un silence angoissant s'étendit. Alors, l'on vit le capitaine Bernier lever le bras ; lentement, sans mot dire, avec un regard inoubliable, il traça un grand signe de croix ; puis, spectacle poignant, le héros de Lang-Son, de Dogha, de Tombouctou, se tordit les bras et l'on vit deux larmes descendre le long de son visage ! »

— Tonnerre..., etc., jura le vieux commandant, en voilà, du courage!

— Tout le monde ne pense pas comme vous, reprit le Colonel de Vries.

L'affaire avait fait du bruit. Le lendemain le journal franc-maçon de l'endroit publiait un article sensationnel sous ce titre : *Un officier lâche et calotin*. Le surlendemain d'autres journaux reproduisaient cet air de bravoure. Trois jours après, un ordre ministériel mettait le capitaine Bernier en demeure d'opter entre le duel et la démission. Il n'hésita pas une minute. Il quitta l'armée! Il disparut.

Sait-on ce qu'il est devenu? interrogea une voix.

— On ne l'a jamais su, Messieurs. Le mois dernier seulement, j'ai lu, dans une feuille anglaise, le récit des supplices infligés par ordre du roi Mtésa à un missionnaire catholique, un ancien officier dont le journal taisait le nom. Les bourreaux nègres ont déployé tout leur art pour le faire durer le plus longtemps possible dans les tourments. Ils sont parvenus à lui donner une agonie de trois jours!... J'ai pensé que ce Père Blanc pouvait bien être le lâche du journal franc-maçon.

Louis-N.-Baragnon

(Extrait du *Rosier de Marie*.)

Le Diable au Gabon et en Chine

Un missionnaire du Gabon adressait dernièrement à *la Croix* de Paris le récit suivant, qui prouve jusqu'à quel point le fétichisme diabolique règne encore dans ce malheureux pays.

.....Je ne saurais oublier un trait, qui vous montrera combien le diable règne encore par ici. Le jour où nous étions en route, le féticheur annonça publiquement notre itinéraire, notre marche vers le village, notre nombre, notre arrivée prochaine. Pendant la nuit, il annonça également l'endroit où nous étions couchés et notre traversée de la rivière.

Cet homme, vendu au démon, a tué jadis sa mère et sa première femme pour faire avec leurs os et leur sang des offrandes aux âmes des morts.

Quand il voulait consulter l'esprit, obtenir des richesses, il se rendait dans une petite case, assez loin du village, blanchie à la chaux, barbouillée de rouge et semée de crânes.

Aujourd'hui, il se meurt, empoisonné, je crois, par un ennemi auquel il aura fait trop de mal. — Du reste, il en est ainsi de presque tous les féticheurs ; très rarement, ils se convertissent, bien que souvent ils connaissent parfaitement notre religion.

J'en ai connu un qui haïssait sa femme, laquelle du reste le lui rendait bien. La malheureuse était à l'extrémité. Je voulus aller l'instruire, la baptiser, si c'était possible.

Attends, me dit-il, si elle meurt maintenant, elle ira brûler en enfer, n'est-ce pas ?

— Oui, mais ce n'est pas sûr.

— Attends, si en mourant elle m'en veut à mort, elle ira en enfer pour toujours, n'est-ce pas ?

— C'est probable.

— Bien ; et maintenant, va-t'en.

Pendant plus d'une heure, j'employai tout pour le fléchir : promesses, prières, menaces, rien n'y fit. Il me chassa, ferma la porte, puis se tint à côté de la mourante, l'accablant d'insultes, de moqueries, poussant la cruauté jusqu'à lui mettre dans la main au dernier moment un couteau dont elle ne pouvait plus se servir. La malheureuse expira dans un transport de haine, en essayant de frapper son bourreau.

Une heure après, celui-ci venait me trouver :

— Elle est morte, me dit-il, morte de colère et en mourant, elle a voulu me tuer, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour qu'elle aille en enfer. Je crois y avoir réussi, je suis content !

D'autre part, un missionnaire écrit de Canton à un de nos correspondants :

Impossible en France de se faire une idée du règne du diable dans ces pauvres contrées, les sacrifices qui lui sont offerts sont nombreux, et à chaque instant nous entendons des bruits de fête en son honneur, et la fumée de l'encens qui brûle pour lui entre chez nous par toutes nos fenêtres. Cela fait mal au cœur et à l'âme, et une tristesse profonde s'empare de nous en face d'un aveuglement si grand. C'est ici la mission de la patience. Quand nous avons un peu d'espérance sur nos enfants, ils nous glissent des mains et tout est à recommencer. Combien de temps faudra-t-il attendre encore, pour que la lumière de la foi puisse pénétrer des ténèbres accumulées par *un orgueil qui n'a pas de nom*?

Les nièces du Grand-Maître Ernest Nathan

Une dépêche d'Italie nous annonce que trois nièces d'Ernest Nathan, que les Italiens viennent d'élire grand-maître de la Franc-Maçonnerie, et qui est un juif militant, viennent de se convertir au catholicisme. Depuis quelque temps, désireuses de sortir du judaïsme, elles se faisaient donner des explications religieuses simultanément par un ministre protestant et un prêtre catholique.

TRENTE-CINQ ANNÉES
DU
GRAND ORIENT DE FRANCE
(1860-1894)
DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA POLITIQUE FRANÇAISE

1873

PRÉSIDENT DU CONSEIL DE L'ORDRE : — De Saint-Jean, ✻, docteur en médecine, 22, rue de la Banque ; Trente-Troisième.

VICE-PRÉSIDENTS : — Galibert père, ✻, propriétaire, 29, rue Réaumur ; Trente-Troisième.

Viénot, avocat agréé, 37, rue de la Vicomté, à Rouen ; Trente-Troisième.

CHEF DU SECRÉTARIAT : — Thévenot.

MEMBRES DU CONSEIL DE L'ORDRE : — Babaud-Laribière, avocat, ancien représentant du peuple, préfet des Pyrénées-Orientales, à Perpignan ; Maître. (Elu en 1871).

Barré, docteur en médecine, 34, rue de Seine ; Maître. (Elu en 1871).

Bécourt, ✻, docteur en médecine, 2, rue de Rocroy ; Chevalier Kadosch. (Réélu en 1871).

Blanlœuil, notaire, ancien président de la Chambre des notaires de l'arrondissement de Barbézieux, à Baignes (Charente) ; Chevalier Kadosch. (Réélu en 1871).

Breittmayer, ingénieur civil à l'usine à gaz, à Mulhouse (Alsace) ; Rose-Croix. (Elu en 1871).

Brémond, avocat, ancien sous-préfet, 5, place de la Bourse, à Marseille ; Trente-Troisième. (Réélu en 1872).

Cammas, ✠, homme de lettres, maire de Maisons-sur-Seine ; Trente-Troisième. (Réélu en 1871).

Caubet, homme de lettres, secrétaire du Conseil de l'Ordre, 16, rue de Seine ; Maître. (Réélu en 1871).

Colfavru, ✻, avocat, à Alexandrie (Egypte) ; Maître.

Coulon, négociant en vins, directeur d'assurances, conseiller municipal, 36, rue des Incurables, à Bordeaux ; Rose-Croix. (Elu en 1872 pour deux ans.

Cousin, ✻, inspecteur principal au chemin de fer du Nord, 20, rue de Dunkerque ; Maître. (Elu en 1872 pour deux ans).

Décembre-Alonnier, homme de lettres, 3, rue Thiboumery ; Maître. (Réélu en 1872).

De Saint-Jean, comme ci-dessus. (Réélu en 1871).

Doué, ✻, médecin-major de la marine, maison Suchet, à Toulon, Trente-Troisième. (Elu en 1872).

Ducarre, manufacturier, député, 11, quai d'Orléans, à Lyon ; Trente-Troisième. (Elu en 1871).

Du Hamel, avocat, conseiller général du Pas-de-Calais, 41, rue des Martyrs ; Trente-Troisième. (Réélu en 1872).

Ferdeuil, avocat, ancien vice-président du Conseil de préfecture du Loir-et-Cher, ancien sous-préfet, 35, rue Godot-de Mauroy ; Trente-Troisième. (Réélu en 1872).

Galibert père, comme ci-dessus (Réélu en 1872).

Garrisson (Gustave), propriétaire), 19, rue des Augustins, à Montauban ; Rose-Croix. (Réélu en 1871.)

Grain, administrateur de la caisse d'épargne, inspecteur du service des combustibles au chemin de fer de Paris à Lyon, 15, rue Gabrielle, à Charenton (Seine) ; Rose-Croix. (Réélu en 1872.)

Herpin, docteur en médecine, 3, rue Neuve-Saint-Bénigne, à Dijon ; Maître. (Elu en 1871.)

Lagache, avocat, ancien sous-préfet, 11, rue des Vieillards, à Boulogne-sur-Mer ; Maître. (Réélu en 1872.)

Le Chevalier, avocat à la Cour d'appel, ancien préfet, 7, rue de Valois ; Maître. (Elu en 1871.)

Massol, homme de lettres, 14, boulevard Poissonnière ; Maître. (Réélu en 1871.)

Moreaux, propriétaire, maire, 8, rue Guiménard, à Saint-Denis (Seine) ; Maître. (Réélu en 1872 pour deux ans.)

Poulle, avoué, 9, rue du Cloître-de-la-Barge, à Amiens; Trente-Troisième. (Réélu en 1872.)

Puthod, avocat, 53, rue de Rivoli; Maître. (Elu en 1872.)

Ratier, avocat, ancien préfet, conseiller général du Morbihan, 12, rue de l'Hôpital, à Lorient; Chevalier Kadosch. (Réélu en 1871.)

Renaud, entrepreneur, adjoint au maire, 3, rue du Talus-du-Cours, à Saint-Mandé; Chevalier Kadosch. (Réélu en 1871.)

Roche, pharmacien, 117, rue des Fonderies, à Rochefort (Charente); Rose-Croix. (Réélu en 1872.)

Rousselle André, avocat, 1, rue Hautefeuille; Maître. (Elu en 1871.)

Thiault, avocat à Belfort (Haut-Rhin): Rose-Croix. (Elu en 1871.)

Viénot, comme ci-dessus. (Réélu en 1871.)

1874

Président du Conseil de l'Ordre : — De Saint-Jean, ✻, docteur en médecine, 22, rue de la Banque; Trente-Troisième.

Vice-Président : — Massol, homme de lettres, 14, boulevard Poissonnière; Maître.

Chef du secrétariat : Thévenot.

Membres du Conseil de l'Ordre : — Armand, banquier, 38, boulevard Saint-Germain; Maître. (Elu en 1873.)

Barré, docteur en médecine, 34, rue de Seine; Maître. (Elu en 1871.)

Bécourt, ✻, docteur en médecine, 2, rue de Rocroy; Chevalier Kadosch. (Réélu en 1871.)

Bertholon (César), ancien représentant du peuple, ancien préfet, rédacteur en chef du journal *l'Eclaireur*, 41, rue Saint-Louis, à Saint-Etienne (Loire); Maître. (Elu en 1873.)

Brémond, avocat, ancien sous-préfet, 5, place de la Bourse, à Marseille; Trente-Troisième. (Réélu en 1872.)

Cammas, ✻, homme de lettres, maire de Maisons-sur-Seine; Trente-Troisième. (Réélu en 1871.)

Caubet, homme de lettres, secrétaire du Conseil de l'Ordre, 16, rue de Seine; Maître. (Réélu en 1871.)

Coulon, négociant en vins, directeur d'assurances, conseiller municipal, 36, rue des Incurables, à Bordeaux; Rose-Croix. (Réélu en 1873.)

Cousin, comme ci-dessus. (Elu en 1872, pour deux ans.)

Dalsace, négociant en passementeries, 12, rue du Mail; Rose-Croix. (Elu en 1873.)

Décembre-Alonnier, homme de lettres, 3, rue Thiboumery; Maître. (Réélu en 1873.)

De Saint-Jean, comme ci-dessus. (Réélu en 1873.)

Desmons, pasteur de l'Eglise réformée, à Saint-Geniès de Malgoires (Gard); Maître. (Elu en 1873.)

Doué, ✻, médecin-major de la marine, maison Suchet, à Toulon; Trente-Troisième. (Elu en 1872.)

Du Hamel, avocat, conseiller général du Pas-de-Calais, 41, rue des Martyrs; Trente-Troisième. (Réélu en 1872.)

Ferdeuil, avocat, ancien vice-président du Conseil de préfecture de Loir-et-Cher, ancien sous-préfet, 34, rue du Mont-Thabor; Trente-Troisième. (Réélu en 1872.)

Foussier, négociant en vins, 16, rue de Ponthieu: Maître. (Elu en 1873.)

Galibert père, ✻, propriétaire, conseiller municipal de Levallois-Perret (Seine), 29, rue Réaumur: Trente-Troisième. (Réélu en 1872.)

Garrisson Gustave, propriétaire, 19, rue des Augustins, à Montauban; Rose-Croix. (Réélu en 1871.)

Grain, ✻, administrateur de la caisse d'épargne, inspecteur du service des combustibles au chemin de fer de Paris à Lyon, 15, rue Gabrielle, à Charenton (Seine); Rose-Croix. (Réélu en 1872.)

Herpin, docteur en médecine, à Livry (Seine-et-Oise); Maître. (Réélu en 1873.)

Lagache, avocat, ancien sous-préfet, 14, rue des Vieillards, à Boulogne-sur-Mer; Maître. (Réélu en 1872.)

Le Chevalier, avocat à la Cour d'appel, ancien préfet, 7, rue de Valois; Maître. (Elu en 1871.)

Massol, comme ci-dessus. (Réélu en 1871.)

Moreaux, propriétaire, conseiller municipal, 8, rue Guiménard, à Saint-Denis (Seine); Maître. (Réélu en 1873.)

Poulle, avoué, 9, rue du Cloître-de-la-Barge, à Amiens, secrétaire du Conseil de l'Ordre; Trente-Troisième. (Réélu en 1872.)

Puthod, avocat, 53, rue de Rivoli; Maître. (Elu en 1872.)

Ratier, avocat, ancien préfet, conseiller général du Morbihan, 12, rue de l'Hôpital, à Lorient; Trente-Troisième. (Réélu en 1873.)

Renaud, entrepreneur, adjoint au maire, 3, rue du Talus-du-Cours, à Saint-Mandé (Seine); Chevalier Kadosch. (Réélu en 1871.)

Roche, pharmacien, 117, rue des Fonderies, à Rochefort (Charente); Rose-Croix. (Réélu en 1872.)

Rousselle (André), avocat, 1, rue Hautefeuille; Maître. (Elu en 1871.)

Thiault, avocat à Belfort (Haut-Rhin); Rose-Croix. (Réélu en 1873.)

Viénot, avocat agréé près le Tribunal de commerce de Rouen, 37, rue de la Vicomté, à Rouen; Trente-Troisième. (Réélu en 1874.)

1875

Président du Conseil de l'Ordre : — De Saint-Jean, ✻, docteur en médecine, 22, rue de la Banque; Trente-Troisième.

Vice-président : — Massol, homme de lettres, membre du Conseil municipal de Paris; Maître. (Décédé.)

Cousin, ✻, inspecteur principal au chemin de fer du Nord, 20, rue de Dunkerque; Maître.

Membres du Conseil de l'Ordre : — Armand, banquier, 38, boulevard Saint-Germain; Maître. (Elu en 1873.)

Barré, docteur en médecine, 34, rue de Seine; Maître. (Réélu en 1874.)

Baudouin, rentier, ancien avoué, 54, rue Lemercier; Maître. (Elu en 1874.)

Bertholon (César), ancien représentant du peuple, ancien préfet, rédacteur en chef du journal l'*Eclaireur*, 44, rue Saint-Louis, Saint-Etienne (Loire); Maître. (Elu en 1873.)

Brémond, avocat, ancien sous-préfet, 5, place de la Bourse, à Marseille; Trente-Troisième. (Réélu en 1872.)

Cammas, homme de lettres, propriétaire, maire, à Maisons-sur-Seine; Trente-Troisième. (Réélu en 1874.)

Caubet, homme de lettres, secrétaire du Conseil, 16, rue de Seine; Maître. (Réélu en 1874.)

Coulon, négociant en vins, conseiller municipal, 36, rue des Incurables, à Bordeaux; Rose-Croix. (Réélu en 1873.)

Cousin, comme ci-dessus. (Réélu en 1874.)

Dalsace, négociant en passementeries, 35, rue du Mail; Rose-Croix. (Elu en 1873.)

De Saint-Jean, comme ci-dessus. (Réélu en 1873.)

Desmons, pasteur de l'Eglise réformée, à Saint-Geniès-de-Malgoires (Gard); Maître. (Elu en 1873.)

Doué, ✻, médecin-major de le marine, maison Suchet, à Toulon; Trente-Troisième. (Elu en 1872.)

Ducarre, manufacturier, député, 11, quai de la Pêcherie, à Lyon; Trente-Troisième. (Elu en 1874.) — Démissionnaire.

Duhamel, avocat, conseiller général du Pas-de-Calais, 41, rue des Martyrs; Trente-Troisième. (Réélu en 1872.)

Ferdeuil, avocat, ancien vice-président du Consei de préfecture du Loir-et-Cher, ancien sous-préfet, 34, rue du Mont-Thabor; Trente-Troisième. (Réélu en 1872.)

Foussier, négociant en vins, 178, rue du Faubourg-Saint-Honoré; Maître. (Elu en 1873.)

Galibert père, ✻, propriétaire, conseiller municipal de Levallois-Perret, Seine, 29, rue Réaumur, Trente-Troisième. (Réélu en 1872.)

Grain, ✻, administrateur de la Caisse d'épargne; inspecteur du service des combustibles au chemin de fer de Paris à Lyon, 15, rue Gabrielle, à Charenton (Seine); Rose-Croix. (Réélu en 1872.)

Herpin, docteur en médecine, à Livry (Seine-et-Oise); Maître. (Réélu en 1873.)

Joly Albert, conseiller municipal de Versailles, 4, impasse des Réservoirs Montbauron, à Versailles; Maître. (Elu en 1874.)

Lagache, avocat, ancien sous-préfet, 11, rue des Vieillards, à Boulogne-sur-Mer; Maître. (Réélu en 1872.)

Loubatières fils, négociant en vins, 152, rue de la Croix-de-Seguey, à Bordeaux; Maître. (Elu en 1874, pour deux ans.)

Massol, comme ci-dessus. (Réélu en 1874.)

Moreaux, propriétaire, conseiller général de la Seine, ancien maire de Saint-Denis, 3, rue d'Argenteuil, à Sannois (Seine-et-Oise); Maître. (Réélu en 1873.)

Neumark, négociant, 2, rue Talleyrand, à Reims (Marne); Maître. (Elu en 1874.)

Poulle, avoué, conseiller municipal d'Amiens, 9, rue du Cloître-de-la-Barge, à Amiens; Trente-Troisième. (Réélu en 1872.)

Puthod, avocat, ancien préfet, 19, rue de la Monnaie; Maître. (Elu en 1872.)

Ratier, avocat, ancien préfet, conseiller général du Morbihan, 12, rue de l'Hôpital, à Lorient; Trente-Troisième. (Réélu en 1872.)

Roche, pharmacien, membre du Conseil d'arrondissement et du Conseil municipal, 117, rue des Fonderies, à Rochefort-sur-Mer (Charente); Rose-Croix. (Réélu en 1872.)

Thiault, avocat à Belfort (Haut-Rhin); Rose-Croix. (Réélu en 1873.)

Valentin, ✻, député, ancien préfet du Bas-Rhin et du Rhône, 14, rue de la Pompe, à Versailles; Maître. (Elu en 1874.)

Viénot, avocat agréé près le tribunal de commerce de Rouen, 37, rue de la Vicomté, à Rouen; Trente-Troisième. (Réélu en 1874.)

1876

Président du Conseil de l'Ordre : — De Saint-Jean, ✻, docteur en médecine, 22, rue de la Banque; Trente-Troisième.

Vice-Présidents : — Cousin, ✻ inspecteur principal au chemin de fer du Nord, 20, rue de Dunkerque; Maître.

Armand, banquier, 24, quai de Bercy ; Maître.
Chef du Secrétariat : — Thévenot.

Membres du Conseil de l'Ordre : — Andrieux, avocat, député, conseiller municipal de Lyon, 28, rue de Bourbon, à Lyon : Rose-Croix. (Elu en 1875.)

Armand, comme ci-dessus. (Elu en 1873.)

Barré, docteur en médecine, 34, rue de Seine ; Maître. (Réélu en 1874.)

Baudouin, rentier, ancien avoué, 51, rue Lemercier ; Maître. (Elu en 1874.) — Démissionnaire.

Bertholon (César), député, ancien représentant du peuple, ancien préfet, rédacteur en chef du journal l'*Eclaireur*, 41, rue Saint-Louis, à Saint-Etienne (Loire) : Maître. (Elu en 1873.)

Blanchon, propriétaire de bains, 4, rue Pierre-Levée ; Chevalier Kadosch. (Elu en 1875 pour deux ans.)

Brémond, avocat, ancien sous-préfet, 14, place de la Bourse, à Marseille ; Trente-Troisième. (Réélu en 1875.)

Bruand, négociant, juge au tribunal de commerce, conseiller municipal, 58, Grande Rue, à Besançon (Doubs) : Rose-Croix. (Elu en 1875.)

Cammas, ✠, homme de lettres, propriétaire, maire, à Maisons-sur-Seine ; Trente-Troisième. (Réélu en 1874.)

Caubet, homme de lettres, secrétaire du Conseil de l'Ordre, 16, rue de Seine ; Maître. (Réélu en 1874.)

Coulon, négociant en vins, conseiller municipal, 36, rue des Incurables, à Bordeaux ; Rose-Croix. (Réélu en 1873.)

Cousin, comme ci-dessus. (Réélu en 1874.)

Dalsace, négociant en passementeries, 35, rue du Mail ; Rose-Croix. (Elu en 1873.)

De Saint-Jean, comme ci-dessus. (Réélu en 1873.)

Desmons, pasteur de l'Eglise réformée, à Saint-Geniès-de-Malgoires (Gard) ; Maître. (Elu en 1873.)

Doué, ✠, docteur-médecin, major de la marine, maison Suchet, à Toulon ; Trente-Troisième. (Réélu en 1875.)

Du Hamel, avocat, conseiller général du Pas-de-Calais, 41, rue des Martyrs ; Trente-Troisième, (Réélu en 1875.)

Foussier, négociant en vins, 178, rue du Faubourg Saint-Honoré ; Maître. (Elu en 1873.)

De Hérédia, propriétaire rentier, conseiller municipal, 147, boulevard Péreire ; Rose-Croix. (Elu en 1875.)

Herpin, docteur en médecine, 24, rue Saint-Claude, à Livry (Seine-et-Oise) ; Maître. (Réélu en 1873.)

Joly Albert, avocat, député, conseiller municipal de Versailles, 4, impasse des Réservoirs-Montbauron, à Versailles ; Maître. (Elu en 1874.)

Lagache, avocat, ancien sous-préfet, 11, rue des Vieillards, à Boulogne-sur-Mer ; Maître. (Réélu en 1875.)

Loubatières fils, négociant en vins, 152, rue de la Croix-de-Séguey, à Bordeaux ; Maître. (Réélu en 1875.)

Marchal Eugène, docteur en médecine, 23, rue Saint-Michel, à Nancy ; Rose-Croix. (Elu en 187 pour deux ans.)

Moreaux, propriétaire, conseiller général de la Seine, ancien maire de Saint-Denis (Seine), 3, rue d'Argenteuil, à Sannois (Seine-et-Oise) ; Maître. (Réélu en 1873.)

Neumark, négociant, 2, rue Talleyrand, à Reims (Marne) ; Maître. (Elu en 1874.)

Poulle, avoué, conseiller municipal d'Amiens, 9, rue du Cloître-de-la-Barge, à Amiens. Trente-Troisième. (Réélu en 1875.)

Ratier, avocat, député, ancien préfet, conseiller général du Morbihan, 12, rue de l'Hôpital, à Lorient ; Trente-Troisième. (Réélu en 1873.)

Roche, pharmacien, conseiller d'arrondissement et conseiller municipal, 117, rue des Fonderies, à Rochefort-sur-Mer (Charente) ; Rose-Croix. (Réélu en 1875.)

Rousselle (André), avocat, conseiller général de l'Oise, 1, rue Hautefeuille ; Maître. (Elu en 1875.)

Thiault, avocat, à Belfort (Haut-Rhin) ; Rose-Croix (Réélu en 1873.)

Valentin, ✠, sénateur, ancien député, ancien préfet du Bas-Rhin et du Rhône, 14, rue de la Pompe, à Versailles ; Maître. (Elu en 1874.)

Viénot, avocat agréé près le tribunal de commerce de Rouen, 37, rue de la Vicomté, à Rouen ; Trente-Troisième. (Réélu en 1874.)

APHORISMES MAÇONNIQUES

« Il faut que, comme l'a si éloquemment demandé le F.·. Blatin, comme député et orateur du grand convent du Grand-Orient de France en 1883, il faut que *dans ses édifices* élevés de toutes parts depuis des siècles aux superstitions religieuses et aux suprématies sacerdotales, *la Franc-Maçonnerie soit appelée à prêcher ses doctrines* et que ce soient les maillets, les batteries et les exclamations maçonniques qui fassent retentir les larges voûtes et les vastes piliers, au lieu des psalmodies cléricales *qui y résonnent encore*. »

MASSON,

Délégué de la Loge les *Amis de l'Indépendance*, le 24 février 1884.

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES MUSULMANES DANS L'AFRIQUE DU NORD

DEUXIÈME PARTIE

—

CHAPITRE V.

Les Tidjanya.

(*Suite*)

Le coupable est celui qui est la cause du mal ; or, c'est Dieu qui fait par nous le mal ; nous ne faisons aucune action, nous sommes simplement passifs, ou plutôt, selon Tidjani, la solution est encore plus facile, il n'y a pas de mal ; pourquoi, parce que l'atome est une partie de Dieu, et que le mal ne pourrait pas être en Dieu ; de la sorte, on peut commettre les plus grands crimes sans remords, la théorie de Tidjani étant aussi consolante que celle du Prophète et de Ben-Aïssa, le fondateur des Aïssaoua.

Ce qui nous occupe surtout, ce sont les doctrines politiques de cet ordre. Pouvons-nous compter sur leur dévouement et leur amitié, ou devons-nous nous en défier comme d'un ennemi irréconciliable?

Les chefs, qui ont dirigé cet ordre depuis sa fondation jusqu'au jour où la France fit flotter son drapeau sur la zaouia de Aïn-Madhi, n'avaient jamais voulu reconnaître aucune autorité musulmane. Ils avaient voué aux Turcs une haine mortelle. Dans une de ses nombreuses visions, Tidjani posa au Prophète une question au sujet du paiement de la zekkat : « Est-ce que la zekkat, que perçoivent de force les émirs et tyrans musulmans, affranchit les croyants de cette obligation (l'aumône envers les pauvres) ?

— Ai-je donc, me répondit le Prophète, ordonné aux Musulmans d'obéir à ces princes peu scrupuleux?

— Mais que dites-vous, lui répliquai-je, du Musulman qui verse la zekkat entre les mains des princes dont il n'a rien à redouter ?

— Que la malédiction de Dieu soit sur lui.

A nos yeux, ce passage a trop d'importance pour que nous ne nous y arrêtions pas quelques moments.

Il y a deux parties bien distinctes, et la solution a deux questions. La première : Doit-on payer la zekkat à un tyran, fût-il musulman ? Et la deuxième Doit-on la payer à un prince musulman fidèle, et non tyran ?

A la première question, le Prophète de Dieu répond d'une manière négative : il s'indigne contre ces petits tyranneaux qui s'élèvent des quatre coins de l'Islam pour pressurer les élus de Dieu, ceux qui sont entrés dans la voie droite, et qui mettent les fidèles dans l'impossibilité de faire l'aumône en les accablant d'impôt. Ces petits roitelets, méconnaissant la loi de Dieu, pensent d'abord à leur trône et à leurs intérêts, mais laissent les sectateurs du Prophète sous le joug des chrétiens, et n'emploient leurs forces qu'à torturer leurs sujets. Aussi, le cœur du Prophète est ému de compassion, et il n'ose pas faire un crime à ses fidèles croyants de se soumettre. Il le faut bien, sinon le sabre les ferait agir.

Mais le Prophète ne peut retenir son indignation contre les Musulmans qui paient la zekkat aussi facilement, sans y être forcés par la crainte que leur inspire leur souverain : Qu'il soit maudit, dit-il, celui qui se soumet à cette obligation et qui ne fait pas l'aumône, et cette malédiction de Dieu est la plus terrible des menaces que puisse faire le Prophète.

Tout Musulman n'est donc pas obligé de payer la zekkat. De plus, il importe de remarquer les mots dont s'est servi le Prophète : il n'a pas dit: Ai-je donc ordonné de payer ce tribut; mais ai-je donc ordonné d'obéir : le sens de la réponse est beaucoup plus large : on ne doit jamais obéir à un tyran, quelque chose qu'il nous commande : la révolte est non seulement permise dans ce cas, mais elle est obligatoire pour tout bon Musulman. Une pareille théorie n'est point faite pour la sécurité des États, et cependant nous ne croyons pas avoir dépassé les limites : n'est-ce pas là le sens de cette réponse du Prophète ?

Evidemment, au moment où cette révélation était faite à Tidjani, et elle fut faite pour l'occasion, elle était dirigée contre le gouvernement des Turcs, qui rançonnaient les pauvres populations berbères. Tidjani leur voua une haine mortelle, comme Abd-el-Rahman, le fondateur des Rahmanya. Le Turc et l'Arabe sont deux races ennemies, et il suffit de connaître l'histoire de la domination turque en Algérie pour voir à quelles injustices, à quelles cruautés les tyrans d'Alger se sont livrés vis-à-vis des populations berbères ou arabes. De nos jours encore, le mot Turc est une injure dans la bouche de l'Arabe. Celui-ci, sans secours et sans protecteur, souffrait sans se plaindre les vexations de l'ennemi de sa race. Il payait non pas volontairement, mais forcé par les fusils et les canons turcs, tous les impôts qui lui étaient exigés. Mais aussi, de temps en temps, un homme supérieur sortait de

cette race méprisée que le vainqueur foulait aux pieds. Entouré de l'auréole de la sainteté et de la science, opérant à la vue de ses coreligionnaires des prodiges étonnants, il faisait renaître l'espérance dans leur cœur. Sortant de sa retraite et de sa solitude, où il avait passé de longs jours dans le jeûne et les veilles, il venait au nom de Dieu et du Prophète relever les faibles, consoler les malheureux, et raviver dans les cœurs de ses compatriotes ces sentiments que nous gardons toujours au fond de notre cœur, de voir notre pays se relever du joug qui l'accable. Ben-Aïssa prédit qu'un jour les Turcs seraient chassés par les chrétiens, et qu'après eux les Arabes seraient maîtres chez eux. Abd-el-Kader exploita habilement ce désir que ressentaient ses compatriotes de posséder eux-mêmes cette terre que leurs ancêtres avaient conquise de leur sang. Aussi, tous ces hommes extraordinaires, qui ont paru pour consoler le peuple arabe vaincu, ont été en butte aux vexations du pouvoir du jour. Tidjani vit les Turcs amener contre sa ville leurs janissaires; il les vainquit : le bey de Tittery essaya encore : vains efforts. Ah! c'est que Tidjani avait touché la fibre du cœur de l'Arabe; il avait gagné à sa cause de nombreux partisans.

Il est certain, en effet, que ce fut autant par la haine qu'il portait aux Turcs que par ses talents et sa réputation, qu'il vit son ordre se répandre avec une telle rapidité qu'il vit lui-même ses missionnaires pénétrer jusque dans le Sénégal et le Soudan. Il ne prêchait pas cependant ouvertement la rébellion, et, ainsi que nous l'avons dit, il avait rejeté le principe de Chadeli : obéis à ton Cheikh avant d'obéir au souverain temporel. Aussi fut-il accueilli avec empressement par le sultan de Fez, Mouley-Sliman, quand il dut abandonner sa patrie pour fuir devant les Tedjedjena. Cet empereur, en effet, voulait réparer les maux causés par les guerres civiles qui avaient fondu sur son empire; il compta sur ce nouvel élément et se l'attacha, comme il avait fait des Taibya.

Cependant il ne nous semble pas que Tidjani ait eu plus de respect qu'un autre fondateur d'ordre pour l'autorité légitime. Le fait que nous venons de citer en est la preuve, et les actes en font foi : Pourquoi n'a-t-il pas obéi au gouvernement légitime de la Sublime-Porte, exercé depuis près de deux siècles en Algérie quand il jeta les fondements de son ordre. C'est que Tidjani est Arabe, et que le gouvernement est turc : la vision qu'il a eue est une de ces visions qui viennent juste à point pour satisfaire la conscience et la décharger des derniers scrupules qu'elle pourrait avoir. Il en a été de cet homme comme de tous les grands maîtres de n'importe quel ordre musulman : ils ont agi diversement selon les circonstances. Ces mêmes Tidjanya, qui avaient été si insolents envers les Turcs et si arrogants, se sont faits humbles et petits envers nous qui avions à notre disposition des fusils et des canons. Quand Mohammed Sr'ir répondait si insolemment à l'émir, c'est qu'il se croyait invulnérable derrière ses murailles qui avaient arrêté les beys d'Alger, d'Oran et de Tittery; peut-être croyait-il pouvoir, après avoir vaincu l'émir, se mettre lui-même à la tête de ses Khouan et prêcher le Djihad.

Ce qui caractérise les grands-maîtres des Tidjanya c'est la ruse, la politique, et la clairvoyance : jamais nous n'avons eu à combattre l'ordre entier, parce que Mohammed Sr'ir avait vu que l'émir serait vaincu dans sa lutte contre nous. Il savait bien que les Arabes n'étaient pas prêts pour engager avec nous un duel à mort, et reconstituer le royaume arabe. Il transmit cette politique à ses successeurs. Mais ne croyons jamais que cette conduite lui ait été dictée par son amour pour la France, nous serions dans une erreur très grave.

Quand le derqaoui El-Hadj-Moussa voulut soulever la population de Laghouat et l'appeler à la guerre, le Moqaddem des Tidjanya, Amedh-ben-Salem, auquel il avait demandé son appui auprès de ses Khouan, lui répondit ces mots : « Nous sommes Tidjanya : mon père m'a appelé de ce nom, et j'ai avalé dès ma naissance les dattes mâchées par Tidjani comme faisait le prophète Mohammed (que Dieu répande sur lui ses bénédictions) aux enfants de Médin. Puisque tu prêches la guerre sainte, je veux te traiter avec bienveillance, et je n'empêcherai aucun de ceux qui suivent la voie de Tidjani, de te suivre dans la guerre contre les Infidèles. » Cette réponse déconcerta le derqaoui; il croyait obtenir un secours efficace, et voilà que le chef lui répondait poliment par un refus. Il recruta cependant quelques Tidjanya, et s'avança vers le Tell.

Cette réponse du Moqaddem de Laghouat nous semble résumer parfaitement l'esprit de cet ordre, c'est comme s'il lui avait dit : « Dans cette entreprise, tu auras bien probablement le dessous, je ne puis m'engager avec toi dans cette aventure, les intérêts de mon ordre me l'ordonnent. Cependant, je ne puis t'empêcher de recruter des individus pour faire la guerre sainte. Combats les infidèles, et que Dieu te soit en aide; compte sur nous si tu es vainqueur. » Avec une

telle réponse, quelle sécurité peut-on avoir vis-à-vis de cet ordre. Il ne veut pas engager la guerre sainte et lever l'étendard contre nous. Le danger est, à notre avis, dans une telle conduite; ils semblent avoir pour but de nous bercer de leurs intentions pacifiques et de nous faire croire que nous trouverons en eux, sinon des alliés, au moins des indifférents qui accepteront notre autorité parce que Dieu a voulu que nous nous implantions en Algérie. Croit-on, en effet, que ce soit par amour pour nous, que Si-Mohammed-Sr'ir obtint la célèbre fetoua dont nous avons parlé? Nullement, deux motifs le dirigèrent : sa haine contre l'émir, et le désir de se venger, et enfin sa politique, cette politique astucieuse qui fait sacrifier les principes aux circonstances. Comment, en effet, expliquer qu'un grand-maître de cet ordre dont le fondateur avait tant parlé contre la dîme perçue par un gouvernement musulman, avait même fait intervenir dans cette affaire le prophète Mohammed, consente à recevoir dans ses murs des Français, et à payer un tribut? Nous ne pouvons l'expliquer autrement que par cette politique cauteleuse qui varie, selon les circonstances, ses moyens d'attaque et de défense.

Supposons pour un moment que, au lieu de Mohammed-el-Aïd, le grand-maître de l'ordre eût été en 1869 soit Ryan, soit Si-Ahmed : supposons que son autorité se fût étendue non seulement sur les affiliés d'Aïn-Madhi et des environs, mais sur l'ordre tout entier, et qu'au lieu des cinq cents fusils fournis par les Tidjanya aux Cheikkya nous eussions eu à combattre toute la multitude des affiliés ; qu'auraient pu faire ces quelques braves que commandait de Sonis : « Demain, lui disaient les goum restés fidèles, comme pour l'encourager et lui montrer tout leur attachement, demain nous mourrons à côté de toi ». Et cependant de Sonis n'avait à combattre que les Cheikkya. Aux yeux donc des Arabes eux-mêmes, la défaite était certaine, et notre limite reculait, du coup, de plus de 80 lieues, jusqu'à Djelfa ou bien Boghar.

Ce qu'il y a aussi de certain, c'est que c'est l'un des ordres que nous avons eu le moins à combattre et qui nous a fait le moins de mal. A nos yeux, cet ordre est plutôt commerçant : au lieu de vouloir diriger depuis 1830 l'opinion musulmane contre nous, comme il l'avait fait contre les Turcs, il s'est tourné vers les spéculations lucratives et le négoce. De nombreuses caravanes, partant d'Aïn-Madhi et de Temacinn, se dirigeaient vers le Soudan, et en retour des bienfaits qu'apportaient aux Soudanais les missionnaires de l'ordre, ceux-ci rapportaient dans le sud de l'Algérie de nombreuses richesses. Nous ne croyons pas qu'il y ait une seule loge dans le monde entier qui rapporte autant que la zaouia de Temacinn. D'après nos derniers renseignements, elle rapporterait à son propriétaire une valeur de plus de 450.000 francs (quatre cent cinquante mille) par an. On voit que le budget dont dispose la franc-maçonnerie, 40.000.000 de francs par an environ, est, à notre avis, dépassé par le budget des sociétés secrètes musulmanes.

Cette attitude vis-à-vis de nous, ce trafic auquel se sont livrés les chefs pour s'enrichir ont déprécié cet ordre, et il est bien tombé de son ancienne prospérité. La cause de sa décadence montre bien l'état d'esprit dans lequel se trouvent les Musulmans algériens. Aussi longtemps que les Tidjanya ont combattu les pouvoirs publics, aussi longtemps leur ordre a été prospère ; mais, du jour où ils n'ont pas voulu user de leur influence et de leurs forces pour combattre l'Infidèle, les Musulmans ont peu à peu déserté leur ordre et se sont fait affilier aux Snoussya. Il est, en effet, digne de remarque que tous les voyageurs qui, depuis Derveyrier, ont voulu pénétrer dans le Sahara en se recommandant de l'autorité du marabout de Temacinn et d'Aïn-Madhi, ont presque tous échoué, et n'ont pas pu parvenir au but de leur voyage, quand ils ont pu en revenir en vie.

Pendant longtemps, en effet, les Tidjanya ont été tout-puissants dans le Sahara. Les Touaregs, les maîtres du désert, ceux qui ont massacré la colonne Flatters et nos missionnaires, étaient en grande partie, au dire de Largeau, affiliés à cette secte. Un de leurs chefs, El-Hadj-Othmann, « a fondé au pied du plateau de Tassili, une petite zaouia qu'il a nommée Temacininn ou Temassaninn, c'est-à-dire Petite Temacinn ». De nos jours encore, cet ordre compte de nombreux adhérents surtout chez les Saïd-Atba et les Chaamba-Oulad-Smaïk, les premiers fréquentent dans leur parcours Aïn-Madhi, les seconds s'affilient à Temacinn et à El-Alia. Nous ne voulons pas dire, certes, que leur influence en ce moment est nulle dans le Sahara, et que les Snoussya les ont supplantés partout : mais elle est bien déchue et le grand-maître actuel est loin de jouir de la grande influence de Mohammed Sr'i. Quand le colonel Borgnis Debordes voulut se rendre à Ségou et au Fouta, il se fit octroyer par M. Tirman, alors gouverneur général, une lettre de recommandation dont nous extrairons quelques lignes capables d'intéresser et d'instruire

nos lecteurs. Voici d'abord celle du grand-maître de Temacinn :

« Louange au Dieu unique ! Que Dieu répande ses grâces sur notre Seigneur et notre maître Mohammed ; sur sa famille et sur ses compagnons, et qu'il leur accorde le salut !

« Cachets (1) de Mohammed-es-Sr'ir-ben-el-Hadj-Ali-et-Tidjani et de Maammar-ben-el-Hadj-Ali-et-Tidjani.

« Louange à Dieu ! que sa majesté soit célébrée, que ses noms et ses attributs soient sanctifiés. »

Cette lettre est adressée à nos généreux amis, à leurs Illustres Seigneuries, le très considérable et l'excellent Sultan du Fouta et ceux qui l'entourent. (Il demande des nouvelles de sa santé.)

« Nous vous informons, et c'est là un avis sincère, que la personne qui vous remettra cette lettre, l'illustre et très élevé lieutenant-colonel Borgnis Desbordes, se rend dans vos parages poussé par le désir de connaître vos contrées et de s'occuper de ce qui a trait aux choses de votre royaume. Peut-être vous servira-t-il d'intermédiaire, dans l'avenir, pour créer des relations commerciales au sujet d'articles importants que vous ne connaissiez pas auparavant, d'objets précieux, vêtements et autres marchandises que vous obtiendrez à bas prix, contrairement à ce qui a lieu maintenant dans vos transactions avec ceux qui vous fréquentent et commercent avec vous. Nous ne vous écrivons qu'après avoir attentivement étudié tout ce qui le concerne, et nous être enquis du but qu'il poursuit. Nous avons la certitude que celui qui le protègera lui indiquera la voie à suivre et s'emploiera à lui faciliter sa tâche, sera récompensé dans ce monde et dans l'autre, aura droit à la reconnaissance des hommes éclairés et se créera auprès d'eux des titres de gloire.

« Vous n'ignorez pas, illustres seigneurs, *que les affaires commerciales sont désirées et recherchées, que les lois divines et humaines les permettent entre tous les peuples*, aussi bien dans les régions orientales de la terre que dans l'Occident et entre les sectateurs de toutes les doctrines.

« Vous ne vous laisserez pas abuser par ces détracteurs aveugles, ces perturbateurs supposés du démon, qui emploient la calomnie, cette arme que réprouvent toutes les religions, et viendront vous dire : ces gens veulent ceci, désirent cela, ou vous tiendront des propos auxquels ne sauraient ajouter foi que des faibles d'esprit ou des créatures dénuées d'intelligence.

« .....Les personnages qui se rendent auprès de vous y vont sur l'ordre des principaux de leur pays et entreprennent leur voyage pour obéir à leurs chefs.

« Vous savez que leur peuple est l'un des plus grands qui aient existé au cours des siècles et l'une des plus considérables puissances connues ; que toutes les fois qu'ils ont entrepris quelque chose ils l'ont fait ostensiblement et de manière que chacun en pût être témoin, agissant avec courage, disposant de grandes richesses et d'une armée puissante et redoutable. *Vous nous comprenez, et des personnes de votre sagacité pénètrent le sens de nos paroles.* Si les choses se passent comme nous l'espérons, vous n'en retirerez que repos et tranquillité.

« Nous n'avons eu en vue en vous écrivant que de vous donner de bons conseils et de vous rendre la situation plus facile : *d'ouvrir des débouchés à votre commerce*, et de vous mettre à même de vous procurer des choses précieuses que vous n'auriez jamais vues et dont vous êtes encore à ignorer l'existence...... Ce 27 Moharem 1300 (8 décembre 1882). »

Deux fois, dans cette lettre, le grand-maître revient sur la question du commerce : nous les avons soulignées à dessein. Loin de nous la pensée de prétendre que cet ordre est uniquement fondé pour ce but, et il n'a rien de comparable, soit à la Compagnie des Indes, soit à la Compagnie que viennent de fonder, il y a quelques années, les Anglais dans le Bas-Niger. Les chefs d'ordre voudraient accaparer le commerce du Sahara, et ils entassent, dans leur zaouia de Temacinn, trésors sur trésors. A quoi servira, un jour, cet argent ? Ce ne sera pas, nous pouvons en être convaincus, pour la bonne cause ; et, peut-être, sera-ce avec cet or que les Khouan nous combattront.

Il sera curieux de comparer la lettre que donna à ce même colonel, et dans le même but, Sid-Ahmed. Nous la trouvons encore dans Rinn, et nous en donnerons quelques lignes qui nous feront bien voir le personnage :

« Louange au Dieu unique ! que Dieu répande ses grâces sur notre seigneur Mohammed et sur sa famille ! (Ici cachet de Sid-Ahmed : le serviteur de Dieu, Ahmed, fils de notre Maître, Mohammed-el-Tidjani.) O toi qui connais les secrets, souverain dispensateur des

(1) Il ne faudrait pas croire que la place du cachet dans une lettre soit de peu d'importance aux yeux des Arabes : mettre son cachet en tête de la lettre, c'est dire que notre correspondant nous est inférieur : au contraire, le placer au bas de la lettre, c'est dire qu'on est inférieur à son correspondant ; enfin, le placer au verso de la feuille, c'est la marque du plus profond respect et d'une inaltérable amitié. Aussi, quand le grand-maître de l'ordre écrit à ses Moqaddem ou à ses affiliés, fussent-ils souverains comme c'est ici le cas, il met le cachet en tête de la lettre.

biens, de qui viennent tous les dons, pardonne-nous nos péchés. De la part de notre seigneur, de notre intermédiaire auprès de Dieu, Sid-Ahmed-ben-Mohammed-el-Tidjani, cheikh de la confrérie des Tidjanya, sanctuaire de la science, protecteur suprême, soutien des hommes de foi, guide de ceux qui savent.

« A tous nos amis, à ceux qui font partie de nous-mêmes ou qui se rattachent à notre personne, soit à nos amis qui habitent le territoire du Fouta, le salut !

« .....Je parle à tous ceux qui, grands ou petits, sans excepter personne, appartiennent à la Confrérie des Tidjanya......................
Si vous voulez bien vous informer de ce qui nous concerne, *nous vous dirons que sous le gouvernement français nous jouissons de toutes les félicités d'une paix entière et durable. Nous en rendons grâces à Dieu.*

« Nous n'avons à vous entretenir que de bien.

« L'un des principaux personnages de la France se rend avec sa suite dans votre pays. Son intention est seulement de parcourir votre contrée dans le but de nouer des relations commerciales avec vous.

« Je désire que vous facilitiez l'accomplissement de ses désirs, que vous ne l'entraviez en rien, que vous l'accompagniez en quelque lieu de votre pays qu'il dirige ses pas, et, enfin, que vous lui prêtiez votre concours en toute circonstance, sans jamais chercher à lui nuire en quoi que ce soit.

« Veuillez écouter nos paroles et vous conformer à nos recommandations.

« En effet, *le gouvernement français nous a fait beaucoup de bien*, et cela doit suffire pour que vous dirigiez votre conduite dans le sens que nous indiquons. »

Il est curieux de voir cet homme, que le gouvernement a par deux fois éloigné de sa patrie, vanter les bienfaits de ce gouvernement envers lui et son ordre. Deux fois, en effet, le gouvernement lui avait fourni gratis le loger et le couvert. Il avait au moins de la reconnaissance, pour un Arabe. — A nos yeux, cette lettre a une grande importance. Ahmed veut arriver à la grande maîtrise ; supplanté une fois, il voudrait, pour arriver à cette haute fonction, gagner les bonnes grâces du gouvernement.

Cependant, de nos jours, l'ordre est loin d'avoir gardé son importance ; il a été supplanté presque dans tout le Sahara par les Snoussya : nous n'en voulons pour preuve que les deux échecs qu'a subis le colonel Flatters. La première fois qu'il s'était aventuré dans le désert, le colonel avait emmené avec lui un Moqaddem des Tidjanya. Si nous en croyons Brosselard, qui faisait partie de cette expédition, quand le colonel donna l'ordre du retour, il agit avec la plus grande prudence. Vingt-quatre heures encore et la colonne subissait le désastre que lui infligèrent la seconde fois les Touareg. Tout le long de leur route, ils avaient été l'objet d'une étroite surveillance. « La veille, dit Brosselard (page 127), nous avions trouvé, dans le voisinage du camp, deux méharis complètement harnachés, qui paissaient en liberté, sans entraves et sans gardiens. Cette circonstance, assez singulière, ne pouvait que nous confirmer dans une pensée que nous avions conçue et que la connaissance du caractère arabe rendait très admissible : que, sans nous en apercevoir, sans en avoir la preuve, sans qu'aucune trace vînt éveiller notre attention et justifier nos soupçons, nous devions être, de la part des Touareg, l'objet d'une surveillance étroite et perpétuelle : nous nous sentions épiés et suivis sans qu'aucune circonstance eût encore trahi le secret de l'espionnage dont nous étions l'objet. »

Pour comprendre toutes les difficultés que le colonel dut vaincre, il faut lire le récit de ses deux expéditions dont la seconde fut suivie d'un des plus épouvantables drames que nous connaissions et qui, dans notre siècle, ne peut être comparé qu'au naufrage du banc d'Arguin. Les chefs des Touareg ne répondaient pas aux lettres que le colonel envoyait : Hadj-Ikhenoukhen, seul véritable chef des Azdjer, semblait ne pas exister et faisait attendre le colonel : « Pourquoi ne répondait-il pas ? D'où venait son hésitation ? Quelle était la cause de ses retards ? Hadj-Ikhenoukhen obéissait évidemment à d'autres préoccupations que les chefs inférieurs auxquels jusqu'alors nous avions eu affaire. » (BROSSELARD, page 164.)

A notre avis, la vraie cause du retard était que Hadj-Ikhenoukhen n'avait pas encore reçu des ordres des chefs des sociétés secrètes, probablement de Djegboub. La rapidité vraiment étonnante, comme le fait remarquer Brosselard, avec laquelle le colonel avait dirigé son expédition et avait franchi la distance de Touggourt au lac Menghough, les avait surpris et ne leur avait pas permis de prendre un parti. Les Chambaa eux-mêmes, dont beaucoup sont initiés aux Tidjanya, « commençaient à dire très haut, que tout était perdu et que nous allions devenir la proie des Touareg, et, dans l'attente d'une catastrophe, cherchaient déjà, en politiques habiles mais peu scrupuleux, à faire

alliance avec nos futurs vainqueurs. Je ne puis affirmer qu'ils en étaient arrivés à traiter de leur trahison, et à marchander le prix de leur défection, mais il est certain qu'ils prenaient leurs précautions pour être appelés au partage de nos dépouilles ». (*Id.*, page 168.)

Et que faisait, pendant ce temps, Abd-el-Kader-ben-Mrad, Moqaddem des Tidjanya, qui avait accompagné l'expédition? De quelle utilité lui fut-il? « L'accueil que nous avions reçu du chef des Tidjani, l'appui qu'il nous offrait, les marques de considération et de sympathie dont il nous avait entouré, parurent à tous le présage d'un heureux voyage.

« C'est qu'en effet l'assistance de Si-Moammar (1) n'était point à dédaigner. Du fond de la zaouia, les Marabouts de Temacinn exercent, grâce au caractère sacré dont ils sont revêtus, une influence immense, propagée et consolidée chaque jour par les émissaires qui parcourent le Sahara et le Soudan, et qui ont su, du moins c'était l'opinion du colonel Flatters, affilier à la secte des Tidjani jusqu'aux peuplades riveraines du Niger. » Oages 23-24.)

Il nous semble que ceux qui ont voulu explorer le Sahara n'ont pas compté assez avec les sociétés secrètes. Largeau, Soleillet, Flatters, etc., n'ont demandé que l'appui du Marabout de Tamelhalt ou d'Aïn-Madhi, alors que Duveyrier lui-même, dès 1860, constatait la profonde déchéance de cet ordre, au profit des Snoussya. Le colonel Flatters devait en faire une terrible expérience. Nous ne voulons pas ici raconter tout au long la deuxième expédition suivie du massacre de Flatters et de quelques-uns de ses compagnons. Nous ne voulons pas apprécier sa conduite, ni l'accuser soit d'imprévoyance, soit d'une trop grande confiance, quand il abandonna sa colonne et se dirigea seul avec trois ou quatre compagnons, vers le puits, malgré les supplications de ses guides lui assurant qu'il était trahi. Ce fut son guide principal, Sr'ir-ben Cheikh, qui le fit tomber dans cet odieux guet-apens. C'est ce même Sr'ir qui avait été chargé de porter les lettres du colonel au Hadj-Ikharkharen, dans la première expédition. Heureux ceux qui succombèrent aux environs du puits! Ils ne connurent rien des horreurs du retour. Toute la responsabilité incombait au lieutenant de Dianous. Après des fatigues inouïes, sentant combien sa responsabilité était grande, souffrant de la faim et de la soif, il perdit la raison, et on fut obligé de le désarmer. Ce fut lui qui envoya en parlementaire Abd-el-Kader-ben-Amida, Moqaddem des Tidjanya; les Touareg, qui en grand nombre avaient reçu le diker des Tidjanya, eussent dû respecter ce malheureux qui était leur chef spirituel : ils le massacrèrent traîtreusement, car l'influence des Tidjanya était presque nulle chez eux et avait été remplacée par celle des Snoussya : en vain le malheureux se recommanda de la protection du saint d'Aïn-Madhi : ce fut une raison de plus pour les sbires de Djegboub.

Nous est-il permis maintenant de nous demander quelle fut la cause d'un si épouvantable désastre. Quelques-uns ont pensé que le massacre était décidé avant même le départ de la colonne d'Ouargla : cependant il semble, aujourd'hui, certain que le plan fut prémédité chez les Hoggar, justement par ceux mêmes chez lesquels le colonel voulait passer pour aller au Soudan, ne voulant pas cette fois s'exposer à un refus de la part des Azdjer : ce serait le chef des Hoggar lui-même qui aurait conçu le plan, et ce qu'il y a de plus barbare dans tout cela c'est de voir ce même chef répondre favorablement à la lettre envoyée par le colonel, et lui offrant le libre passage sur son pays. Quel avait été le mobile de ce crime? était-ce la cupidité? Il paraît presque certain aujourd'hui « que ce complot n'avait pas eu pour mobile la cupidité; mais que le fanatisme religieux (et nous ajoutons l'intolérance des sociétés musulmanes) et la crainte assez fondée, il faut bien le reconnaître, que les projets dont l'envoi de la mission était l'indice ne dussent s'accomplir au dépens de leur indépendance, avaient déterminé les Touareg à attirer dans un piège le colonel Flatters et ses compagnons et à les exterminer. » (BROSSELARD, pages 217-218.)

Certes, cette catastrophe servira à l'instruction des futurs explorateurs; mais nous, nous en tirerons cette conclusion; c'est que l'influence des Tidjanya a bien décru et doit être à peu près nulle, puisque cette expédition qui allait sous son patronage n'a pas pu arriver à ses fins, puisque surtout un Moqaddem de cet ordre est mis à mort par les Touareg, malgré son caractère sacré. Elle a bien grandi, au contraire, l'influence des Snoussya!

(*A suivre.*) **Ad. Ricoux.**

(1) Nous craignons toujours que nos lecteurs ne s'embrouillent au milieu de tous ces noms: Si-Moammar n'était pas le grand maître des Tidjanya, il était frère du grand maître Mohammed-es-Sr'is-ben-el-Hadj-Ali. Celui-ci avait la direction générale de l'ordre, tandis qu'il avait laissé à son frère Si-Moammar la direction de la principale zaouia de l'ordre. Nous verrons les deux fils du grand Snoussi agir de même. Dans l'Église catholique, nous ne trouvons qu'un fait qui puisse faire comprendre cette situation à nos lecteurs; Léon XIII, Pape de tous les catholiques, a cependant, pour gouverner l'Église de Rome, le cardinal Parocchi; il en est de même dans le cas présent.

Saint-Etienne imp. R. NEYRET Le Gérant : J. CLARET